

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENTS PRÉSENTS: M. JOSEPH ZAYED, président  
M. CLAUDE LEBEAULT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT  
DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE  
À MATANE**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 20 mai 2003, à 19 h  
La Récréathèque  
Centre sportif Alain-Côté  
321, rue du Bon-Pasteur  
Matane

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 20 MAI 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATIONS DES REQUÉRANTS	
M. RICHARD MORISSET.....	9
M. JEAN BOUCHARD .....	12
Mme FRANCE P. CARON.....	13
Mme CARMELLE ST-GELAIS.....	14
M. JEAN-MARC RIOUX .....	20
M. ANDRÉ RENAUD .....	20
M. GUY AHIER.....	22
Mme MYRIAM BOURGEOIS.....	24
M. CLAUDE GAUTHIER.....	25
M. KAREL MÉNARD .....	26
Mme FRANCE BERNIER ET M. MICHEL CÔTÉ .....	27
M. LOUIS PELLETIER .....	28
M. JOËL MARQUIS.....	29
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR .....	32
REPRISE DE LA SÉANCE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	41
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. KAREL MÉNARD .....	42
M. MICHEL DIONNE .....	49
M. JEAN BOUCHARD .....	53
M. JOËL MARQUIS.....	58
M. MATHIEU MARKARIAN .....	62
M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ.....	71
M. MICHEL CÔTÉ .....	78
M. LOUIS PELLETIER .....	97
M. GUY AHIER.....	100
M. JEAN-MARIE MORAIS.....	117
M. BENOIT HARRISON .....	121

---

**SÉANCE DU 20 MAI 2003**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir mesdames, messieurs. Je vous avoue bien honnêtement mon étonnement, parce qu'avec la belle journée que nous avons eue aujourd'hui, je me suis dit, il y a aura probablement pas grand monde. C'est donc un signe que le dossier qui est à l'étude ce soir est plus important que les premiers jours de l'été, pour vous, pour nous aussi d'ailleurs.

10  
15  
15 Alors écoutez, je vous souhaite la bienvenue. Mon nom est Joseph Zayed, je vais présider cette commission d'enquête, et je vais vous lire, au cours des quinze-vingt (15-20) minutes, un peu la procédure que j'entends suivre tout au cours de cette audience publique, au niveau de ce soir, des jours qui vont suivre, et de la deuxième partie de l'audience publique, parce que vous verrez que les travaux de la Commission vont se dérouler en deux (2) temps.

20  
20 Alors donc, il s'agit de l'examen du projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane par la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis.

25  
25 J'aimerais, pour commencer, vous faire une lecture du mandat qui a été confié au BAPE, donc le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, par l'ex-ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, monsieur Boisclair; alors c'est un mandat, une lettre qui a été signée du 11 avril, et qui se lit ainsi:

30  
30 "Monsieur le Président, en ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane par la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de la Mitis et me faire rapport de ses constatations ainsi que l'analyse qu'il en aura faite.

35  
35 "Le mandat – c'est une date à retenir, quand même – le mandat du Bureau débutera le 13 mai 2003."

40  
40 La date du début est importante, parce qu'elle fixe automatiquement, de par la loi, la date de la fin. Et c'est signé monsieur André Boisclair.

Donc le projet que nous allons examiner ensemble est assujéti à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et il est maintenant arrivé à sa phase publique.

45 Alors la Commission, outre moi-même, est formée d'un commissaire qui va m'épauler tout au cours de ces travaux, qui est à ma gauche, qui est monsieur Pierre Lebeault. Je rappelle immédiatement que tant monsieur Lebeault que moi-même avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et que nous avons souscrit au code de déontologie du BAPE.

50 Quant à l'équipe, elle est formée, vous pouvez le voir aussi, tout d'abord d'une coordonnatrice qui est tout en arrière de la salle, une coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Danielle Dallaire, plusieurs d'entre vous ont probablement communiqué avec elle.

55 Les analystes, à ma gauche, ici à la table, madame Monique Lajoie, la première, madame Isabel Bernier-Bourgault, la deuxième.

60 Et nous avons aussi la conseillère en communication, qui est aussi en arrière de la salle, pour aider madame Danielle Dallaire dans les travaux qu'elles auront à commencer incessamment, qui est responsable aussi donc de la communication et coresponsable du registre. J'y reviendrai tout à l'heure sur la notion de registre.

65 Et finalement, madame Christiane Lapointe, qui n'est pas ici mais qui assiste le personnel de la Commission comme agente de secrétariat.

70 La logistique de l'audience est assurée par le Service des expositions et des techniques audio-visuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration – il faut prendre son souffle quand on donne ce service-là – qui est représenté par monsieur Daniel Buisson et monsieur Martin Lajoie.

75 Finalement, les transcriptions seront assurées par la sténotypiste, madame Florence Béliveau.

80 Alors je profite pour vous dire que tout ce que nous allons dire ici ce soir sera enregistré, et les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation que je vais vous indiquer tout à l'heure, tout comme elles le seront sur le site Internet, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

85 Quand est-ce que le BAPE intervient! Le BAPE intervient lorsque l'étude d'impact jugée recevable par le ministère de l'Environnement est rendue publique. Il y a donc eu une période de quarante-cinq (45) jours, plusieurs d'entre vous en avez profité pour prendre connaissance du contenu de cette étude, et donc cette période s'est étalée du 4 mars au 18 avril. À ce moment, des citoyens d'entre vous, des groupes, des municipalités même peuvent s'en prévaloir, prennent connaissance du projet et il y a des demandes ou pas d'audience publique.

90 Dans ce cas-ci, il y a eu vingt (20) demandes d'audience publique qui ont été adressées au ministre de l'Environnement.

Donc le mandat de l'audience publique est de quatre (4) mois, donc il s'échelonne du 13 mai, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, au 13 septembre 2003; 13 septembre, c'est la date limite à laquelle notre rapport doit avoir été déposé au bureau du ministre.

90

Donc à l'intérieur de ce mandat de quatre (4) mois, la Commission doit forcément tenir l'audience publique, rédiger un rapport qui sera transmis au ministre québécois de l'Environnement et rendu public dans les soixante (60) jours suivant la date du dépôt prévue le 13 septembre 2003.

95

Après la remise du rapport, la Commission s'est envolée, la Commission n'existe plus.

Le rapport n'est pas décisionnel, il s'agit pour la Commission d'émettre ses constatations et ses recommandations au ministre. C'est le ministre de l'Environnement qui adressera ses propres recommandations pour une décision finale au Conseil des ministres. Donc le ministre, bien sûr, il tient compte du rapport de la Commission mais aussi d'un autre rapport, un rapport d'analyse qui aura été réalisé et remis par le ministère de l'Environnement du Québec.

100

Donc le BAPE est un organisme autonome, totalement distinct du ministère de l'Environnement, qui reçoit ses mandats toutefois du même ministre.

105

Quant aux centres de consultation, l'ensemble de la documentation accessible dans Internet, à l'adresse probablement que vous savez maintenant, [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), et vous avez les coordonnées en arrière de la salle, sur une feuille, l'information est également disponible aux endroits suivants: à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers à Mont-Joli. Je profite d'ailleurs pour dire que c'est à la demande expresse du préfet de la MRC de La Mitis qui, lors des rencontres préparatoires que nous avons eues avec toutes les personnes concernées, il y a environ deux (2) semaines, qu'il nous avait demandé explicitement un nouveau centre de consultation à Mont-Joli et donc la Commission a accepté d'ouvrir un nouveau centre, nous en avons profité pour diffuser un communiqué de presse précis relatif à ce centre-là.

110

115

Nous avons profité pour rendre public, aussi, faire une mise au point à l'effet que la superficie totale pour le lieu d'enfouissement sanitaire tel que prévu dans le projet était de vingt hectares (20 ha) en totalité pour les deux (2) phases et non pas pour la première phase, comme ça avait déjà été publié.

120

Il y a un autre centre à la bibliothèque municipale de Matane; un autre à la bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski; à la bibliothèque Blanche-Lamontagne, à Sainte-Anne-des-Monts; à la bibliothèque Madeleine-Gagnon, à Amqui; à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal; et au centre de documentation du BAPE à Québec.

125

Pour plus de renseignements, donc encore une fois, je vous invite à consulter tous les documents qui sont sur la table d'accueil à l'entrée ou encore à téléphoner, il y a un numéro gratuit, accessible à tout le monde, le 1-800-463-4732.

130 En ce qui a trait au processus général de l'audience publique, l'audience se déroule en deux (2) parties, alors je vous les décris très brièvement.

135 La première partie, son objectif, c'est d'obtenir toutes les informations requises, tant par vous que par la Commission. Il est clair que pour nous, nous avons préparé un nombre assez important de questions que nous allons adresser au cours de cette partie d'audience au promoteur, évidemment ce soir, vous êtes venus en grand nombre, donc notre priorité ou notre stratégie sera à tout le moins, pour ce soir, de vous laisser le plus de temps possible pour poser vos questions, mais il est fréquent que nous puissions intégrer nos questions à travers les vôtres, si vraiment la situation se prête bien à ceci. Mais c'est clair que ce soir, compte tenu de votre nombre, c'est à vous que la parole reviendra en premier.

140 Donc ce n'est pas le moment de s'exprimer sur le projet; c'est lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui aura lieu dans à peu près un mois, je vous dirai la date exacte dans quelques secondes, que vous pourrez alors vous exprimer. Mais pour le moment, il s'agit d'aller chercher toute l'information dont vous avez besoin. Et j'espère que je n'aurai pas à ramener à l'ordre les personnes qui s'égareront par mégarde. Je serai délicat mais ferme.

145 Alors des séances, ce soir, donc il y en a une; demain, le 21, il y en aura deux (2) à quatorze heures (14 h) et en soirée à dix-neuf heures (19 h). Et par la suite, il pourrait y en avoir d'autres, si nous n'avons pas complété nos questions, il y en aura d'autres jeudi. Et si jeudi, c'est pas suffisant, il y en aura d'autres vendredi. Donc pour le moment, aujourd'hui et demain, c'est assuré. Et demain soir, on décidera si on poursuit ou pas.

155 La deuxième partie de l'audience publique, alors là, la Commission entendra l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent. La Commission tiendra cette deuxième partie à compter du mardi 17 juin, ce qui donne un peu plus de trois (3) semaines pour pouvoir vous préparer à rédiger votre mémoire.

160 Les dépôts de mémoires écrits, vous pouvez écrire ou faire des mémoires de façon verbale. Le dépôt des mémoires écrits, on vous demande qu'ils soient envoyés à la Commission quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie. Donc si on dit, la deuxième partie commence le 17 juin, c'est donc de nous faire parvenir votre mémoire le 13 juin.

165 Il y a des mémoires extrêmement courts, d'une page, il y en a d'autres assez colossaux, de trente-quarante-cinquante (30-40-50) et j'ai même vu de quatre-vingts (80) pages. Vous comprenez que si nous avons plusieurs mémoires lourds, bien, nous aurions besoin de ces quelques jours pour pouvoir les lire intégralement et pouvoir éventuellement discuter avec vous, lorsque vous les présenterez. Et c'est la raison pour laquelle on vous demande, en insistant, de nous acheminer vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie d'audience publique.

170

175 Vous pourriez aussi, par délicatesse et par gentillesse, nous signaler votre intention de présenter un mémoire, et si c'est le cas, vous pouvez aviser ce soir; si vous avez déjà en tête, votre idée est faite que vous allez soumettre un mémoire, vous pouvez l'aviser avant de quitter la salle, sinon au plus tard le 3 juin. Ça nous permettrait de mieux nous organiser, logistiquement.

180 Donc pour les personnes qui ne sont pas familières avec les mémoires, il y a un feuillet, en arrière de la salle, sur la table, disponible à l'accueil, pour aider les gens peu familiers avec l'écriture d'un mémoire. Mais je vous rappelle, le mémoire, ce n'est pas un mémoire de maîtrise; dès que vous écrivez pour donner une opinion, ça devient un mémoire; ça peut être une demi-page, ça peut être une page, ça devient un mémoire.

185 Je tiens à rappeler aussi que pour la Commission, la notion de l'environnement, c'est une notion type élargi, tel que prévu dans la loi et les règlements; elle dépasse le cadre biophysique. Elle va s'intéresser aussi aux aspects sociaux, aux aspects économiques, aux aspects à la rigueur politiques, donc elle s'intéresse à tous les volets du dossier.

190 Après mon exposé, je vais inviter les requérants qui le désirent à expliquer brièvement les motifs invoqués pour demander une audience publique; dans la majorité des cas, il s'agira tout simplement de lire la requête qui a été adressée au ministre. Dans d'autres, si la requête est trop longue, vous pourriez en faire une synthèse de quelques minutes.

195 Étant donné qu'il y a des requérants soit absents ou qui en ont fait la demande, je ferai moi-même un résumé de deux (2) requêtes qui ont été adressées au ministre.

Ensuite, il y aura une présentation de la part du promoteur, une présentation qui durera environ vingt (20) minutes.

200 Il y aura ensuite une pause et l'ouverture du registre. Pour le registre, bien, les personnes qui veulent poser des questions, il va falloir que ces personnes-là s'inscrivent au registre, et l'ordre d'inscription est aussi l'ordre d'intervention. Il n'est pas ouvert encore pour le moment.

205 Je ferai aussi un appel des documents à déposer.

210 Donc j'aimerais peut-être identifier les personnes qui sont en avant de la salle, outre les personnes que j'ai nommées. Donc je vous présente dès maintenant, à ma droite, le porte-parole officiel du promoteur, je lui laisserai le soin de présenter ses collègues au début de sa période de présentation, il s'agit de celui qui est le plus à gauche, Dominique Robichaud.

De l'autre côté, vous avez une table de personnes-ressources, de différents ministères, de différents organismes que la Commission a jugé bon d'inviter en s'appuyant surtout sur le contenu des requêtes qui ont été adressées au ministère de l'Environnement, combiné aussi aux informations dont la Commission a besoin. Il s'agit donc du ministère de l'Environnement, donc

215 je leur demanderai de s'identifier et d'identifier les gens qui les accompagnent. Du ministère de l'Environnement.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

220 Bonsoir. Mon nom est Hervé Châtagnier, je suis chargé de projet aux évaluations environnementales.

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

225 Mon nom est Claude Trudel, du ministère de l'Environnement, précisément de la Direction des politiques du secteur industriel, et encore plus précisément du Service de la gestion des matières résiduelles.

**PAR M. ALAIN ROY:**

230 Oui, bonjour, mon nom, c'est Alain Roy, du ministère des Affaires municipales, du Loisir et des Sports.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

235 OK. Vous avez compris que c'est un autre ministère.

Il y aura aussi le représentant de la MRC, la municipalité régionale de comté de Matane, si vous voulez, madame.

240

**PAR Mme LINE ROSS:**

Bonsoir, mon nom est Line Ross. Je suis accompagnée de monsieur Harold Forbes et de madame Nathalie Girard.

245

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir madame.

250 Il y aura aussi Recyc-Québec.

**PAR Mme DENISE AUGER:**

Oui, bonsoir, mon nom est Denise Auger, de Recyc-Québec.

255

**PAR LE PRÉSIDENT:**

260 Et finalement, le représentant de la Ville de Matane.

**PAR M. MICHEL BARRIAULT:**

265 Bonsoir, mon nom est Michel Barriault. Je suis accompagné de monsieur Guy Gagnon, qui est le directeur du Service de l'entretien du territoire. Monsieur Dany Giroux, qui est urbaniste de la Ville de Matane. Également de monsieur Normand Lebel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

270 Merci, monsieur Barriault.

275 Alors d'autres personnes ont été aussi sollicitées, et elles seront présentes à quelques séances, le représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux sera présent avec nous à partir de demain et pour les rencontres qui suivraient. Et il y aura aussi un expert, un autre expert du ministère de l'Environnement, sur les aspects économiques, disponible demain soir, entre vingt heures trente (20 h 30) et vingt-deux heures (22 h), par téléphone.

280 Donc pour ces séances, nous tenterons donc de privilégier les questions sur les sujets sous leur responsabilité. Il n'y aura donc pas, pour le moment, de séances thématiques comme telles, mais comme je viens de le préciser, certains aspects seraient couverts à certaines séances spécifiques.

285 Soulignons enfin que la Commission a déjà demandé au ministère de l'Environnement de faire une courte présentation de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, et que celle-ci sera présentée demain soir, en début de la séance de la soirée.

290 Le dernier point vise les règles de procédure à suivre pour assurer un bon déroulement de l'audience. Je vous demande en tout temps, s'il vous plaît, d'être courtois et de maintenir un respect mutuel. Vous pouvez être sûrs que j'agirai également de la même façon pour tout le monde.

295 Pour favoriser cette courtoisie et ce respect mutuel, je vous demanderais, lorsque vous adresserez vos questions, que toutes les questions soient adressées à la présidence, de même, toutes les réponses devront être adressées à la présidence.

Il est possible, si j'estime que réponse n'a pas été rendue pour la question, que j'insiste, que je reformule la question d'une autre façon, pour que la réponse puisse être complétée.

300 Le nombre de questions permis par intervenant, pour ce soir, deux (2) questions par intervenant, pour ce soir; si demain, il y a substantiellement moins de monde, c'est sûr que je

pourrai à ce moment-là autoriser un peu plus de questions. Alors c'est pas vraiment pour être restrictif, mais vous êtes nombreux, c'est juste pour vous donner la plus grande place possible, aux personnes qui veulent poser leurs questions, de pouvoir le faire.

305 Je vous demande, lorsque vous allez formuler vos questions, d'éviter de longs préambules, de longs préambules qui servent souvent à donner votre idée sur le projet, alors que déjà, vous savez que votre idée sur le projet, on va lui consacrer tout le temps nécessaire lors de la deuxième partie de l'audience publique; pas de longs préambules, questions courtes, s'il vous plaît.

310 Vous pouvez toutefois, dans le cadre de votre question, indiquer à qui vous voulez indiquer votre question.

315 La Commission ne tolérera aucune forme de manifestation de la salle, que ce soit d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, ou encore d'attitudes méprisantes.

320 Et je vous rappelle, je pense que c'est inutile de le dire, avec la température qu'il fait ici aujourd'hui, il est défendu de fumer dans la salle d'audience.

325 Alors à partir de maintenant, le registre est ouvert, vous pouvez aller vous inscrire, et nous prendrons dans un premier temps un bloc de dix (10) noms. Lorsque le moment sera arrivé pour un deuxième bloc, je vous inviterai à aller de nouveau vous inscrire, on vous dira, il y a un autre bloc de dix (10) noms. Donc dès maintenant, vous pouvez aller vous inscrire, pour ceux et celles qui le veulent.

S'il vous plaît, j'aimerais quand même poursuivre, pendant que les personnes s'enregistrent, quand même.

330 On me signale qu'un représentant du ministère des Transports, monsieur St-Pierre, en fait s'est offert pour être présent dans la salle, et nous le remercions sincèrement. Il est possible que, contrairement à ce que nous avons prévu, qu'il y ait des questions qui touchent sa sphère d'activité, et à ce moment-là, nous allons pouvoir certainement bénéficier de sa présence et de son expertise. Merci, monsieur St-Pierre.

335

---

340

**PRÉSENTATIONS DES REQUÉRANTS**

**RICHARD MORISSET**

345

**PAR LE PRÉSIDENT:**

350

J'inviterai maintenant le premier requérant à nous présenter les motifs de sa demande d'audience. J'invite donc au micro, si vous voulez vous présenter à la table en avant, monsieur Richard Morisset.

**PAR M. RICHARD MORISSET:**

355

Bonjour monsieur Zayed, bonjour tout le monde, bonsoir les gens de Matane.

Donc je vais vous faire lecture de ce qui a été ma demande, simplement, et puis le reste de la soirée nous permettra de poser des questions s'il y a lieu.

360

Donc tel que je l'avais écrit au cabinet du ministre, l'objet, demande d'audience publique. Donc, je lis intégralement:

"Bonjour,

365

"Je réclame à titre personnel la tenue d'assemblées du Bureau d'audiences publiques en environnement pour le projet du LET, lieu d'enfouissement technique, de Matane. Ce plan de schéma est présenté par une régie intermunicipale composée par les MRC de Matapédia, Matane, Haute-Gaspésie et Mitis. Des informations complémentaires doivent être fournies par le promoteur sur divers paramètres, dont ceux-ci présentés ci bas.

370

"Une analyse détaillée doit être effectuée sur les caractéristiques de mouvance de l'argile du site (possibilité de tassements, stabilité des argiles, etc.) et sur celles des zones à risque entourant ce dernier. Lorsque le promoteur mentionne que les terrains à risque sont à l'extérieur du LET – là, j'ai mis entre parenthèses certaines caractéristiques que je vais passer rapidement – il ne mentionne pas qu'ils sont à proximité."

375

La proximité est à définir comme espace.

380

"Un glissement de terrain ne se limite pas, dans son déchaînement, à un périmètre clôturé ou dessiné sur une carte. Ces analyses doivent être approfondies, étant donné la fragilité des sols tant au sud qu'au nord du LET. Cette caractéristique géologique a une forte influence sur les impacts potentiels du site, surtout sur l'ensemble du bassin hydrographique.

385

"On peut retrouver dans certains passages de la documentation du projet les lignes suivantes: PR5, questions, commentaires, étude provisoire, il est écrit:

"Veuillez localiser sur carte ou schéma la zone à risque de mouvement de terrain identifiée directement au sud du site (page 3.3 de l'étude). Il serait plus que souhaitable que cela soit fait pour permettre l'évaluation de la dangerosité du site."

390

Tel qu'écrit dans le document.

"Dans la carte de topographie et de localisation du site (PR3-2, annexe 1F.01, topographie localisation site) on identifie bien une bande de terrain située sur les lots – que j'ai mentionnés dans ma demande – ainsi que sur les lots par où passe le collecteur de lixiviat. Cette bande de terrain est inscrite noir sur blanc sur la carte comme étant un secteur à risque de décrochement et de glissement de terrain. On sait par expérience à quel point un coup d'eau ou un changement dans le bassin hydrographique d'une telle zone peut provoquer une catastrophe. Le point de la page suivante est directement lié à cette analyse.

395

400

"L'enlèvement du couvert végétal sur la terrasse – le terrain d'où on procédera donc à la mise en place du LET – peut être la cause de graves problèmes. L'eau, qui autrefois était retenue par la végétation, sera libre d'y faire un travail d'érosion."

405

Il n'y a aucune étude de faite là-dessus.

"Le système d'imperméabilisation et de collecte du lixiviat."

Ça, je reprends encore une fois un texte de l'étude.

410

"Des précisions sont nécessaires concernant la mention à la page 3-18 à l'effet que le fossé d'interception des eaux souterraines claires provenant des secteurs non exploités favorisera l'évacuation des eaux de ruissellement provenant du front d'enfouissement. Est-ce que cette indication est en lien avec le recouvrement temporaire indiqué au plan 5110? Comment va-t-on s'assurer que ces eaux de ruissellement ne seront pas contaminées, notamment par leur contact avec les matières résiduelles? Quelle est la nature de ce recouvrement temporaire?"

415

Tout ça a été répondu partiellement, mais il reste toujours un doute un petit peu là-dessus.

420

"Il y a aussi beaucoup d'éclaircissement à obtenir sur certains points, entre autres sur les analyses relatives au sol en interaction avec l'eau. Les résultats des essais de perméabilité sont douteux."

425

Non pas dans les moyens qu'ils ont pris, mais les résultats qui en découlent.

"Les analyses actuelles se basent sur des résultats qui ne tiennent pas compte de l'état du terrain à venir compte tenu de sa fragilisation croissante durant l'exploitation. Elles sont donc

430 spéculatives. Il n'y a aucune étude d'impact produite sur l'enlèvement du couvert végétal (arbres  
et plantes diverses) sur plusieurs hectares (un paramètre majeur) et des conséquences que cette  
action aura sur la nappe phréatique et sur le bassin hydrographique, potentiellement. C'est la  
raison pour laquelle les études des eaux souterraines et de ruissellement sont peut-être  
incomplètes.

435 Ce paramètre n'étant pas analysé, cela met en doute la viabilité du site, sa sécurité  
environnementale et aussi la santé publique qui est une grande préoccupation pour les citoyens.  
La preuve n'est pas faite que cette dernière n'est pas liée par sa proximité aux puits artésiens des  
zones de Matane-sur-Mer et de Grand-Détour."

440 Lors de la présentation au Riôtel, on a demandé entre autres, s'il y avait un jour une très  
mauvaise tempête, qu'arrivera-t-il du surplus d'eau, on avait peur à la rivière. Et on a répondu  
qu'il n'y avait pas de problème pour la rivière, que ça se déverserait côté fleuve. Très sécurisant  
pour les gens de Matane-sur-Mer!

445 "Je crois que la version finale de l'étude d'impact et le rapport intitulé "Réponses aux  
questions et commentaires" ne cautionnent pas les exigences de la directive du ministère de  
l'Environnement, surtout sa nouvelle Politique de l'eau."

450 En tenant compte entre autres du futur réseau d'aqueduc de Matane.

455 "Ces documents contiennent des analyses incertaines. Elles se basent sur des  
paramètres (terrain, tonnage, situation régionale, climat, autres besoins de la ville) dont les  
conditions actuelles ne reflètent pas celles de l'avenir. Même les conditions climatiques  
spéculatives font l'analyse. Ces études ne suggèrent pas d'autres options dans les techniques  
qui seront utilisées, dans la recherche d'un compromis pour l'emplacement du LET et aussi pour  
le tonnage qui sera enfoui.

460 "Je demande donc que soit reconsidérée l'importance du site et peut-être même son  
emplacement, surtout s'il n'y a pas de changement dans la situation à risque que j'ai mentionné  
ci-haut."

Voilà! Merci.

465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci beaucoup, monsieur Morisset.

470

---

**JEAN BOUCHARD**

475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant monsieur Jean Bouchard.

480 **PAR M. JEAN BOUCHARD:**

Bonsoir à tous.

Mon introduction est relative à un paragraphe que j'avais cité dans la lettre que j'avais adressée au ministre André Boisclair, alors voici l'introduction:

485

"Suite au projet d'un lieu d'enfouissement à Matane, ou dépotoir, je vous partage mes inquiétudes tant qu'aux risques de contamination de l'environnement des Matanais, ainsi qu'à la détérioration de la qualité de l'air."

490

Et là, je vais ajouter aussi de l'eau, que je n'avais pas cité.

Voici ma question...

495

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur, il s'agit pas de poser des questions maintenant, il s'agit juste de lire les requêtes.

500

**PAR M. JEAN BOUCHARD:**

Bon, je l'intègre à ma requête!

505

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, attendez, là. Je pense que j'ai été suffisamment clair tout à l'heure, la première partie, il s'agit tout simplement que les requérants qui ont adressé des requêtes au ministre de l'Environnement puissent faire part à l'auditoire de la nature de ces requêtes. Suivront dans un deuxième temps des questions.

510

Alors est-ce que vous avez donné votre nom au registre?

515

**PAR M. JEAN BOUCHARD:**

Oui, j'ai donné mon nom au registre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Aucun problème, monsieur, on va vous écouter, mais pas tout de suite.

520 **PAR M. JEAN BOUCHARD:**

Bon, il y avait une demande quand même que je faisais au ministre, c'était de relocaliser le site.

525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Elle était dans votre requête? Vous pouvez la lire. Si elle fait partie de votre requête, vous pouvez la lire.

530 **PAR M. JEAN BOUCHARD:**

C'est beau, c'est cité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

535

Merci beaucoup, monsieur.

540

---

**FRANCE P. CARON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

545

J'invite maintenant monsieur Claude McMullen.

Maintenant, madame France P. Caron et monsieur Édouard Caron.

**PAR Mme FRANCE P. CARON:**

550

Bonsoir, bonsoir tout le monde.

Eh bien, ma lettre que j'ai adressée au ministre Boisclair, c'est surtout en tant que résidente située tout près actuellement du dépotoir que l'on connaît déjà à Matane.

555

Donc ça se lit comme suit:

"Monsieur le Ministre,

560 "Faisant suite à une séance d'information tenue par le Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement, à Matane le 25 mars dernier, nous vous demandons en tant que citoyens et  
contribuables et payeurs de la ville de Matane de tenir incessamment des audiences publiques  
quant au projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane.

565 "L'intérêt suscité par ce projet se situe à plusieurs niveaux: au niveau personnel, nous  
avons une très grande préoccupation de la qualité de notre environnement car nous avons une  
famille et notre propriété est sise dans les environs immédiats de ce site ce qui tend à vous dire  
que nous sommes très préoccupés par la qualité de l'eau potable, de l'air ambiant, d'un  
environnement propre et sain et nous considérons que l'arrivée de ce grand dépotoir, appelons-le  
570 ainsi, suscite chez nous et nos voisins de grandes inquiétudes quant à des désastres  
écologiques potentiels, à la présence de rongeurs, goélands et autres espèces pouvant entraîner  
des problèmes de santé majeurs pour la population et les familles établies près du site. Nous  
avons choisi d'élever nos enfants dans un milieu sain et non près d'un immense dépotoir; nous  
avons choisi de vivre en région près de la nature et nous tenons à conserver notre qualité de vie  
en lien avec la qualité de notre environnement.

575 "Nous portons aussi un très grand intérêt à notre ville en tant que citoyens actifs à son  
devenir et soucieux de sa vocation touristique et je ne crois pas qu'une montagne de vidanges  
puisse amener le tourisme à Matane et encore moins le retenir. Ce projet est en incubation  
depuis près de deux (2) ans et voilà qu'à six (6) mois de sa concrétisation, la population  
580 matanaise en est informée et que l'accent est mis sur l'aspect économique de la chose; qu'en  
est-il de la santé publique? de notre qualité de vie? de notre droit de regard comme payeurs de  
taxes et décideurs?

585 "Monsieur le Ministre, pour tous ces motifs et pour l'intérêt mentionné à la non-réalisation  
de ce projet, nous vous demandons la tenue d'audiences publiques."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

590 Merci, madame Caron.

---

**CARMELLE ST-GELAIS**

595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant madame Carmelle St-Gelais, de l'AFÉAS du Bon-Pasteur de Matane

600

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

605 Bonsoir. Ma requête est peut-être un peu longue, mais on m'avait pas avertie, je n'ai pas raccourci. Je devrai la lire textuellement.

Je passe le paragraphe d'entrée.

610 "L'étude d'impact cite quarante et un (41) facteurs touchés de quelque façon par la pollution. Ils généreront des effets négatifs sur l'environnement avec différente intensité. À la question posée: quels seront alors les effets positifs de l'aménagement de ce site? Les spécialistes ont répondu, il y a un besoin.

615 "Il y a un besoin, nous en convenons, ce besoin de réorganiser un dépotoir n'est pas prédestiné à un seul terrain. Certes ce lieu d'accueil des dépôts, sur un terrain "plat", est alléchant. Il est situé à l'entrée de la ville de Matane entre le fleuve Saint-Laurent, la rivière à saumon de Matane et le ruisseau le Petit-Bras qui se déverse dans la Petite Rivière-Blanche et se jette finalement dans le fleuve Saint-Laurent. Il est près des sables que le projet va avoir besoin, il est près d'un pic à gravier, en plus il y a un sous-sol argileux et le bassin d'épuration des eau usées de Matane offre une capacité de réception. Le gros lot en somme. Toute ce qu'il faut pour ne pas chercher plus loin et économiser des sous.

620 "L'économie est le poids qui fait pencher la balance. Le chiffre publié serait de trois cent soixante-quinze mille dollars (375 000 \$) par an pour un population autour de vingt et un mille (21 000) personnes dans la MRC de Matane, ce qui représente une économie approximative de dix-huit dollars (18 \$)."

Et je vous fais remarquer que j'ai été disputée pour ce chiffre.

630 "Considérant les impacts négatifs, autres, cités plus bas et conséquents à ce projet, nous pourrions bien perdre au-delà de cette somme.

635 "La seule note positive que nous, dames de l'AFÉAS de Bon-Pasteur, serait que les MRC investies dans le projet pourraient davantage profiter de notre site de tri de la récupération des déchets de Matane.

640 "Mais pourquoi pas profiter de cette ouverture de récupération pour sensibiliser et installer nos paroisses avec leur propre centre de tri. Le travail restera à proximité, la couche d'ozone brisée par le monoxyde de carbone sera épargnée et la population apprendra à gérer son environnement. Pourquoi faire payer très cher et déresponsabiliser? À la question posée: quels ont été les efforts de recherche faits pour relocaliser le dépotoir? La réponse dite: "Le site de Matane a tout ce qu'il faut, pourquoi chercher plus loin."

645 "Une perturbation irraisonnée, irresponsable, irréparable et à effet de bombe dans le milieu! Ce site abrite déjà un bassin d'épuration et d'épandage de boues de Smurfit Stone, deux (2) bassins d'épuration et un épandage de boues de Tembec, un bassin d'épuration de la Ville de Matane. Il faut additionner un dépotoir fermé vers les années 1985, plus le site actuel logeant notre dépotoir de la Ville de Matane et un dépotoir de boues de fosses septiques. Tout cela sur des terrains avoisinants, entre notre fleuve Saint-Laurent et notre rivière à saumon.

650 "Les spécialistes ont expliqué que les terrains sont déjà perturbés, pas de problèmes, nous pouvons continuer à faire davantage. Ajoutons quarante mille tonnes (40 000 t) par an pendant cinquante (50) ans. Qu'est devenue notre conscience sociale? Notre milieu d'accueil des dépôts souffre d'un cancer avancé et plutôt que de le soigner, nous l'empoisonnerons à sa pleine capacité jusqu'à l'irréparable.

"Nous ne pouvons passer outre la pollution de l'air, de l'eau et des sols!

660 "La pollution de l'air! Toute la population située à l'ouest de la Ville de Matane a déjà des problèmes à respirer conséquemment à nos installations d'épuration et d'entreposage des déchets. Et nous allons ajouter sans considération. Augmentation des camions de vidange dans la ville, l'un dit vingt (20), l'autre dit cinquante (50) par jour, faisons une moyenne de trente-cinq (35); ces camions émettront du monoxyde de carbone, ils soulèveront la poussière, ils dégageront des mauvaises odeurs et ils embarrasseront les routes. Ces stocks déjà entreposés sans réfrigération dégageront des odeurs nauséabondes en les versant sur le dépotoir. Il y aura des biogaz émis et des gaz d'échappement par la suite même si des mesures de destruction de gaz seront installées.

670 "Pollution de l'eau! Les travaux modifieront le réseau de drainage des eaux de surface, de la nappe phréatique et augmenteront les risques de contamination de ces eaux. Il est plus certain que les eaux seront contaminées. Des résidents de Matane-sur-Mer ne sont pas branchés au réseau d'aqueduc de la ville. Leurs puits seront contaminés. Un danger similaire sera développé touchant les pâturages adjacents, des terres agricoles; les bactéries seront transportées par les goélands et la vermine sur l'herbe qui servira à nourrir les animaux. C'est un cas vécu chez nous à Matane.

680 "Les eaux de surface étant contaminées, les eaux souterraines le deviendront. Le bassin d'épuration de la Ville de Matane se déverse dans le fleuve. Est-on assez tout-puissant aujourd'hui pour donner des directives sans faille à des eaux souterraines et à créer une étanchéité à l'égard de tous risques. Prenons des petits exemples, la tuyauterie de nos maisons et les fosses septiques installées avec les nouvelles normes. Le bon travail de ce réseau va se faire pendant les cinq (5) premières années, après la tuyauterie commencera à cumuler les gras, les cheveux et des parcelles de petits déchets, le système sera déjà beaucoup moins efficace.

685 "Prenons le gravier et le sable filtrant le milieu naturel des fosses septiques, ils s'encombrent de toutes sortes de matières gluantes et ils ne sont plus capables de répondre à

l'efficacité du travail demandé. Dans quinze-vingt (15-20) ans, les eaux épurées du bassin de Matane seront toujours déversées dans le fleuve et ils auront un niveau d'impureté beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui.

690

"Que se passerait-il s'il arrivait une contamination des eaux de notre rivière Matane et soulignons qu'elle se fusionne au fleuve?"

695

"Pollution du sol! Dans cinquante (50) ans les sols seront irrécupérables et déjà on mentionne des bandes de terre avec des risques de glissement. Et l'on ajoute le déboisement en sus. Avec quoi va-t-on retenir ces terrains, avec quoi va-t-on purifier l'air?"

Les nouveaux arbres prennent trente-cinq (35) ans pour obtenir leur maturité.

700

"Qualité de vie! A-t-on le droit de nous empoisonner la vie? La responsabilité sera sur la conscience de celui qui prendra la décision. Trois (3) éléments sont essentiels pour vivre, l'air, l'eau et la nourriture. Ce projet hypothèque deux (2) d'entre eux, l'air et l'eau et manger dans la peste, ce n'est même pas plaisant.

705

"Le gouvernement aura beau vouloir améliorer le rapprochement et la condition des familles – c'était dans le temps des élections – si les enfants ne peuvent plus jouer dans les cours familiales et les parcs à cause de l'air irrespirable, si la famille entière souffre de maladie respiratoire, aurons-nous gagné dans la qualité de vie?"

710

"Cette pollution vivra en notre milieu, en augmentant, pour les cinquante-soixante (50-60) prochaines années, plus les trente (30) années supplémentaires où les vapeurs continueront à s'évaporer. Les terrains prendront deux cents-trois cents (200-300) ans à se régénérer, s'ils y parviennent. Les conditions n'étant pas naturelles, nous ne savons pas quelle maladie monstrueuse en sortira. Un monstre enfante des monstres. L'avenir de nos petits-enfants sera compromis.

715

"L'exode! Nos élus municipaux prônent le développement touristique. Quelle controverse! Le terrain du dépotoir choisi est à l'entrée de la ville, sur la route 132. La route d'accès pour s'y rendre est à proximité du port de mer. Peut-on gérer un dépotoir à ciel ouvert, sans respirer des odeurs. Y a-t-il seulement un seul touriste qui a pour objectif d'aller respirer les mauvaises odeurs? Le touriste va fuir notre ville et nous perdrons les retombées économiques. Peut-on se le permettre?"

720

725

"Les retraités de la ville de Matane fournissent facilement le tiers des argents dans les revenus d'administration de la ville et de ses commerces. Est-ce qu'il y a un seul retraité qui a signé un contrat de s'engager à respirer la peste? Nous perdons nos jeunes adultes parce que nous n'avons pas de travail à leur offrir. Les parents iront rejoindre leurs enfants. Ils restaient à Matane à cause du milieu agréable de l'environnement. Cette condition ne sera plus au rendez-vous. Nous pouvons prévoir aussi l'exode des retraités.

730 "Ceux qui partiront seront les mieux nantis, capables de perdre sur la vente de leur maison, capables de se payer un déménagement, les autres subiront leur sort. Conclusion est que la population s'appauvrira.

735 "L'"appauvrissement! L'information nous a révélé que certaines municipalités ne voulaient pas de notre monstrueux dépotoir. Le maire de Les Méchins nous expliquait que les coûts de déplacement des ordures allaient ruiner sa population, déjà pauvre. Et il argumentait en disant que la population avait investi dans un dépotoir en tranchées et que ce site répondait à leurs besoins pour les quinze (15) prochaines années à venir. Ces gens vivent déjà des coûts supplémentaires occasionnés par la fusion des municipalités, peut-on leur imposer le luxe d'un  
740 dépotoir de vingt millions de dollars (20 M\$), des frais de déplacement d'ordures, d'entreposage et de dépôts. C'est vraiment des négociations avec des couteaux sur la gorge. Qui survivra?

"Que répondriez-vous à monsieur Renaud, rue de Gaspé qui demande: La ville de Matane est-elle assez riche pour acheter vingt millions de dollars (20 M\$) en pollution? Et il  
745 ajoutait: faut-il avoir une conscience professionnelle pour acheter de la pollution et nous empoisonner la vie avec l'argent de nos taxes?

"Le gouvernement crée et oblige des normes d'installation et de travail pour contrer la pollution. C'est bien! C'est son travail et il faut que cesse cette surabondance des déchets. Le  
750 gouvernement subventionne la productivité. Le produit fini a besoin d'un acheteur. La technique avance rapidement, le produit consommé se démode très vite. Et il vient nous rejoindre au dépotoir. C'est de là que vient nos montagnes d'ordures.

"Si c'est bien de subventionner la source du problème, ne serait-ce pas bien de  
755 subventionner la fin du problème plutôt que de se donner le plus beau rôle, de créer les normes et de refile la facture aux gens moins bien nantis.

"Nous, dames de l'AFÉAS du Bon-Pasteur de Matane, nous sommes vraiment inquiètes pour l'avenir de notre environnement et de notre portefeuille, c'est pourquoi nous demandons une  
760 audience publique pour connaître l'opinion des gens. Cette étude d'impact a été montée avec discrétion donc sans consultation populaire.

"Afin d'être conciliantes, nous accepterions ce projet réduit pour accueillir des dépôts de la MRC de Matane et nous jugeons que c'est encore beaucoup trop.  
765

"Nous soulignons qu'il y a quand même d'autre possibilités des gestions d'ordures pour nous: soit de remplir l'entre deux de l'ancien site et de l'actuel site.

"S'il pouvait y avoir une volonté du gouvernement de sortir ces ordures de nos villes, de les mettre en dehors des populations et les installer avec des bioréacteurs. Ce serait une gestion  
770 gagnante des années deux mille et un pas vers le progrès."

Et j'ai la conclusion.

775 Ça a été long, mais c'est que je suis porteuse de la pétition, et puis si vous vouliez accepter le petit mot d'entrée, et je pourrais vous la présenter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

780 Tout à fait.

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

785 Donc je parle toujours au nom de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale du Bon-Pasteur de Matane, et puis je parlerai aussi, au cours de cette séance d'audience, au nom de toutes les personnes qui ont signé cette pétition. Donc:

790 "Nous sommes heureuses de vous présenter le résultat d'un travail et portées par l'engagement de plusieurs personnes. Nous soulignons, monsieur le Président, que nos travailleurs ont fait du porte à porte pour recueillir les signatures. Il est vrai aussi que des feuilles ont été déposées dans des points de circulation concentrée.

795 "Nous vous remettons cependant une photocopie, parce que nous pensons que vous regarderez seulement le sérieux du travail et qu'après, elle sera déposée aux archives et oubliée. Nous avons décidée de garder la copie originale pour la déposer à la Société d'histoire de la Ville de Matane.

800 "La photocopie est moins précise à cause de certains mouvements techniques des photocopieuses et parce qu'elles ne prennent pas les signatures écrites en couleurs. Le chiffre annoncé de huit mille quatre cent soixante-deux (8462) signataires a été totalisé sur les copies originales de l'AFÉAS du Bon-Pasteur. Nous vous en certifions le nombre.

805 "À la réplique de certains messieurs qui disent qu'ils ont vu des signatures des gens de Drummondville, nous répondons que c'était dans le temps de Pâques, et les fils et les filles sont venus voir leurs parents, et ils signaient en guise de sympathie envers leurs parents.

"Acceptez, monsieur le Président, le résultat de notre travail."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

810 Merci madame.

815

**JEAN-MARC RIOUX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

820           Alors j'inviterais le prochain requérant, monsieur Éric Imbault.

Écoutez, je vous rappelle que lors de la rencontre préparatoire, je vous avais demandé soit de lire, bien sûr, les requêtes, soit encore de donner leur résumé si elles étaient un petit peu longue. J'insiste un peu là-dessus parce que sinon, la soirée s'annoncera très longue.

825

Donc monsieur Éric Imbault, s'il vous plaît. Je voulais pas dire si vite, quand même!

Monsieur Jean-Marc Rioux.

830 **PAR M. JEAN-MARC RIOUX:**

Alors je vais vous lire tout simplement ça, ce que j'ai envoyé au ministre:

"Bonsoir,

835

"Je veux vous faire savoir mon désaccord avec le projet de mégadépotoir à Matane pour les MRC de la région. Ce projet proprement nommé "établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane" suscite beaucoup d'interrogations chez les citoyens de Matane et cela, pour des considérations de natures diverses. La plupart sont reliées à l'environnement.

840

"Pour ma part, et c'est ma conviction, aussi pour celle d'une grande partie des résidents de la ville de Matane, la qualité de l'air qui, à coup sûr, subira une dégradation appréciable due aux odeurs de déchets et émissions de biogaz dans l'environnement, représente ma principale préoccupation résultant d'une éventuelle réalisation de ce projet controversé."

845

Merci,

**PAR LE PRÉSIDENT:**

850           Merci à vous.

---

**ANDRÉ RENAUD**

855

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur André Renaud.

**PAR M. ANDRÉ RENAUD:**

860

Monsieur le Président! Je vous dis que passer après madame St-Gelais, la barre est haute. Mais je vous annonce tout de suite, petite lettre réquisitoire mais gros rapport pour le 17 juin.

865

Je lis ma lettre, monsieur le Président, qui est courte. Matane, le 14 avril 2003, Cabinet du ministre, etc. Objet: demande d'audience publique à propos d'un projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane.

870

"Bonjour,

"J'ai assisté à la séance d'information publique tenue à Matane, le mardi 25 mars 2003, et j'ai consulté les documents disposés dans les centres de consultation concernés. Loin d'être rassuré par les ingénieurs et leur documentation stéréotypée, je réclame à titre personnel la tenue d'une audience du Bureau des audiences publiques pour le projet cité en rubrique.

875

"Le motif de ma demande et mon intérêt pour les audiences du BAPE sont les suivantes. Je crois que l'information disponible est nettement insuffisante pour pallier aux dangers inhérents à cinquante-deux (52) ans d'enfouissement de déchets provenant de soixante-cinq mille (65 000) habitants dans un environnement déjà surpollué.

880

"Le secteur visé pour le site d'enfouissement comprend en effet déjà une usine de pâtes, Tembec; une cartonnerie, Smurfit Stone; une entreprise de déchets, Sani-Manic; et des bassins d'épuration, etc. Ainsi, le secteur sud-ouest de la ville de Matane est actuellement très souvent envahi par des odeurs nauséabondes. Qu'arrivera-t-il avec ce mégasite d'enfouissement projeté?

885

"Les études que j'ai consultées et la séance d'information à laquelle j'ai assisté m'ont permis de conclure que personne n'a prévu de potentiels déséquilibres dus au réchauffement de la planète ou à des séismes. Pourtant, l'inondation au Saguenay, ça pourrait se produire ici.

890

"Les effets négatifs environnementaux vont sûrement nuire au secteur touristique de la grande région de Matane. Je n'ai rien vu, ni rien entendu de rassurant sur les impacts du secteur économique névralgique qu'est le tourisme à Matane.

895

"Je suis persuadé que les maisons situées dans le secteur sud-ouest de la ville de Matane vont être dévaluées à cause de la proximité du secteur concerné. Et j'y demeure, monsieur le Président.

900

"Je crois sincèrement que notre municipalité fait fausse route en accueillant les déchets de la moitié de la Gaspésie et d'autre part en recherchant l'implantation de nouvelles entreprises

– comme au Texas, dans ce temps-ci. Ces nouvelles entreprises recherchent la qualité de vie et un environnement sain.

905 "Enfin je décèle plusieurs contradictions entre la Politique de la ruralité du gouvernement provincial, l'objectif de rétention des jeunes en région et l'implantation d'un centre des odeurs nauséabondes dans la ligne des vents dominants près d'une ville à rivière à saumon et dans un secteur déjà surpollué."

910 Et j'ai terminé, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

915

---

**GUY AHIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

920

Monsieur Guy Ahier. Alors monsieur Guy Ahier représente le groupe environnemental UNI-VERT de la région de Matane.

**PAR M. GUY AHIER:**

925

"Monsieur le ministre,

930 "Le groupe environnemental UNI-VERT région Matane, organisme sans but lucratif oeuvrant en sensibilisation, éducation, et défense, protection et aménagement en environnement dans la MRC de Matane, sollicite des audiences publiques sur le projet de lieu d'enfouissement sanitaire à Matane, soumis par la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de La Haute-Gaspésie de Matane, de La Matapédia et de La Mitis.

"Voici nos motifs!

935

"Nous croyons qu'en cas d'acceptation de ce projet, les citoyens matanais concernés vont encourir une perte importante de qualité de vie.

940 "L'augmentation des odeurs, étant donné la proximité du site avec la ville et compte tenu que le vent dominant amène ces odeurs vers la ville de Matane, est un élément de préoccupation.

945 "Lors de la rencontre d'information, les représentants des promoteurs n'ont pu affirmer qu'il n'y aurait pas d'augmentation des odeurs.

"L'augmentation du nombre de passages des camions est un autre élément qui va affecter la qualité de vie des Matanais, notamment par le bruit, la poussière et les risques accrus des déversements de matières résiduelles variées dans l'environnement.

950 "D'un point de vue environnemental, le territoire choisi pour implanter ce site est déjà dégradé par divers sites d'enfouissement et de traitement s'y retrouvant et nous questionnons la pertinence d'augmenter les risques liés à la contamination des sols, des nappes d'eau, à l'augmentation de la vermine, par l'arrivée des déchets de soixante-cinq (65) municipalités. Le choix de ce site près de la population et entre deux (2) cours d'eau majeurs est problématique.

955 "Des types de déchets qui y seront enfouis, si l'on se réfère à l'étude d'impact, suscitent des questionnements et de fortes inquiétudes; que l'on pense aux sols contaminés, matières industrielles non dangereuses et cendres industrielles.

960 "Contrairement à la directive de la Direction des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement, aucune solution de rechange n'a été proposée et il n'y a pas eu de recherche sérieuse pour un ou des sites alternatifs, que ce soit dans la MRC de Matane ou dans les autres MRC, alors que nous savons que d'autres alternatives sont possibles et peuvent être mieux acceptées socialement.

965 "Le manque flagrant d'information et de consultation de la population matanaise en début de processus constitue une autre lacune à la directive des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement. On remarque d'ailleurs maintenant qu'à mesure que les citoyens sont mis au courant et prennent conscience de l'ampleur du projet, celui-ci suscite une opposition grandissante.

970 "En tant que groupe environnemental, nous avons une obligation morale de s'assurer que la population locale soit bien informée de toutes les implications et risques environnementaux associés à un tel projet afin qu'elle puisse en toute connaissance de cause faire valoir son opinion.

975 "Comme il existe des solutions alternatives à court terme, pour l'enfouissement des déchets dans les régions impliquées, nous croyons qu'il est important de prendre le temps de bien évaluer toutes les implications possibles d'un projet d'une telle envergure."

980 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

985 Merci, monsieur Ahier.

**MYRIAM BOURGEOIS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

990 J'invite maintenant madame Luce Balthazar, du Conseil régional de l'environnement.

**PAR Mme MYRIAM BOURGEOIS:**

995 Bonsoir. Mon nom est Myriam Bourgeois, directrice adjointe du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, en remplacement de la directrice, Luce Balthazar, qui sera présente ici demain.

1000 Alors le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, c'est un organisme qui est voué à l'environnement et au développement durable dans le Bas-Saint-Laurent, et notre intervention dans le dossier présent, ça a été celle-ci:

1005 "Depuis quelques années, nous suivons avec attention les développements relativement au projet de lieu d'enfouissement technique de Matane, puisque la gestion des matières résiduelles constitue un des dossiers prioritaires du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent et aussi de ses groupes membres.

1010 "Alors au terme de nos démarches, nous souhaitons vous adresser cette demande d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement. En effet, il y a plusieurs groupes et citoyens qui demandent des réponses à des questions qui sont susceptibles d'avoir un impact réel sur leur bien-être, notons par exemple la recherche de sites alternatifs ou l'accroissement de la vermine, des odeurs, du camionnage, du bruit. Et compte tenu de l'ampleur et de l'importance des préoccupations sociales ou environnementales qui ont été exprimées par la communauté, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent espère que celles-ci vont être prises en considération lors d'un processus démocratique, transparent et impartial.

1020 "Nous estimons qu'avant de procéder à ce projet qui engagera la population pour de nombreuses années, il conviendrait de permettre à la communauté d'exprimer son point de vue à l'intérieur de consultations qui devraient favoriser l'émergence de positions éclairées sur le projet.

"Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable à cette requête, nous vous prions d'accepter, monsieur, nos salutations très cordiales."

1025 Et c'était signé la directrice, Luce Balthazar. Merci!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Bourgeois.

**CLAUDE GAUTHIER**

1030

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1035

J'invite maintenant monsieur Claude Gauthier, auteur de deux (2) requêtes, une requête comme citoyen et une autre comme propriétaire du camping Parc Sirois La Baleine.

**PAR M. CLAUDE GAUTHIER:**

1040

Bonsoir. Je vais commencer comme citoyen. Je vais passer le préambule.

1045

"Étant résident de Matane-sur-Mer, tout près du site d'enfouissement, je crains que la réalisation de ce projet ait des répercussions sur la qualité de la santé de ma famille. Il y a quelques années, l'ancien site avait contaminé l'eau potable que nous consommions. Ma santé et celle de mes enfants avaient été mises en danger. Nous avons alors été contraints de condamner notre puits artésien. Aujourd'hui, avec ce projet de mégasite d'enfouissement, je crains pour la sécurité et la santé de ma famille, car il y a beaucoup d'éclaircissements à obtenir sur certains points nébuleux, entre autres sur les analyses relatives au sol en interaction avec l'eau.

1050

"De plus, personne n'a pris en considération les répercussions que ce projet peut avoir sur le plan humain. Aucune étude ne mentionne les dérangements qui seront encourus par les résidents du secteur avec tous ces camions qui circuleront. Personne n'a pris en considération la possible dévaluation de nos maisons et terrains. Personne, dans ce projet, ne tient compte de la qualité de vie des résidents.

1055

"Finalement, je suis d'avis que la version finale de l'étude d'impact et le rapport intitulé "Réponses aux questions et commentaires" ne cautionnent pas les exigences de la directive du ministère de l'Environnement, surtout concernant la nouvelle Politique de l'eau. Ces documents contiennent des analyses incertaines. Voilà pourquoi je demande que soit reconsidérée l'importance du site et même son emplacement."

1060

Là, je vais y aller pour mon commerce Camping La Baleine.

1065

"D'abord, comme l'eau de notre puits artésien provient de la même montagne que le futur mégasite d'enfouissement, je crains les risques de contamination de notre réserve d'eau potable, car il y a beaucoup d'éclaircissements à obtenir sur certains points nébuleux."

Ça, je vais sauter, c'est au même titre que l'autre.

1070 "Il y a aussi les risques que la veine d'eau qui alimente notre puits soit coupée et qu'ainsi l'on perde toute alimentation puisque le réseau d'aqueduc de la ville ne dessert pas notre secteur.

1075 "De plus, personne n'a pris en considération les répercussions que ce projet peut avoir sur le plan humain. Il est certain que l'achalandage de mon commerce sera en baisse si ce projet se concrétise. Qui voudrait camper à proximité d'un mégasite d'enfouissement et être dérangé par les nombreux camions qui circuleront sans arrêt? Personne n'a pris en considération la possible dévaluation de nos commerces, maisons et terrains. Personne, dans ce projet, ne tient compte de la qualité de vie des résidents permanents et temporaires.

1080 "Finalement, je suis d'avis que la version finale de l'étude d'impact..."

Ah, c'est la même chose que l'autre. Je vais vous faire fi.

1085 C'est tout, merci.

---

**KAREL MÉNARD**

1090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Karel Ménard, du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

1095 **PAR M. KAREL MÉNARD:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. Je vais vous lire la requête de mon organisme.

1100 "Monsieur le Ministre,

"Par la présente, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets sollicite la tenue d'une audience publique pour le projet cité en rubrique.

1105 "Le fait que ce projet pourrait avoir une durée de vie d'au-delà de cinquante (50) ans, il nous apparaît essentiel qu'il fasse l'objet d'un examen rigoureux de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et aussi que la population soit invitée à en connaître tous les impacts potentiels.

1110 "Certains points nous préoccupent davantage, notamment:

"Le site en lui-même qui n'a pas fait l'objet de recherche de localisation alternative;

1115 "L'arrimage entre le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC hôte et des MRC avoisinantes, le cas échéant;

1120 "La capacité d'élimination demandée par la Régie intermunicipale semblant ne pas être en conformité avec les objectifs de valorisation de la Politique provinciale sur la gestion des matières résiduelles 98-2008;

"La réhabilitation et le suivi environnemental de l'actuel lieu d'enfouissement sanitaire de Matane, lieu d'enfouissement sanitaire visé par le projet d'agrandissement;

1125 "L'augmentation du débit et de la charge polluante de la station d'épuration des eaux usées de Matane où serait acheminé le lixiviat;

1130 "La contamination actuelle de l'endroit où l'agrandissement proposé aurait lieu, ce qui rendrait possible un dépassement des normes de rejets prévues dans le Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles.

"En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à la présente demande, veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments."

1135 Et c'est signé par moi-même, Karel Ménard.

---

**FRANCE BERNIER ET MICHEL CÔTÉ**

1140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite madame France Bernier et monsieur Michel Côté.

1145 **PAR M. MICHEL CÔTÉ:**

Bonsoir, monsieur le Président. Cette demande, nous l'avons rédigée à deux (2), on ne vous la lira pas à deux (2), c'est France qui va vous la lire.

1150 **PAR Mme FRANCE BERNIER:**

Alors bien sûr, ça s'adresse au cabinet du ministre.

1155 "Madame, monsieur,

"Nous réclamons la tenue d'une audience publique concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane.

1160 "Comme notre maison se situe à la limite de Matane-sur-Mer, section ouest, nous ne sommes pas desservis par le système d'aqueduc et vu les coûts très élevés de l'installation dudit système, nous ne serons probablement jamais rattachés à l'aqueduc. Nous avons donc, depuis vingt-quatre (24) ans, un puits de surface qui nous alimente en eau. Le projet du site d'enfouissement sanitaire nous inquiète beaucoup car nous sommes situés pratiquement en face du site retenu. Les eaux souterraines s'écoulant vers la mer, nous pensons que notre puits, de 1165 même que ceux de tous les citoyens de Matane-sur-Mer qui n'ont pas accès au système d'aqueduc de la ville, pourraient être contaminés par le site d'enfouissement.

1170 "De plus, nous doutons de l'hypothèse que le mégasite d'enfouissement, au cours de sa durée de vie estimée à plus de cinquante (50) ans, ne connaisse aucun épisode malheureux pour l'environnement. Les risques de fuite ou d'accidents causés par la nature (inondation, glissement de terrain), sont à prendre en sérieuse considération.

1175 "Bref, nous vivons dans une petite ville qui a comme attraits touristiques le fleuve et sa rivière à saumon. Il faut tenter de lui conserver son équilibre écologique, compte tenu qu'il est déjà passablement hypothéqué par les importants rejets au fleuve de l'usine de pâte et par les odeurs nauséabondes émises par les étangs d'épuration de la ville de Matane et des deux (2) usines de pâte de et carton.

1180 "Nous pensons que le projet du site d'enfouissement n'est pas de nature à protéger ce mince équilibre et surtout qu'il peut avoir des conséquences dramatiques sur la qualité de l'eau des citoyens de Matane-sur-Mer non rattachés au système d'aqueduc de la ville. C'est pourquoi nous demandons qu'une audience publique ait lieu afin d'y voir plus clair."

1185 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, madame Bernier

1190 \_\_\_\_\_

**LOUIS PELLETIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1195 J'invite monsieur Louis Pelletier, de l'Association des chasseurs et pêcheurs, région de Matane.

**PAR M. LOUIS PELLETIER:**

1200

Alors monsieur le Président, devant un manque flagrant d'information cohérente, l'Association chasse et pêche m'a chargé de vous lire cette résolution qui a été envoyée. Alors: Réserves quant à l'installation d'un mégadépotoir.

1205

"L'Association des chasseurs et pêcheurs de la région de Matane émet de sérieuses réserves face à l'installation d'un mégadépotoir que compte exploiter la Ville de Matane, particulièrement à cause des dangers de contamination que présente un projet de telle envergure.

1210

"Les changements à l'environnement qu'entraînera un dépotoir de cette ampleur risquent d'avoir des impacts importants sur la faune et ses habitats. L'Association doit donc s'opposer à tout projet dont les risques peuvent entraîner trop d'effets dangereux, incontrôlables et néfastes pour l'environnement.

1215

"Extrait de la réunion du 9 avril 2003."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Pelletier.

1220

---

**JOËL MARQUIS**

1225

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Joël Marquis.

1230

**PAR M. JOËL MARQUIS:**

Bonsoir, monsieur Zayed. Votre curriculum m'intéresse, en passant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1235

Pardon?

**PAR M. JOËL MARQUIS:**

Votre curriculum me plaît!

1240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça me flatte, soyez-en certain.

1245

**PAR M. JOËL MARQUIS:**

Vous allez me suivre dans mon idée, je suis certain. Effectivement, je suis celui, ici, qui brouillera les cartes.

1250

Moi, j'attirais l'attention de monsieur le ministre au sujet de l'idée qu'on se limite à vouloir trouver une place pour mettre de la matière en stagnation. C'est à ça que ça se limite, le projet, on n'a pas regardé plus loin que ça.

1255

Secundo, j'ai attiré l'attention sur la question des camions, l'étanchéité des camions, la sécurité que les camions auraient eux-mêmes. J'ai jamais eu de réponse à ce sujet-là.

C'est là-dessus que j'ai monté ma lettre pour monsieur le ministre.

1260

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1265

Il y a enfin deux autres requérants qui m'ont demandé de ne pas se présenter au micro et d'en faire une synthèse relativement courte, de l'objet de leur requête.

La première, d'abord on m'a autorisé de donner leurs noms, donc c'est monsieur Bouffard, monsieur Euclide Bouffard, je vous lis un paragraphe – bon alors voilà, il est présent en salle. Avez-vous changé d'idée, non?

1270

Bon, alors je vous lis le paragraphe qui résume fondamentalement les principales doléances:

1275

"L'intérêt suscité par ce projet se situe à plusieurs niveaux: au niveau personnel, j'ai une très grande préoccupation de la qualité de mon environnement car j'ai une famille et ma propriété est sise – je le cite tel quel – face au site actuel du dépotoir ce qui tend à vous dire que je suis depuis plusieurs années très interpellé par le bruit des allées et venues de tous les camions qui y ont accès et surtout par la qualité de l'air ambiant qui à certains jours est nauséabond et nuit considérablement à ma santé qui est déjà lourdement hypothéquée. Je suis d'autant plus inquiet de la qualité de mon eau potable lorsque le site sera opérationnel car ma consommation actuelle d'eau se fait à partir d'un puits. En résumé, ce grand dépotoir, appelons-le ainsi, suscite chez moi et mes voisins de grandes inquiétudes quant à la dégradation de notre air ambiant, de notre eau potable, de notre environnement immédiat; conséquemment nous appréhendons des désastres écologiques potentiels."

1280

1285 Il présente ensuite la vocation touristique de Matane, alors que l'accent du projet est presque exclusivement sur l'aspect économique. Il termine par trois (3) courtes questions:

"Qu'en est-il de notre santé, qu'en est-il de la qualité de vie et de notre droit de décider comme payeurs de taxes."

1290

L'autre est signée par monsieur Daniel Blanchard, président de Sogerm, c'est la Société de gestion de la rivière Matane. Et comme vous pouvez imaginer, l'accent est davantage mis sur les impacts sur la rivière Matane et son bassin. Donc:

1295

"Le bassin de la rivière Matane étant situé relativement près de l'endroit retenu, les possibilités d'écoulement de lixiviat vers le lit de la rivière font craindre un désastre écologique."

Par ailleurs, il indique que:

1300

"Rien au niveau de l'étude ne démontre que l'air ne sera pas pollué."

Et il fait référence en particulier au poste d'observation de la passe migratoire du barrage Mathieu-D'Amours, et qu'aucune senteur désagréable ne sera perceptible.

1305

Et il termine en disant que son devoir, c'est de s'opposer au projet puisque:

"La Sogerm le considère comme une menace pour la rivière et il ne peut l'approuver en sachant que tous les impacts n'ont pas été évalués et qu'il existe des risques que la qualité de vie en général à Matane, ainsi que celle de l'eau, de l'air et des sols soit gravement compromise."

1310

Voilà ce qui complète donc l'objet des requêtes.

Je demanderais donc, sans plus tarder, même si je sens que la chaleur peut commencer à avoir certains effets, je demanderais, et ça va être peut-être un incitatif pour que le promoteur réussisse à faire sa présentation dans les vingt (20) minutes que je lui ai allouées, donc je laisse la parole au promoteur.

1315

Par la suite, nous prendrons une très courte pause et nous recommencerons tout de suite avec les questions.

1320

Alors monsieur Robichaud!

---

1325

## PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

1330 **PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Merci, bonsoir à tous.

1335 D'abord, j'aimerais présenter les personnes qui sont avec moi pour faire la présentation ce soir et éventuellement répondre aux questions. Alors moi-même, Dominique Robichaud, je suis secrétaire trésorier de la Régie intermunicipale, et je suis aussi ingénieur à la MRC de La Matapédia, un service technique qui a travaillé en partie à la réalisation de l'étude d'impact.

1340 À ma droite ici, monsieur Jean Bernier, ingénieur, qui est chargé de projet chez André Simard et associées, consultant qui a été mandaté pour réaliser l'étude d'impact.

Plus à droite, monsieur Denis Isabel, hydrogéologue de la firme Experts Enviroconseil, qui a collaboré aussi à la réalisation de l'étude.

1345 Madame Catherine Verrault, géologue, de la firme André Simard et associées aussi.

Et dans la salle avec nous, d'autres personnes-ressources qui sont là pour répondre aux questions plus spécifiques qui pourraient être demandées, monsieur Hubert Marcotte, géographe, du groupe Enviram, qui a contribué à l'étude également.

1350 Monsieur Noël Huard, hydrologue, du groupe Technisol.

Et madame Nathalie Lévesque, ingénieure à la MRC de La Matapédia, également. Alors voici les personnes qui vont assister, participer à ces audiences pour tenter de répondre à toutes vos questions.

Et comme sous l'indication de monsieur Zayed, j'inviterais monsieur Bernier à faire la courte présentation qui résume brièvement donc les grandes lignes du projet.

1360 **PAR M. JEAN BERNIER:**

Bonsoir, mon nom est Jean Bernier, je suis ingénieur pour la firme André Simard et associés, c'est une firme qui est spécialisée dans l'aménagement de lieux d'enfouissement technique ou lieux d'enfouissement de nouvelle génération.

1365 Je vais vous présenter ce soir les aspects, la justification du dossier et les aspects techniques avant de céder la parole à monsieur Hubert Marcotte, géographe, qui va vous présenter un petit peu le sommaire des impacts du projet.

1370 Si on débute par la justification du projet. Face à une problématique de fermeture  
simultanée de leurs lieux d'enfouissement sanitaire au niveau de la région, et conscientes des  
coûts très dispendieux associés à l'aménagement des lieux d'enfouissement de nouvelle  
1375 génération, qu'on appelle les lieux d'enfouissement technique, les MRC de La Haute-Gaspésie,  
de Matane, de La Matapédia et de La Mitis ont décidé de se regrouper, en avril 2002, sous la  
forme d'une régie intermunicipale, pour développer conjointement une solution environnementale  
pour l'élimination des matières résiduelles.

1380 Ce regroupement représente un total d'environ soixante-cinq (65) municipalités, réparties  
sur le territoire des quatre (4) MRC, et il mise essentiellement sur la bonne collaboration dont ont  
toujours fait preuve les membres de chacune des MRC.

1385 Le projet est justifié socialement par la fermeture des lieux d'enfouissement sanitaire  
actuellement exploités sur les territoires. Si on parle du LES de Matane, la fermeture est  
anticipée vers l'automne 2003, possiblement, selon les derniers relevés, vers le printemps 2004;  
le LES de Padoue, dont la fermeture est anticipée à l'automne 2004. Et finalement, le LES de  
Sainte-Anne-des-Monts qui, actuellement, devrait être fermé à très court terme.

1390 Face à cette situation-là, il devenait important de se doter d'un mode performant pour  
l'élimination des matières résiduelles, d'où le choix d'aménager un lieu d'enfouissement  
technique à Matane.

1395 L'objectif du regroupement, bon, deux (2) études indépendantes qui avaient été réalisées  
en 2000, une par Enviroconseil et l'autre par André Simard et associés, pour deux (2) MRC  
différentes, avaient démontré les points suivants: soit les coûts élevés associés à l'aménagement  
des lieux d'enfouissement de nouvelle génération, pour lesquels on impose l'imperméabilisation  
complète des sites, le traitement du lixiviat, le traitement des gaz.

1400 Juste à titre indicatif, le coût actuel des LES qui sont exploités sur le territoire est de  
l'ordre de dix (10 \$/t) à dix-sept dollars (17 \$/t), et ces études démontraient que l'aménagement  
d'un lieu d'enfouissement technique de moins de quinze mille tonnes (15 000 t) par année  
représenterait des coûts de l'ordre de soixante-cinq (65 \$/t) à soixante-quinze dollars la tonne  
(75 \$/t), ce qui est une hausse très significative.

1405 Ces deux (2) études-là démontraient également de façon indépendante les économies  
appréciables qui pouvaient être associées à un regroupement des MRC. Au niveau d'un coût  
pour un LET imperméabilisé conventionnellement, avec des géomembranes, on parle d'un coût  
de l'ordre de quarante-cinq (45 \$/t) à cinquante-cinq dollars la tonne (55 \$/t), pour un site de  
trente (30 000 t) à quarante mille tonnes (40 000 t) par année, et les coûts anticipés pour le projet  
de Matane, avec tous les avantages qu'on a, sont de l'ordre de trente-cinq dollars la tonne  
1410 (35 \$/t), après les coûts de financement.

Face à cette situation-là, le regroupement permettait de développer une solution économiquement très viable pour l'élimination des matières résiduelles, et environnementalement très intéressante.

1415

Le territoire desservi regroupe, comme on le voit, les quatre (4) MRC, pour une population desservie de l'ordre de soixante-cinq mille (65 000) personnes par année. Le tonnage moyen annuel anticipé sur la période d'exploitation du site est de l'ordre de quarante mille tonnes (40 000 t) par an.

1420

Si on regarde maintenant les aspects techniques! Le projet, comme on le voit, est situé sur les lots adjacents au sud-ouest de l'actuel LES de Matane, soit les lots 4599, 4600 et 4601.

1425

L'établissement du LET à Matane est justifié par de nombreux avantages. Ça représente le centre de masse de territoire, tant au niveau géographique qu'au niveau production des déchets. Matane génère environ quinze mille tonnes (15 000 t) des quarante mille tonnes (40 000 t) sur l'ensemble du territoire.

1430

Deux, le secteur représentait une utilisation qui était connue pour l'élimination des matières résiduelles, avec la présence des sites qu'on voit, adjacents.

1435

Le site présente des matériaux granulaires, soit du sable et du gravier, qui vont pouvoir être utilisés pour son exploitation, évitant ainsi l'apport de matériaux extérieurs et les coûts de transport, et les impacts du transport associés à ce transport-là.

1440

Et finalement, le site permettait d'utiliser la capacité résiduelle de traitement de la station d'épuration de Matane, suite au débranchement d'une usine de traitement des fruits de mer.

1445

Si on regarde le schéma d'aménagement du site, le site a été divisé en deux (2) phases, puisque que le ministère n'autorisera pas des projets, au niveau du certificat d'autorisation, pour une durée supérieure à vingt-cinq (25) ans. On a donc prévu deux (2) phases de vingt-cinq ans, exploitées de façon successives.

1450

La première phase va avoir une superficie d'environ douze point cinq hectares (12,5 ha), tandis que la deuxième phase aurait une superficie de sept point cinq hectares (7,5 ha), pour un total de vingt hectares (20 ha). L'aire d'élimination aurait donc une superficie d'environ vingt hectares (20 ha), pour une durée de vie de cinquante-deux (52) ans.

La profondeur moyenne d'excavation va atteindre environ six mètres (6 m), et la surélévation maximale va atteindre vingt mètres (20 m) au faite, c'est-à-dire au point le plus haut.

1455 À titre indicatif, je vous ai mis ici une photographie d'un site qu'on a fermé l'année dernière pour la MRC de Lotbinière, près de Québec, où on va chercher une surélévation de seize mètres (16 m). Ça donne une bonne indication de ce que va être le projet pour le LET de Matane, avec une surélévation de vingt mètres (20 m).

1460 Comme je l'ai dit tantôt, le site, avec la présence d'un dépôt imperméable naturellement en profondeur, répondant aux critères du ministère de l'Environnement, soit six mètres (6 m) d'argile avec une perméabilité inférieure à dix moins six ( $10^{-6}$ ), permettait l'utilisation d'un concept alternatif pour son imperméabilisation, soit la mise en place d'un écran d'étanchéité périphérique. C'est-à-dire qu'on va venir ceinturer l'ensemble de chacune des phases d'élimination avec un mur imperméable; ce mur-là est creusé à même le site, sur une largeur d'environ un mètre (1 m), et on vient mélanger les matériaux excavés avec ce qu'on appelle la bentonite. La bentonite, c'est  
1465 une argile naturelle qui a la propriété de venir imperméabiliser les matériaux.

1470 Ce type d'écran là, c'est une technologie qui est très éprouvée, c'est quelque chose qui est utilisé depuis la fin des années quarante en réhabilitation environnementale et pour l'imperméabilisation des barrages, type barrage de la baie James ou des choses comme ça.

1475 Au niveau du traitement du lixiviat, depuis le débranchement de l'usine des Fruits de mer de l'Est du Québec, l'usine d'épuration fonctionne actuellement avec une charge d'environ onze cents kilogrammes (1100 kg) de  $\text{DBO}_5$  par jour, alors que sa conception a été faite pour deux mille quatre cent soixante kilogrammes (2460 kg) de  $\text{DBO}_5$  par jour. On a donc une capacité très intéressante qu'on peut venir récupérer pour le traitement du lixiviat produit par le site.

1480 Les analyses techniques qu'on a faites démontrent, avec le ministère des Affaires municipales, montrent qu'on peut respecter les objectifs, les exigences du ministère. Par contre, pour ce faire, il devenait obligatoire de construire un bassin d'accumulation au niveau du site, pour permettre l'accumulation du lixiviat en période froide, lorsque la capacité de traitement est inférieure au niveau de l'usine de Matane.

1485 De plus, ce bassin-là va nous permettre une gestion saisonnière des débits en fonction de la capacité de l'usine, de façon à éviter toute surcharge et toute problématique à ce niveau-là.

1490 Et finalement, le bassin d'accumulation permet un prétraitement du lixiviat par lagunage; ainsi, le volume de lixiviat qui va être envoyé au maximum durant la période estivale, où la capacité est relativement importante, va représenter environ un point cinq pour cent (1,5 %) du débit journalier de la station. On parle de deux cent vingt-cinq mètres cubes ( $225 \text{ m}^3$ ) sur un débit journalier moyen de treize mille mètres cubes ( $13\,000 \text{ m}^3$ ) pour la station, ce qui est relativement mineur.

1495 Pour éviter toute problématique d'odeurs, il y a un accroissement de capacité d'aération qui va être fait au niveau de la station d'épuration.

1500 Au niveau des biogaz, à la demande du ministère, on a complété récemment, c'est-à-dire en avril 2003, qu'on a déposé, une étude de dispersion atmosphérique au niveau des gaz. Suite à cette étude, le nombre de puits a été accru jusqu'à trente-neuf (39), et on maintient l'incinérateur à biogaz pour assurer une destruction de ces gaz.

1505 Cette étude de dispersion atmosphérique là a démontré qu'en fonction des critères qui sont recommandés par le ministère de l'Environnement, que les exigences au niveau de la limite de propriété sont respectées pratiquement en tout temps, de sorte que les impacts au niveau de la qualité de l'air pour les résidences locales seront négligeables.

1510 Parallèlement à tous ces ouvrages-là, évidemment, il y a un programme de surveillance environnementale qui est mis en place. Ce programme-là vise à effectuer un contrôle régulier de la qualité du lixiviat qui est produit, des eaux souterraines, des eaux de surface et du biogaz.

1515 Les objectifs: un, assurer l'intégrité permanente des ouvrages, s'assurer que tout fonctionne bien en tout temps et procéder aux entretiens lorsque requis; et deux, assurer le respect des normes et règlements prescrits par le ministère de l'Environnement.

1520 Un des points importants de la nouvelle réglementation, c'est la formation de ce qu'on appelle un comité de vigilance. Sur ce comité de vigilance là, des citoyens locaux, des représentants de groupes environnementaux locaux vont être appelés à siéger et vont avoir accès à toutes les données du programme de suivi environnemental. De sorte qu'ils vont pouvoir agir à titre de chien de garde, pour s'assurer que toutes les opérations sont faites en fonction des critères.

1525 Les coûts d'élimination ont été évalués, pour les coûts d'aménagement et les coûts d'opération et les coûts de post-fermeture, on parle grosso modo d'un coût d'aménagement de l'ordre de vingt millions (20 M\$), pour un coût à la tonne de neuf et dix (9,10 \$/t). Les coûts d'opération annuels sont de l'ordre de six cent quatre-vingt-un mille dollars (681 000 \$), pour un coût à la tonne de dix-sept et deux (17,02 \$/t). Et finalement, la contribution requise au fonds de post-fermeture, pour s'assurer que les équipements vont être encore entretenus et maintenus en opération après la fermeture du site sont de l'ordre de une et quatre-vingt-cinq dollar la tonne (1,85 \$/t), pour un total de près de vingt-huit dollars la tonne (28 \$/t), ce qui est très intéressant. Et après financement, ce qui va représenter un coût de l'ordre de trente-cinq dollars la tonne (35 \$/t).

1535 Évidemment, compte tenu de la fermeture des sites, du site de Matane à l'automne 2003, la fermeture du site de Sainte-Anne-des-Monts, on fonctionne dans un échéancier qui est relativement serré. On vise maintenant la construction du LET au printemps 2004, et pour une mise en service probablement en juillet 2004.

1540 Je vais maintenant céder la parole à monsieur Hubert Marcotte, qui va vous jaser un petit peu des impacts sur l'environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Robichaud, je vous rappelle que toute la présentation devra être déposée en quatorze (14) copies à la coordonnatrice de la Commission.

1545

**PAR M. HUBERT MARCOTTE:**

Messieurs les Commissaires, mesdames, messieurs!

1550

Alors monsieur Bernier a présenté tout l'aspect technique et justification du projet, moi je vais vous parler un petit peu des impacts, très brièvement, étant donné qu'on a très peu de temps là-dessus; on sera là pour répondre aux questions par après.

1555

Alors dans un premier temps, disons, la physiographie où se situe le site d'enfouissement, il est placé sur une terrasse. Alors si vous partez, je pense que tout le monde connaît le secteur, vous avez en partant du fleuve vers l'intérieur des terres, on passe graduellement par une série, comme des marches d'escalier, des gradins, etc. Et globalement, on va retrouver disons sur un fond de roc, une épaisseur d'argile et par là-dessus, des sables qui sont d'ailleurs exploités régulièrement.

1560

Au niveau de l'air, c'est vrai, les vents viennent du sud-ouest, dans le sens du fleuve, globalement; la majeure partie du temps. Par contre, le chemin, disons le projet prévoit qu'il va être asphalté, le chemin d'accès au site d'enfouissement; également, les biogaz vont être brûlés, c'est-à-dire qu'il y aura pas d'émission dans l'atmosphère de gaz. Et l'élément de recouvrement journalier, c'est-à-dire qu'à la fin de chaque journée, les déchets vont être recouverts de terre pour éviter disons que ça produise des odeurs, etc. Donc on considère, sur la qualité de l'air, qu'il y aurait un impact mineur.

1565

Sur le drainage, le site se situe au confluent de bassins de drainage, il est à la tête des eaux si on veut. D'une part, l'eau du site, qui va tomber sur le site, va être traitée directement par le système de collecte du lixiviat, il va y avoir également un fossé autour de ce site-là, à l'extérieur des murs, qui va contrôler aussi le ruissellement pour empêcher, de toute façon, que l'eau aille vers d'autres bassins.

1570

Je rappelle qu'aussi, le site est situé en dehors du bassin de la rivière Matane, et également au niveau de la nappe phréatique, l'écoulement se fait vers le fleuve, non pas vers la rivière Matane, de sorte que cette rivière est protégée. Donc il y aura des impacts négligeables de ce côté-là.

1575

Au niveau végétation, la photo nous montre, disons, est prise sur le site actuel, et on voit le nouveau site, c'est la partie entre autres qui est gazonnée.

1580

1585 Mais du côté sur la gauche, il y a une zone boisée d'environ un hectare (1 ha) qui va être enlevée. Donc c'est des feuillus qui ne sont pas des arbres, disons, de qualité économique; d'autre part, cet espace-là, étant donné que c'est de la végétation, c'est aussi un habitat pour la faune, donc on a une perte là d'un hectare (1 ha) d'habitat pour la faune.

1590 La faune aquatique, je réfère principalement au Petit-Bras, qui est quand même à une certaine distance, et on a les fossés qui vont empêcher le ruissellement de se rendre vers le Petit-Bras. Donc un impact négligeable de ce côté-là.

1595 Au niveau de l'utilisation du sol, lorsque je parle de zone d'étude, je considère la zone qu'il y a dans les cercles et non pas uniquement le site même, alors cette zone-là est à, grosso modo, cinquante pour cent (50 %) c'est boisé, l'autre cinquante pour cent (50 %) c'est un milieu agricole et un milieu d'extraction.

1600 Sur le site, il y a une partie qui est agricole, donc ça va être une perte d'espace à ce niveau-là, comme activité. Il y a également de l'extraction. Les résidus, c'est plutôt l'élément qui est à côté du site, mais je l'ai mentionné parce qu'il y a quand même le LES actuel qui est déjà là.

Alors tout ce territoire-là, l'affectation, au point de vue de la MRC, c'est considéré comme industriel et agricole.

1605 Du côté du milieu humain, qualité de vie, on en a parlé tantôt, les chemins, le chemin va être pavé, une réduction de la poussière.

1610 C'est vrai, il va y avoir une circulation de camions, on va passer peut-être de neuf (9) camions par jour à quelque chose comme vingt-six (26) camions par jour, à peu près, en moyenne. Donc ça va générer du bruit, une augmentation du risque d'accidents.

1615 D'autre part, la destruction du biogaz et le recouvrement journalier va faire que ça va contribuer à réduire les odeurs et également, disons, à éloigner les goélands. En fait, disons les goélands, on pourra toujours en reparler plus tard, mais il s'agit de ne pas favoriser un espace où les goélands peuvent aller s'installer et profiter, si on veut. Donc des impacts négligeables de ce côté-là.

1620 Au niveau de l'économie, c'est un impact positif parce que, bon, ça maintient les emplois qui sont déjà actuels, et il va y avoir quand même de l'embauche parce qu'il va y avoir, disons pour la construction du site, ça va demander d'avoir d'autres emplois. Donc impact positif.

1625 Circulation, les infrastructures. Si on a une augmentation de camionnage, donc il y a une détérioration du réseau routier. Toutefois, il y a des normes et les camions, quand même, en suivant ces normes-là, ne peuvent pas détériorer plus les réseaux routiers, s'ils suivent ces normes-là. C'est seulement, à ce moment-là, l'augmentation de circulation, disons.

Concernant le milieu, il y a des risques d'accidents via la circulation. Les règles de conduite, si tout le monde suit les règles de conduite, habituellement, ça réduit disons cet aspect-là.

1630 Sur l'eau, disons, il peut y avoir, il y a toujours, là où il y a de la circulation, de la machinerie, il y a des risques de déversement d'hydrocarbures. Dans l'étude, on a mentionné aussi qu'il y aurait des aires de service et s'il y avait des éléments, s'il arrivait de tels déversements, l'entrepreneur ait tout le matériel de rétention pour pouvoir collecter les hydrocarbures déversés. Donc on considère que le risque, quand même, est faible et ce serait

1635 un impact négligeable.

Du côté visuel, on a fait une simulation entre la situation actuelle et la situation avec le site une fois rempli et fermé, c'est-à-dire lorsque ça atteint le maximum de hauteur, disons, que ça va générer.

1640

Alors le site, ici c'est avant, et lorsque vous regardez ici dans la simulation, il y aurait un léger effet de masse qui serait visible. Là, on est au coin de la route 132 et du chemin qui accède au site d'enfouissement, on voit un peu le conteneur qui est juste à l'entrée. Ce chemin-là sera pavé.

1645

Donc il va y avoir une certaine modification du champ visuel. On va garder, ou instaurer ou mettre en place des écrans boisés, de façon à réduire, disons, cet effet de masse là, disons entre l'observateur et le site d'enfouissement.

1650

Enfin, c'est un projet qu'on considère disons intégré, c'est-à-dire qu'il complète un programme de gestion des résidus. C'est situé effectivement dans un milieu qui est déjà perturbé, et contribue à maintenir une qualité du milieu régional.

Merci.

1655

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1660

Monsieur Robichaud, c'est terminé?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Oui.

1665

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1670 Alors je vous invite à prendre un quinze (15) minutes de repos, et nous reviendrons avec  
la période de questions.

1675

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1680

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, s'il vous plaît!

1685

La Commission aimerait rappeler qu'elle avait déjà demandé un certain nombre de documents au promoteur, à Recyc-Québec, et au ministère de l'Environnement, documents qu'elle n'a pas encore reçus. Alors publiquement, on en fait état ici.

1690

Alors pour le promoteur, il y a "André Simard et associés inc., 2000, demande de dérogation à la loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets, MRC Haute-Gaspésie, Matapédia et Matane, Québec, vingt-cinq (25) pages et annexes".

1695

"André Simard et associés inc., 2000, étude de faisabilité, LES de Matane, agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire, Ville de Matane."

Le troisième document, lettre du 6 février 2003 portant sur l'évaluation de la capacité hydraulique du ruisseau Petit-Bras.

1700

Quatrième document: entente constituant la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis.

1705

Cinquième: la correspondance du 9 juillet 2001 avec la FAPAQ au sujet de la faune du secteur.

Et je rappelle que nous n'avons reçu qu'une seule copie de l'étude de dispersion atmosphérique des biogaz, donc nous attendons les treize (13) autres.

1710

**PAR M. JEAN BERNIER:**

Juste pour répondre, les trois (3) premiers documents, soit la demande de dérogation, l'étude de faisabilité et celui pour la dispersion atmosphérique, ont été transmis ce matin après reproduction, au BAPE, à l'attention de madame Dallaire.

1715

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

1720

Recyc-Québec, le bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

**PAR Mme DENISE AUGER:**

1725 Oui, monsieur le Président, j'ai remis à madame Dallaire quatorze (14) exemplaires du bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1730 Merci.

Le ministère de l'Environnement, le Règlement sur les déchets solides et le Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

1735 Oui, monsieur le Président, j'ai aussi remis les quatorze (14) copies des deux (2) documents à madame Dallaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1740 Excellent, merci!

---

1745 **PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**KAREL MÉNARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1750 Alors j'invite dès à présent la première personne à poser ses questions, monsieur Karel Ménard.

**PAR M. KAREL MÉNARD:**

1755 Rebonsoir messieurs!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1760 Monsieur Ménard, bonsoir.

**PAR M. KAREL MÉNARD:**

1765

Tout d'abord, une question d'éclaircissement, est-ce que les documents déposés vont être accessibles sur le site Internet du Bureau?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1770

Lorsque cela est possible, bien sûr. Lorsque cela ne l'est pas, évidemment, nous avons quand même six (6) ou sept (7) centres de consultation.

**PAR M. KAREL MÉNARD:**

1775

Parfait.

Donc ma première question! Si, pour une raison X ou Y, par exemple, on trouve qu'il y a un cimetière amérindien sur le lieu où le site veut s'agrandir, ou peu importe la raison, si le projet ne peut pas avoir lieu, ne peut pas s'agrandir, quel est le plan B de la MRC ou de la régie, plus précisément.

1780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1785

Alors monsieur Robichaud, quel est le plan B.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

1790

Alors il n'y a pas de plan B. Le projet a été recherché pour...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, s'il vous plaît!

1795

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Lors des recherches pour implanter un nouveau site, ce fut le dossier qui a été retenu pour plusieurs avantages qu'on a résumés tout à l'heure dans la présentation, et il n'a pas été choisi de trouver un autre site alternatif.

1800

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Ménard.

1805

**PAR M. KAREL MÉNARD:**

Une petite question complémentaire.

1810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez droit à deux (2) questions.

**PAR M. KAREL MÉNARD:**

1815

La complémentaire, bien, monsieur vient de dire qu'il y a eu des recherches effectuées, si j'ai bien compris, est-ce que c'est possible qu'on ait ces documents sur les recherches effectuées pour le lieux alternatif.

1820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Robichaud.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

1825

Oui, ce qu'on expliquait, c'est qu'à l'été 2000, il y a eu deux (2) études de faites pour des agrandissements de sites potentiels, un dans le secteur de Matane et un dans le secteur de la MRC de La Mitis.

1830

Sur la base de ces deux (2) recherches de sites là, il a été déterminé que d'une part, le regroupement était souhaité, était intéressant au niveau économique, et au niveau du choix du site, celui de Matane présentait les avantages suffisants pour le choisir comme site prioritaire, si on peut dire. Et le deuxième n'a pas été retenu.

1835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Ménard vous demande si vous pouvez déposer ce document.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

1840

Les deux (2) études sont disponibles, oui, c'est possible de les déposer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1845

Vous pouvez les déposer?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

1850 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1855 Donc ils seront déposés, monsieur Ménard.

**PAR M. KAREL MÉNARD:**

Merci.

1860 Ma deuxième question, aussi brève je l'espère, j'en profite parce que dans le projet, on a parlé que c'était un projet intégré, que ça faisait partie d'un programme de gestion de déchets. Actuellement, vous n'êtes pas sans savoir que toutes les MRC au Québec doivent élaborer un plan de gestion des déchets dans lequel, notamment, est prévu les lieux d'élimination, des consultations et ainsi de suite.

1865 À ma connaissance, le projet préliminaire de plan de gestion des matières résiduelles n'est pas public, et de quelle façon ça s'intègre, si un document n'est pas encore public ou n'est pas encore complété, comment un projet comme celui-ci, qui devrait venir selon moi en aval, peut s'intégrer à un projet ou un document qui n'a pas encore été produit ou qui n'est pas rendu public encore, dans lequel il va y avoir des consultations.

1870

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1875 Alors j'enverrais la question, dans un premier temps, à la représentante de la MRC, pour savoir où est-ce que la MRC est rendue dans l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles.

**PAR Mme LINE ROSS:**

1880 La réponse va vous être donnée par madame Nathalie Girard, qui est responsable à cet effet-là.

**PAR Mme NATHALIE GIRARD:**

1885 Bonsoir. Alors l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles est actuellement en cours, nous en sommes, bon, nous avons amené plusieurs idées, nous avons formé un comité, nous avons amené plusieurs idées.

1890 Toutefois, elles n'ont pas passé devant le comité de travail de l'ensemble des maires, donc je peux pas m'avancer là-dessus.

Toutefois, le but du plan de gestion des matières résiduelles est bien de respecter la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Donc on vise l'atteinte de ces objectifs-là, par différents moyens.

1895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites d'atteindre la politique, c'est ultimement d'atteindre le soixante-cinq pour cent (65 %) de matières valorisées.

1900 **PAR Mme NATHALIE GIRARD:**

Oui, dont soixante pour cent (60 %) le verre, etc.

1905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je profite justement pour relancer dès à présent le ministère de l'Environnement.

1910 Est-ce que le projet de règlement, lorsqu'il sera adopté, le soixante-cinq pour cent (65 %) auquel il souscrit dans la politique, est-ce que ce soixante-cinq pour cent (65 %) aura force de loi. Est-ce que ce sera un objectif qu'il faut absolument atteindre?

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

C'est-à-dire le Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles?

1915

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

1920 **PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

Non. Non, monsieur le Président, c'est quelque chose de tout à fait différent. On a le projet de règlement et on a la politique.

1925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et cette politique-là qui prescrit ou qui recommande soixante-cinq pour cent (65 %), est-ce qu'elle peut un jour avoir une force réglementaire, une force de norme, ou ce sera toujours une valeur suggérée?

1930

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

1935

C'est un objectif que le ministère veut atteindre. Par contre, elle n'aura pas force de loi ou force de norme. Il y a rien de prévu à cet effet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1940

Et admettons, comme c'est le cas présentement, où la régie intermunicipale indique tout bonnement qu'elle n'a pas l'intention de l'atteindre et que visiblement, elle n'augmentera même pas la valorisation des matières résiduelles, est-ce que le ministère, votre ministère peut exercer les pressions pour accroître?

1945

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

1950

C'est-à-dire que la MRC doit présenter son plan de gestion d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le ministre et le ministère vont regarder ce qu'il y a dans le plan de gestion, vont voir s'il correspond aux objectifs de la politique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1955

Mais vous comprenez que là, nous sommes dans une situation où le plan va succéder, va suivre le projet, va suivre notre rapport.

Alors dans un tel cas, finalement on peut pas se reposer sur le plan pour dire, si le plan indique tel, tel, tel paramètre, il faudrait normalement que le projet qui soit soumis après coup respecte les lignes directrices de ce plan.

1960

Et si le plan est remis par la suite, bien évidemment, il pourra pas y avoir d'incitation.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

1965

C'est-à-dire qu'il y a pas nécessairement incompatibilité entre le fait d'autoriser un lieu d'enfouissement sanitaire avant l'adoption des plans de gestion par la MRC. Ce qu'on regarde pour l'autorisation d'un lieu d'enfouissement, c'est les aspects sécuritaires et ce qu'on regarde dans le cadre des plans de gestion, c'est justement la réduction et la valorisation des matières résiduelles.

1970

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1975

Je pense qu'on reviendra sur ce point, parce que ce point est extrêmement important. S'il y a eu des estimations qui ont été faites, des estimations qui ont été faites sur la base, sur un certain nombre de variables de base, si vous changez les éléments de base, vous changez toute la structure du projet.

Et donc, c'est absolument essentiel que la Commission comprenne très bien tous les enjeux autour du soixante-cinq pour cent (65 %).

1980 Et madame de Recyc-Québec, qui sera aussi sollicitée, me demande la parole. Oui, madame.

**PAR Mme DENISE AUGER:**

1985 Oui monsieur le Président, Recyc-Québec a la responsabilité de faire l'analyse des plans de gestion des matières résiduelles pour les MRC et les communautés métropolitaines. Donc les plans sont analysés en fonction des objectifs de la politique.

1990 Donc les MRC doivent présenter des objectifs qui vont permettre d'atteindre ce qui est prescrit dans la politique. Donc si les moyens qui sont prescrits dans le PGMR, le Plan de gestion des matières résiduelles, ne permettent pas d'atteindre les objectifs de la politique, donc le plan sera jugé non conforme. Donc Recyc fera une recommandation négative à ce moment-là et le ministre, normalement, n'accepterait pas le plan.

1995 Donc pour que le plan soit jugé conforme, il doit correspondre à viser les objectifs de la politique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2000 Vous voyez, c'est un petit peu ça qui me rend inconfortable, c'est que nous avons un projet qu'il faut étudier sans que nous ayons en main les plans de gestion des matières résiduelles. Donc il faut finalement prendre une décision un peu sur une base aveugle, on sait pas si le projet respectera ou ne respectera pas le plan d'aménagement, si ce plan d'aménagement sera accepté par Recyc-Québec ou pas, non plus.

2005 Donc si vous nous dites aujourd'hui que Recyc-Québec refusera tout plan de gestion des matières résiduelles qui ne respecte pas la politique, donc en 2008, s'il n'y a pas le soixante-cinq pour cent (65 %) de matières récupérables valorisées, il serait rejeté, c'est une indication très nette pour la Commission.

2010 Est-ce que c'est ça que vous nous dites?

**PAR Mme DENISE AUGER:**

2015 Bien en fait, ce que les plans doivent faire, c'est présenter des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de recyclage et de valorisation et d'élimination, les quatre (4) doivent être compatibles avec la politique gouvernementale. Et il doit aussi prescrire des moyens pour atteindre ces objectifs.

2020 Mais il faut comprendre qu'il va rester quand même, même si on récupère soixante-cinq pour cent (65 %) des matières qui sont potentiellement valorisables, il restera toujours un certain pourcentage de déchets qu'il faudra quand même diriger vers...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2025 Bien sûr, bien sûr. Mais si vous nous dites, c'est un objectif, l'objectif de soixante-cinq pour cent (65 %) de récupération, soixante-cinq pour cent (65 %) des matières valorisables, si ça c'est l'objectif, évidemment nous sommes ici dans un dossier qui est très loin de ce soixante-cinq pour cent (65 %) jusqu'à dans cinquante (50) ans.

2030 Alors c'est dans ce sens-là où le plan d'aménagement prend tout son sens. Mais on y reviendra, parce que je veux pas, moi, monopoliser le micro, puisque je voudrais vous laisser à vous, les citoyens, la parole le plus possible.

2035 Monsieur Ménard.

**PAR M. KAREL MÉNARD:**

Je vous remercie.

2040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci

2045 \_\_\_\_\_  
**MICHEL DIONNE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2050 Monsieur Michel Dionne.

J'en profite pour indiquer que si des personnes-ressources sont dans l'audience et qu'elles veulent répondre, je vous demanderais de vous adjoindre à la table des personnes-ressources, il y a toujours une chaise additionnelle avec un micro, et non pas à la table des citoyens. Merci.

Monsieur.

2060

**PAR M. MICHEL DIONNE:**

2065 Bonsoir. Moi, je suis situé, présentement, face au chemin, quand vous l'avez posé pour voir le site. J'ai été faire un tour hier soir, moi, sur le dessus de la côte.

J'aimerais savoir à quelle profondeur la nappe de glaise est, présentement, sur le bord du site, là.

2070

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Robichaud.

2075

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Je vais demander à monsieur Bernier de répondre, s'il vous plaît.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

2080

Je pense que la question, au niveau de la nappe phréatique, ça irait plus à monsieur Noël Huard qui a fait les études hydrogéologiques sur le site.

**PAR M. MICHEL DIONNE:**

2085

J'ai pas parlé de la nappe phréatique, j'ai parlé de la nappe de glaise, là.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

2090

Non, mais le niveau d'argile.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2095 S'il vous plaît, là. Je rappelle une chose, la question est adressée au président, tout comme la réponse est adressée au président.

Alors monsieur Dionne.

**PAR M. MICHEL DIONNE:**

2100

Bon, moi, j'ai demandé à quel niveau se situait la nappe de glaise au fond du terrain, à quelle hauteur, en pieds ou en mètres, à quelle profondeur qu'elle est, sur le bord de la côte.

2105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Robichaud.

2110 **PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Alors je vais demander plutôt à monsieur Huard, de Technisol, s'il vous plaît, qui a procédé aux études géotechniques du terrain.

2115 **PAR M. NOËL HUARD:**

Bonsoir tout le monde. Je suis Noël Huard, je suis spécialisé en mécanique des sols, et puis je travaille pour Technisol, c'est moi qui a fait les études de sols. Donc c'est moi qui a déterminé la nature des sols sous le lieu d'enfouissement technique et également déterminé les caractéristiques de l'argile au niveau de ses propriétés hydrauliques.

2120 Pour répondre à la question, l'argile est environ à quinze mètres (15 m) de profondeur, donc environ à cinquante pieds (50 pi) à la limite nord du site.

2125 **PAR M. MICHEL DIONNE:**

Présentement, il y a un trou qui a été fait par l'érosion ce printemps, il est au moins à cinquante pieds (50 pi), et c'est du sable, il y a pas de glaise là-dedans, pantoute.

Moi, je suis venu au monde dans ce coin-là, c'est là que j'allais jouer.

2130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais monsieur Dionne, ça c'est la réponse.

2135 Quelle est votre deuxième question.

**PAR M. MICHEL DIONNE:**

2140 Ma deuxième question, advenant que le site, il y ait trop de monde qui soit contre, est-ce qu'il y a possibilité de se retourner de bord ou s'il y a déjà trop d'argent d'investi là-dedans, qu'on peut plus bouger. On est tu ici pour rien?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2145 Bon écoutez, je la prends pour moi, la question, j'imagine. Et je vais vous répondre un peu comme une espèce de mise au point que j'avais faite à chacune des trois (3) rencontres préparatoires que j'ai eues, d'une part avec les requérants, avec les personnes-ressources et

avec les promoteurs. Pendant cette rencontre-là d'ailleurs, il y avait plusieurs maires de municipalités, ils étaient une quinzaine à chacune des fois.

2150

J'ai dit la chose suivante qui était basée sur, par hasard, un reportage à la télévision, que j'ai vu à Matane, je venais d'arriver, j'allume la télévision, en train de me changer pour aller aux rencontres, et puis j'entends un reportage d'un journaliste au sujet du lieu d'enfouissement sanitaire, il dit, au fond, chez les gens, on a comme l'impression que le train est en marche, la locomotive est en marche et puis pour l'arrêter, il faut quelque chose d'extraordinaire, si on peut l'arrêter.

2155

En fait, j'ai été chatouillé un peu par ce propos, dans le sens que pour la Commission, ça je vous l'assure, la Commission pour le moment, tout ce qu'on a, c'est de l'information que nous avons lue, nous n'avons pas d'idée préconçue, et je l'ai répété aux trois (3), lors des trois (3) rencontres préparatoires. Nous n'avons aucune idée préconçue.

2160

Si, après examen et étude du dossier, si nous sommes convaincus que le projet n'est pas recevable, on va recommander qu'il ne soit pas recevable. Ça veut pas dire que le ministre va le refuser, c'est-à-dire que la Commission va dire au ministre, c'est pas recevable pour telle, telle, telle chose.

2165

Si la Commission estime qu'il est recevable sous certaines conditions, elle va le dire aussi. Si la Commission estime qu'il est recevable en totalité, elle va le dire aussi.

2170

Mais je vous assure que pour le moment, on a aucune idée.

**PAR M. MICHEL DIONNE:**

C'est parce que hier, j'ai été visiter le terrain sur le dessus, et puis je trouve qu'il y a beaucoup de changement pour quelque chose qui se fait pas.

2175

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Écoutez, je pense qu'on peut épiloguer comme ça bien longtemps, j'ai participé moi-même à sept-huit (7-8) ou neuf (9) commissions, je me souviens plus, et j'ai participé à une probablement dont vous avez entendu quelques échos ici, la ligne Hertel-Des Cantons, et pour cette ligne Hertel-Des Cantons d'Hydro-Québec, la Commission dont j'étais membre a jugé que le projet n'était pas justifié, qu'il ne fallait pas construire cette ligne, le ministre et le Conseil des ministres ont pris la décision contraire, ils ont décidé d'accepter le projet.

2185

Mais on a vu, dans d'autres cas, où les recommandations du BAPE ont été suivies. La dernière commission à laquelle j'ai participé, il y a eu des milliers, peut-être des millions de sommes de dépensées pour un projet de mine qui n'a pas vu encore le jour. La Commission a émis un certain nombre de réserves pour dire, les études sont incomplètes, il faut d'abord avoir

2190

complété ceci, cela, cela, et dépendamment des résultats, on pourra donc se repencher là-dessus. Et actuellement, les promoteurs sont en train de compléter les études qui ont été demandées par la Commission et que le ministre a fait siennes.

2195 Alors peu importe, si vous me dites, s'il y a déjà dix millions de dollars (10 M\$) de dépensés, pour moi, ça ne change rien. D'accord?

**PAR M. MICHEL DIONNE:**

2200 Je vous remercie.

---

**JEAN BOUCHARD**

2205

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean Bouchard, s'il vous plaît.

2210 **PAR M. JEAN BOUCHARD:**

Alors bonsoir à tous encore une fois.

2215 Moi, je voulais savoir, avec des impacts aussi négligeables pendant cinquante-deux (52) ans, je me demandais quelle sorte d'héritage on allait laisser à nos enfants, et quel contrôle finalement on pourrait avoir là-dessus, alors que tous ceux qui sont ici vont être morts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2220 Si vous transformez un peu votre question en enlevant l'ironie, qu'est-ce qui resterait? Non, non, votre question est intéressante dans le fond, parce qu'elle soulève un peu le concept de développement durable.

2225 Alors enlevez l'ironie et reformulez la question d'une autre façon, si c'était possible; sinon je vous aiderai.

**PAR M. JEAN BOUCHARD:**

2230 C'est très gentil de votre part!

Bon, c'est ça, je me disais, avec des impacts aussi négligeables, parce que c'est l'écho qu'on a entendu tantôt, pendant cinquante-deux (52) ans, c'est long ça, je me posais la question:

2235 quelle sorte de contrôle on peut avoir là-dessus, qu'est-ce qu'on connaît des impacts de l'environnement d'ici cinquante-deux (52) ans, et toute la question.

Et puis quel contrôle, quelle garantie vous pouvez nous donner là-dessus; est-ce qu'il y a une garantie que vous pourrez nous donner là-dessus. Moi, c'est une garantie que je veux avoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2240 Je pense que la question, elle est grosse, elle a l'air courte mais elle est tentaculaire.

**PAR M. JEAN BOUCHARD:**

2245 C'est une question de cinquante-deux (52) ans. Moi, je me soucie de nos petits-enfants.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2250 Ma femme me dirait, c'est une question à cinq mille piastres (5 000 \$).

2255 Ce que je voudrais faire, d'abord je voudrais demander au ministère de l'Environnement, vous avez pris connaissance de l'étude d'impact, vous avez vu le genre d'évaluation des impacts qui a été faite qui, somme toute, est une évaluation essentiellement, presque exclusivement qualitative, est-ce que ce genre d'évaluation, pour vous, est satisfaisant. C'est ma première question.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

2260 Vous voulez dire la méthodologie utilisée par le promoteur dans son étude d'impact?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout à fait.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

2270 Oui monsieur le Président, ça correspond à ce qu'on retrouve typiquement dans plusieurs études d'impact, avec une méthodologie matriciale, et c'est une façon de faire qui est relativement classique dans l'évaluation environnementale.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2275 Est-ce que vous auriez souhaité avoir une certaine quantification des données environnementales, qui aurait permis d'être plus facilement adressé ou estimé, ou évalué les impacts, avec une approche un peu plus quantitative; ou pour vous, c'est satisfaisant.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

2280 C'est-à-dire que nous trouvons que l'approche n'est pas complètement qualitative, il y a beaucoup de données quantitatives dans l'étude d'impact, par exemple la perméabilité des sols, les émanations atmosphériques. Et dans ce sens-là, on a jugé bon de déclarer l'étude recevable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2285 Alors je vais me permettre, toujours dans la même question, je vais juste retrouver une feuille que j'ai ici quelque part, effectivement vous faites j'imagine référence à un fameux tableau synthèse dans l'étude d'impact où il y avait une série d'impacts, et puis on arrivait systématiquement à: négligeable, négligeable, négligeable. C'est ça?

2290 Bon. Alors j'aimerais relancer le promoteur. Je pense à titre d'exemple un des tableaux, le tableau 5.3, à la page 5-5. Vous avez, un des milieux affectés par rapport à l'enfouissement, vous avez l'air, l'eau, la faune et la qualité de vie. Vous me suivez?

2295 Alors si nous regardons – ça va être un peu aride pour vous, mais c'est une question très courte – si on regarde l'eau, vous indiquez:

"Contamination possible de la nappe phréatique et des eaux de surface."

2300 Ensuite, allez-y tout de suite à l'intensité, étendue et durée, vous mettez: forte, locale, temporaire. Elle est forte, locale, temporaire. Et on regarde l'impact résiduel, c'est marqué "négligeable".

2305 Or, les mesures d'atténuation qui permettent de réduire une intensité forte et la rendre négligeable au niveau de l'impact résiduel, c'est deux (2) mesures d'atténuation qui touchent essentiellement le suivi et le contrôle.

Comment le suivi et le contrôle peuvent réduire une intensité de l'impact? Un contrôle, un suivi peuvent suivre un impact, mais comment ils peuvent mesurer un impact, comment ils peuvent le réduire, l'impact. Et c'est ma question.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

2315 Oui, je demanderais à monsieur Hubert Marcotte, qui a réalisé ces tableaux synthèses là, d'expliquer le processus qui permet d'arriver à ces résultats-là, en fonction donc de l'intensité et de l'importance de chacun de ces impacts-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2320

Merci. En fait, c'est une question qui peut être adressée pour plusieurs autres, c'est un peu la même approche que vous avez suivie pour plusieurs variables.

**PAR M. HUBERT MARCOTTE:**

2325

Monsieur le Président, globalement, dans la méthode, nous regardons dans un premier temps quel pourrait être l'impact potentiel et ensuite, on regarde disons qu'est-ce qui se passe dans le milieu.

2330

Et dans le cas, disons qu'on parlait des mesures d'atténuation qui vont rendre l'impact négligeable, c'est que les mesures de contrôle font que ça va empêcher disons que ce risque-là se produise.

2335

Le contrôle qui va être mis en place lors de l'exploitation va faire que ça va réduire disons cet impact-là en quelque chose de négligeable. Parce que l'impact en soit, la première partie si on veut, c'est un aspect plus théorique, si je peux m'exprimer ainsi, qui va faire qu'on dit, bon, l'impact est moyen, à ce moment-là on l'évalue à moyen, s'il contaminait la nappe phréatique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2340

Soyons terre à terre. Qu'est-ce que vous entendez, dans ce cas spécifique de contrôle de qualité sévère.

**PAR M. HUBERT MARCOTTE:**

2345

Je pense que je demanderais peut-être à monsieur Bernier d'expliquer quel est le programme de surveillance et de suivi qui vient dans une exploitation d'un site, et ça permettrait peut-être de mieux saisir disons cet aspect-là.

2350

**PAR M. JEAN BERNIER:**

2355

Oui monsieur le Président. Au niveau du programme de surveillance environnementale, le but, c'est de s'assurer que l'écran d'étanchéité périphérique qu'on va venir aménager autour de l'aire d'élimination des déchets soit fonctionnel. Donc on va venir implanter des puits, ce qu'on appelle des piézomètres au niveau technique, ce sont des puits qui ressemblent à des puits d'eau potable, qu'on vient descendre au niveau de la nappe phréatique, à différents niveaux.

2360

Ces puits-là vont être construits essentiellement à l'aval de l'aire d'élimination, c'est-à-dire dans le sens de l'écoulement des eaux souterraines, de façon à venir vérifier, trois (3) fois par année, tel que l'exige le projet de règlement sur l'élimination des eaux souterraines, la qualité des eaux recueillies dans ces puits-là.

Ce programme-là va donc permettre d'assurer, de vérifier de façon très récurrente que le mur fonctionne de façon efficace.

2365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense qu'on ne se comprend pas, là. Moi, ce que je vous demande – le suivi, je veux bien, le suivi, j'ai pas de problème avec le suivi; votre suivi, je peux être d'accord ou pas d'accord, mais je ne touche même pas à votre suivi, je vous dis tout simplement que faire le suivi ne permet pas de réduire l'impact. Faire un suivi, vous constatez l'impact.

2370

Mais comment est-ce que vous le réduisez, l'impact. Parce qu'avec ces deux (2) approches-là, le contrôle de qualité sévère et le suivi, vous dites que l'intensité qui a été jugée forte au niveau de l'impact sera réduite à négligeable. Donc c'est pas juste en faisant un suivi.

2375

**PAR M. HUBERT MARCOTTE:**

Non, je comprends bien la question. Permettez-moi, s'il vous plaît, monsieur Zayed, de vous compléter la réponse ou la réexpliquer dans d'autres mots qui vont peut-être la rendre plus perceptible.

2380

L'étanchéité du système fait que, théoriquement, il y a pas de contamination de la nappe; c'est ça l'outil qui protège la nappe, c'est de la façon dont le site est construit, sur une argile imperméable, avec un rideau imperméable tout le tour.

2385

Cependant, il peut y avoir des problèmes de construction, il peut y avoir toutes sortes d'imprévus – et par imprévus, c'est imprévu – alors quand il arrive un imprévu, on a un système de surveillance, et ce qu'on veut atténuer ici, c'est le risque de contamination possible dû à ces problèmes-là.

2390

C'est la notion de risque. Comme il peut y avoir, on a jamais risque zéro, comme il reste un risque résiduel, la façon d'atténuer ce risque-là, c'est de mettre en place un programme de surveillance qui va nous permettre de détecter les problèmes et de les corriger avant que ça s'empire ou que ça aille ailleurs.

2395

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, ça va. Mais en fait, c'est pas moi qui a mis "risque fort", c'est pas un risque résiduel, c'est vous qui avez mis: intensité, étendue, durée, forte.

2400

Écoutez, ce que je vous propose, pour pas faire un dialogue, s'il vous plaît on prend note de cet aspect-là et je vous demande de revenir, parce que finalement, c'est un paramètre parmi tant d'autres dans le cadre de votre estimation ou votre évaluation des impacts. Vous indiquez

2405 que contrôle, suivi va faire en sorte que l'intensité de l'impact va passer de forte à négligeable. Alors ça ne tient pas, sous le sens logique.

Alors probablement qu'il manque des informations dont vous avez besoin, et que vous allez devoir nous communiquer à nous, la Commission.

2410 Donc je vous laisse ça jusqu'à la séance prochaine, mais on reviendra avec cet aspect-là. Parce que sinon, on va monopoliser la salle. Merci.

Votre deuxième question.

2415 **PAR M. JEAN BOUCHARD:**

Non, ça va, c'est juste un commentaire.

2420 Je vous remercie beaucoup mais compte tenu de ce que je viens de recevoir comme réponse, je trouve que c'est encore très nébuleux, il y a beaucoup de choses à éclaircir. Je vous demande de réétudier la question fondamentalement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2425 Merci monsieur.

---

**JOËL MARQUIS**

2430

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Joël Marquis.

2435 **PAR M. JOËL MARQUIS:**

Rebonsoir monsieur Zayed. Je vais m'adresser à votre connaissance professionnelle.

2440 On a parlé tantôt de matières en stagnation. Si on parle de matières, la petitesse de sa forme, il y a tu une idée quelconque qui a été passée de joindre au LET un banc d'essai, quoi.

On a fait un banc d'essai avec les éoliennes, à Matane, avant de construire le reste. Effectivement, du même genre. Il y a tu une idée quelconque de banc d'essai, et si je reviens encore dans mes mots, la question de la matière, la petitesse de sa forme.

2445

Il y a tu quelque chose à ce sujet-là qui a été pensé ou imaginé, quoi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2450 Bien, vous comprenez que vous pouvez me poser les questions que vous voulez, mais pas à titre d'expert, n'est-ce pas. Vous pouvez me poser des questions à titre de président de Commission, comme votre collègue tout à l'heure l'a fait.

2455 Donc cette question-là, bien sûr qu'elle s'adresse pas à moi, je la réfère donc à monsieur Robichaud.

Je l'ai pas tout à fait bien comprise, vous avez dit, est-ce qu'on a pensé à d'autres formes, les formes éoliennes, c'est ça?

**PAR M. JOËL MARQUIS:**

2460 Non. C'est qu'actuellement, on se limite à mettre de la matière en stagnation. Il me semble qu'à partir de cette matière-là, il y aurait beaucoup d'autre chose à faire, et dans ce sens-là, est-ce qu'un banc d'essai quelconque a été pensé, dans une direction quelconque.

2465 Entre autres, on parlait tantôt de la MRC, la matière des résidus verre, résiduels. Dans ce sens-là, il y a tu quelque chose qui a été pensé, dans ce sens-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2470 D'accord.

Alors je vous renvoie la question, monsieur Robichaud, en vous disant: est-ce que vous avez pensé à d'autres alternatives que l'enfouissement des matières résiduelles. Ça traduit un peu votre question?

2475

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

2480 D'une part, le mandat de la régie en est un d'élimination, pour préciser peut-être certains points, le mandat qui a été confié à la régie par les quatre (4) MRC visait l'élimination des matières résiduelles, chaque MRC étant responsable, évidemment, de l'élaboration des plans de gestion, et toutes les activités autres que l'élimination étaient conservées par les MRC.

2485 Donc la régie, son rôle, son mandat, c'était de trouver une destination finale aux matières qui doivent être éliminées.

À ce sujet, en 1991, il y a une étude qui a été faite par la firme ADS, d'ailleurs qu'on a déposée à la Commission, qui avait fait effectivement une rétrospective des autres alternatives d'élimination qui pouvaient être proposées dans une région comme la nôtre; c'était une étude qui couvrait les territoires de nos MRC.

2490 Et à ce moment, les quelques autres alternatives qui avaient été proposées avaient été démontrées non rentables, à partir de certains coûts d'élimination. Donc en deçà d'un coût d'élimination par exemple de quarante dollars (40 \$/t) la tonne, on indiquait que les autres avenues d'élimination, on parlait de cogénération, de mise en ballot des déchets, etc., n'étaient pas rentables.

2495 Donc c'est sur la base de ces études-là, qui ont pas été renouvelées par la suite, que la régie n'est pas allée plus loin en termes de solution pour l'élimination finale des matières à éliminer.

2500

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce que je veux pas ouvrir, aussi, des sujets qui risquent d'être très longs, parce que votre question soulève aussi tous les efforts que les MRC, ou de la régie dans ce cas-ci, peuvent être mis en place pour réduire la quantité de matières résiduelles, donc augmenter la récupération, la valorisation.

2505

Mais je vous assure que demain, on va la toucher de façon très approfondie.

2510 Votre deuxième question, s'il vous plaît.

**PAR M. JOËL MARQUIS:**

Ça va un peu dans le même sens. OK, si on parle d'un banc d'essai technologique, avec assistance universitaire.

2515

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, c'est parce que c'est ça, j'ai de la misère à comprendre quand vous dites "banc d'essai".

2520

Ce que vous voulez dire au fond, est-ce qu'il y a des essais universitaires par exemple qui ont permis le développement de nouvelles technologies et qui peuvent être utilisées, notamment la bioréaction, qui peuvent être utilisées de façon avantageuse.

2525

**PAR M. JOËL MARQUIS:**

Biotechnologie, plutôt.

2530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Biotechnologie.

Je relance la question qui probablement a été couverte en bonne partie tout à l'heure par la réponse qui a été fournie, mais je vous la relance de nouveau. Monsieur Robichaud.

2535

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Moi, je peux difficilement en ajouter davantage sur cet élément-là, au niveau de la régie.

2540

Par contre, notre consultant qui a travaillé là-dessus, je l'inviterais peut-être à compléter un élément qu'il pourrait peut-être ajouter à l'information. Monsieur Bernier.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

2545

Je voudrais juste préciser, monsieur le Président, qu'actuellement l'élimination des matières résiduelles par enfouissement, avec les nouvelles technologies, quand on parle de lieux d'enfouissement techniques, ça demeure actuellement la technique la plus utilisée au Québec, et je vous dirais même, si on regarde au niveau des États-Unis et au niveau de l'Europe, c'est la technologie qui est encore utilisée, parce que les autres technologies sont encore difficilement économiques.

2550

Par contre, il y a du développement qui se fait actuellement, il y a des projets de bioréacteurs qui sont en train de s'implanter, pour composter la matière en place, au niveau des sites d'enfouissement. Cette technologie-là est actuellement utilisée au niveau des sites de grande envergure, on parle de Sainte-Sophie dans la région de Montréal avec un million de tonnes (1 M t) de déchets par année. On utilise cette technologie-là avec succès.

2555

Par contre, c'est des projets de développement technologique qui sont encore embryonnaires, et selon les résultats d'études sur d'autres sites qu'on envisage, de même capacité que celui qui serait implanté à Matane, cette technologie-là pourrait être éventuellement implantée ici, pour favoriser la dégradation des matières en place.

2560

Donc oui, il y a du développement technologique qui se fait au niveau des sites d'enfouissement, au niveau de la gestion des matières résiduelles, comme il s'en fait au niveau de la récupération ou des choses comme ça. Actuellement, la technologie la plus utilisée demeure l'élimination par enfouissement sanitaire.

2565

Par contre, comme je le disais tantôt, le ministère autorise dorénavant, limite dorénavant la durée de vie des sites à un maximum de vingt-cinq (25) ans par certificat d'autorisation. Donc s'il y a des développements technologiques importants au cours des prochaines années, prochaines décennies, éventuellement, après vingt-cinq (25) ans, le projet pourrait être modifié pour une autre technologie selon les avancées qui ont été faites.

2570

2575

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2580 Monsieur Châtagnier, est-ce que c'est la raison principale pour laquelle maintenant le ministère de l'Environnement n'octroie un certificat d'autorisation que pour une durée de vingt-cinq (25) ans?

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

2585 Oui monsieur le Président, dans un sens, c'est exactement la raison. Le certificat d'autorisation ou le décret, si on veut, prévoit une autorisation pour vingt-cinq (25) ans; l'autorisation peut être prolongée par une modification au décret.

2590 Mais la raison principale, c'est parce que les technologies évoluent. On voit aujourd'hui que les exigences sont complètement différentes de ce qu'on retrouvait au début des années quatre-vingt ou dans les années soixante-dix. Et on veut avoir le pouvoir d'exiger, après vingt-cinq (25) ans, le respect de nouvelles normes, de nouvelles exigences qui peuvent survenir à la lumière des études.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2595 Donc, le promoteur pourrait, théoriquement, obtenir un certificat d'autorisation cette fois-ci, et même s'il a un site suffisamment grand pour cinquante (50) ans, se voir refuser son certificat d'autorisation dans vingt-cinq (25) ans.

2600 **PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

Oui, absolument. Ou bien qu'on lui exige de faire des modifications afin de respecter les nouvelles normes et les nouvelles façons de faire qui seront en vigueur à l'époque.

2605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

**PAR M. JOËL MARQUIS:**

2610 Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2615 Merci beaucoup.

---

**MATHIEU MARKARIAN**

2620

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appelle monsieur Mathieu Markarian, s'il vous plaît.

2625

**PAR M. MATHIEU MARKARIAN:**

Bonsoir. Moi, je me suis intéressé à l'étude d'impact, notamment au niveau technique.

2630

Il ressort de l'étude d'impact que le sous-sol destiné à accueillir le futur lieu d'enfouissement est déjà pollué par certains polluants, notamment le fer, le plomb, le nickel, et au niveau de la DBO<sub>5</sub> et de la DCO.

Comme cela n'est pas précisé dans l'étude, j'aimerais poser une question sur l'origine de ces polluants et l'emplacement exact de ces polluants.

2635

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Robichaud.

2640

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Je demanderais à celui qui a réalisé l'étude géologique, monsieur Noël Huard, de donner l'information sur effectivement la localisation.

2645

Bon, monsieur Bernier peut répondre.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

2650

Le site d'enfouissement actuel, au niveau de la MRC, pas de la de MRC de Matane, qui est exploité par la Ville de Matane, actuellement, c'est un site qu'on appelle par atténuation naturelle. C'est-à-dire que c'est un site qui mise sur le transport des eaux au niveau des sols pour pouvoir les épurer avant une certaine distance. Donc ce site-là entraîne quand même la formation de ce qu'on appelle un petit panache de contamination autour du site.

2655

Donc les contaminants qu'on retrouve actuellement, au niveau du secteur adjacent, ça veut dire sur le lot, je pense que c'est 4599, celui situé directement au sud-ouest, viennent essentiellement du lieu par atténuation naturelle.

2660

Par contre, il y a un autre forage, le forage F9 qui est situé complètement à l'extrémité sud du site, qui n'est pas dans la direction d'écoulement des eaux souterraines, dans lequel on a détecté une certaine contamination surtout en DBO<sub>5</sub> et non en métaux lourds, comme on l'a vu

ailleurs. L'origine de cette contamination à ce niveau-là ne peut pas venir du site d'enfouissement par atténuation naturelle, puisqu'il est situé en amont de l'écoulement des eaux souterraines.

2665

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Par ailleurs, est-ce que vous avez établi le bilan total de la contribution de toute cette zone industrielle à la contamination éventuelle des nappes d'eau souterraine ou des nappes d'eau de surface.

2670

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

J'aimerais peut-être que monsieur Isabel vous précise le rayon des études qui sont réalisées dans le cas d'un projet comme ça.

2675

Parce qu'effectivement, on est en présence d'un site où on retrouve plusieurs autres activités industrielles et d'élimination, donc pour préciser évidemment le mandat qu'on a confié pour étudier la zone qu'on recherchait à proposer comme lieu d'enfouissement.

2680

**PAR M. DENIS ISABEL:**

Oui, monsieur le Président. Étant donné que le site est basé, la conception du site est basée sur un principe d'imperméabilisation et de contrôle qu'on veut complet autant que possible d'émission de contaminants dans les eaux souterraines, à partir de ce principe-là, bien si on fait l'étude et on conçoit le site de cette façon-là, le site en soi lui-même n'apporte pas de charge supplémentaire, ni de concentration supplémentaire dans les eaux souterraines. On a arrêté l'étude à ce niveau-là.

2685

Si on avait eu, par exemple, un site par atténuation naturelle, qui aurait ajouté une charge par-dessus une charge existante, on aurait été obligé de faire l'exercice que vous suggérez, pour voir si, au bout du compte, on aurait obtenu des concentrations problématiques.

2690

Mais c'est pas le cas. Là, on conçoit actuellement un site qui est étanche. Donc à partir du moment donné qu'on le démontre, dans nos conceptions et dans nos études, on n'est pas allé plus loin pour ce qui est de l'environnement et des autres sources de contamination dans le secteur.

2695

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2700

Merci.

Votre deuxième question.

2705 **PAR M. MATHIEU MARKARIAN:**

Oui. C'est un petit peu technique aussi. Dans l'annexe 3, l'étude hydrogéologique de Experts Enviroconseil inc., réalisée en 2002, précise en page 9, dixit:

2710 "Une certaine quantité d'eau de l'aquifère fuit à travers l'argile puis vers le roc dans certaines circonstances ou l'inverse."

Est-ce que cela veut dire qu'à certains endroits, l'argile en place permet de laisser filtrer des quantités importantes de liquide.

2715

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Robichaud.

2720 **PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Oui, je vais demander à monsieur Isabel de répondre à cette question.

**PAR M. DENIS ISABEL:**

2725

Bon, j'ai pas retrouvé exactement, rapidement, la citation, mais dans la modélisation qu'on a faite actuellement, on a supposé que le niveau de l'eau souterraine, dans la nappe profonde qui est dans le roc, était relativement uniforme à la grandeur du site alors qu'on sait que ce sera probablement pas le cas. Mais actuellement, on avait seulement un nombre limité de forages.

2730

Quand on va arriver dans la conception détaillée du site, on va faire une série de forages précisément en périphérie, à l'endroit où on va faire le rideau d'étanchéité. À ce moment-là, cette inconnue-là va être levée.

2735

Et la façon de contrôler les pertes du site, potentielles, c'est de s'assurer que le niveau d'eau à l'intérieur du site est plus bas que le niveau d'eau dans la nappe qui est en dessous. Ce faisant, si jamais il y a fuite, c'est une fuite de recharge du site plutôt que de l'eau du site qui sort.

2740

Actuellement, dans la modélisation, étant donné qu'on a mis un niveau uniforme, et que le fond du site est en pente, il y a un petit secteur où la condition n'est pas respectée et où, actuellement, on calcule, dans le modèle, une perte d'eau vers le roc.

2745

Mais dans la réalité, quand on va faire la conception finale, on va avoir les niveaux d'eau précis, mesurés tout le tour, et on va installer le système de drainage à l'intérieur pour s'assurer qu'on est toujours en dessous de ce niveau-là, pour que ça se produise pas à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2750 Je pense que la question, elle est importante dans le sens que lorsque dans le projet de règlement, lorsque vous trouvez une nappe, une aquifère profonde, vous devez absolument en mesurer le débit. Si le débit dépasse vingt-cinq mètres cubes (25 m<sup>3</sup>/h) d'eau par heure, évidemment vous ne pouvez plus aménager de site sur cette nappe d'eau.

2755 Et dans l'annexe à laquelle vous faites référence, effectivement, votre propre consultant vous a recommandé de faire des analyses supplémentaires que vous n'avez pas faites.

Donc là-dessus, je sais pas si le ministère de l'Environnement trouve essentiel que cette caractérisation de la nappe aquifère profonde soit réalisée.

2760

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

Monsieur le Président, je vais passer la parole à mon collègue, Claude Trudel.

2765 **PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

Monsieur le Président, je vous réfère à l'article d'où vous avez trouvé cette information-là, c'est l'article du projet de règlement dont on vous a donné une copie, c'est l'article, si je me trompe pas...

2770

**PAR LE PRÉSIDENT:**

14!

2775 **PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

14, c'est ça, tout à fait. Où on dit, c'est bien important de préciser les termes:

2780

"L'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique est également interdit sur un terrain en dessous duquel se trouve une nappe libre – c'est les mots "nappe libre" qui sont bien importants – ayant un potentiel aquifère élevé."

Et on définit ce qu'on entend, nous, par potentiel aquifère élevé, étant donné un débit qu'un puits peut soutirer de vingt-cinq mètres cubes d'eau par heure (25 m<sup>3</sup>/h).

2785

C'est important de préciser qu'il s'agit d'une nappe libre. Dans le cas où on est ici, on a une nappe libre en surface, dans les sols plus granulaires, on a une couche argileuse en dessous, et puis en dessous de ça, on a le roc et à certains endroits, on a une couche, on a retrouvé dans certains forages une couche de till qui superpose le roc.

2790

Donc la nappe qu'on retrouve dans le roc et dans le till, à cette partie-là, c'est pas une nappe libre, c'est une nappe qu'on appelle captive, et qui n'est pas visée par l'obligation du règlement.

2795 À ce moment-là, on considère, nous, on demande une étude hydrogéologique qui est faite dans le cadre des projets, on évalue les projets en fonction des données qui nous sont fournies. On va vérifier, voir – c'est important de vérifier les caractéristiques de cette nappe-là. Et dans un cas éventuel aussi d'acceptation du projet, il pourrait être demandé un suivi de la qualité de ces eaux-là, si on craint qu'il y a un risque de contamination de ces eaux-là.

2800 Mais la condition du vingt-cinq mètres cubes-heure (25 m<sup>3</sup>/h), elle ne s'applique pas à cette nappe-là. Elle est moins vulnérable à une contamination, parce qu'elle est protégée par une couche argileuse qui la superpose.

2805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que logiquement, cette nappe pourrait éventuellement être la source principale du puits de la résidence la plus proche?

2810 **PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

2815 Ces données-là, on demande un inventaire des puits dans un certain rayon à partir du lieu d'enfouissement, on n'a pas les données concernant l'aménagement de ces puits-là. On a fait l'inventaire, c'est suivant la directive, le promoteur a fourni l'information des puits qui étaient situés dans un certain rayon du lieu d'enfouissement, on n'a pas l'information concernant les autres puits.

2820 Tantôt, on parle de certains puits qui étaient près de la surface, qui s'approvisionnaient près de la surface, je sais pas le détail de ces puits-là, mais il peut y avoir aussi des puits profonds, situés au niveau du roc. On n'a pas le détail de ces aménagements-là.

2825 Ce qu'il faut comprendre par contre, c'est que le projet de règlement est basé sur un suivi de la qualité des eaux très très près du lieu d'enfouissement, de façon à intervenir s'il y a une problématique particulière. On va détecter un premier signe de contamination très près du lieu d'enfouissement sanitaire avant qu'on se rende à des distances très grandes.

2830 Et je rappelle que les normes du projet de règlement, là-dessus, au niveau du suivi de la qualité des eaux souterraines, les paramètres qu'on a mentionnés, c'est des paramètres importants, et la norme au niveau du seuil de suivi est basée, pour certains paramètres, sur le Règlement sur l'eau potable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2835

Monsieur Lebeault.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2840

Oui, j'ai une question additionnelle en ce qui a trait justement à cette nappe-là.

Je pense qu'à l'étude des trous de forage, il y a eu deux (2) campagnes de forage, la première campagne dans les trous de 1 à 9, c'est seulement dans le trou F1 qu'on a détecté l'existence de cette nappe-là que vous dites captive.

2845

D'un autre côté, comment pouvez-vous dire qu'elle est captive et que son étendue n'est pas nécessairement très importante, parce qu'on ne l'a détectée que dans un seul trou, dans le F1. Alors on ne voit pas s'il y a eu d'autres trous qui ont été faits pour vraiment mesurer ou déterminer l'étendue de cette nappe captive.

2850

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

2855

C'est une question supplémentaire qui a été posée au promoteur, à l'effet de compléter l'information à cet effet-là, à savoir, on avait demandé aussi à savoir, est-ce que le détail de l'information du puits de la résidence la plus proche pouvait se situer dans cet horizon-là, parce qu'on n'a pas le détail de conception de ce puits-là, on sait pas où l'horizon est capté. Et c'est une information que le promoteur nous a fournie sur la base des forages qui ont été faits.

2860

Nous, on va faire notre propre analyse, à savoir s'il faut qu'il y ait un supplément au niveau de la conception et puis au niveau du suivi du lieu d'enfouissement. Si on juge que c'est nécessaire qu'il y ait un suivi qui soit fait à ce niveau-là, on va le demander dans les conditions d'acceptation du projet.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2865

Alors préalablement à l'approbation du projet?

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

2870

Exactement. Il pourrait se retrouver, je fais une présomption, il pourrait se retrouver une condition d'acceptation du projet à l'effet qu'il y ait un suivi de la qualité des eaux au niveau de la nappe, à cet endroit-là, relié à l'exploitation du lieu.

2875

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2880 Mais dans un scénario, on pourrait se retrouver avec une nappe extrêmement importante, très étendue, qui pourrait s'étendre sous l'enceinte totale du site, on le sait pas.

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

2885 C'est exact. Mais on retrouve ça aussi, ce type d'environnement là, un peu partout au Québec, il y a des lieux d'enfouissement sanitaire, au Québec, qui sont aménagés sur des nappes pour lesquelles il y a une exploitation, soit un approvisionnement en eau de façon importante.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2890 Mais vu qu'on connaît pas l'étendue, vous pensez quand même qu'il y a pas lieu de faire l'essai de pompage pour vérifier s'il y a un débit de vingt-cinq mètres cubes à l'heure (25 m<sup>3</sup>/h)?

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

2895 Notre appréciation du fait d'exiger un suivi ou pas est basée à savoir est-ce que cette nappe-là est, de façon naturelle, protégée d'une quelconque façon.

2900 Dans la situation qui est présente, on retrouve une certaine couche d'argile qui la protège des contaminations éventuelles. Si on juge que l'aménagement proposé au niveau de l'exploitation du lieu n'est pas suffisant, on va demander un suivi de la qualité des eaux à ce niveau-là.

2905 Mais on juge au départ qu'il y a une protection naturelle à cet effet-là, donc on n'a pas – parce qu'il y a beaucoup d'environnements, au Québec, qui permettraient de pomper à un tel débit. Donc pour nous, c'est sûr que quand c'est une nappe libre, qui est très près de la surface, qui est vulnérable à toute contamination très rapidement, autrement dit si on fait un déversement en surface, on va contaminer cette eau-là, tandis qu'une nappe qui est protégée de cette façon-là, si on fait un déversement en surface, c'est pas évident qu'on va la contaminer tout de suite, donc on peut intervenir.

2910 Donc c'est pour ça qu'on va exiger un suivi.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2915 Mais à votre avis, il y a eu quelques préoccupations de citoyens à l'effet que certains puits, à Matane-sur-Mer, pourraient peut-être s'alimenter peut-être de cette nappe-là, c'est pas possible, d'après vous? L'alimentation des puits de Matane-sur-Mer ne proviendrait pas de cette nappe-là?

2920 **PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

Ça pourrait être possible, je vous ai pas dit – je ne connais pas le détail de conception, d'aménagement de ces puits-là.

2925 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2930

Oui.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

2935

Je voudrais juste rajouter, comme monsieur Trudel l'a dit, au niveau du suivi environnemental de cette nappe-là, il y a déjà des puits d'observation qui ont été prévus au niveau de l'étude d'impact qui vont être aménagés lors des forages complémentaires qui vont être réalisés dans le cadre du projet. Donc il y a déjà un suivi de planifié pour cette nappe captive là.

2940

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais aucune caractérisation n'a été faite encore.

2945

**PAR M. JEAN BERNIER:**

Cette nappe-là se retrouve actuellement à une profondeur d'environ quarante-cinq mètres (45 m), dans le forage F1 qui a été effectué, donc sous environ trente mètres (30 m) d'argile, selon les données qu'on a eues tantôt avec monsieur Noël Huard.

2950

Donc cette nappe-là est fortement protégée par la couche d'argile imperméable qu'on retrouve par-dessus elle.

**PAR M. DENIS ISABEL:**

2955

Juste, tantôt, on vous disait, on a trouvé la fameuse nappe seulement dans un des forages, par contre la couche d'argile, on l'a retrouvée dans tous les forages, et elle couvre entièrement la superficie du site.

2960

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Alors ça va? Merci beaucoup.

2965

---

**JEAN-CLAUDE GAGNÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2970

J'appelle monsieur Jean-Claude Gagné.

**PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ:**

2975

Bonjour monsieur le Président. Moi, je représente quand même un citoyen de Matane-sur-Mer, un de mes amis de Matane-sur-Mer, et puis d'aurais deux (2) questions, une aux spécialistes de l'Environnement qui sont ici, à ma droite je crois, et aux spécialistes du Tourisme, je crois qu'il n'y en a pas. C'est tu possible?

2980

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y avec vos deux (2) questions. La première d'abord.

**PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ:**

2985

J'ai des photos pour appuyer, un petit peu un préambule à ma première question, j'ai des photos ici qui ont été prises vendredi dernier, sur le site, dans les abords du site, elles sont pas du tout comme celles qui nous ont été présentées ici ce soir. Ça, c'était très beau, mais ici, j'ai même le conteneur que monsieur parlait, je l'ai ici.

2990

J'ai le Petit-Bras, où j'allais pêcher quand j'étais jeune, j'ai plusieurs photos du ruisseau tout délabré, rouillé, la rouille, le papier, le carton, etc. C'est pas du tout les mêmes photos.

2995

Ici, j'en ai juste une copie, je pourrais peut-être m'organiser pour en faire parvenir aux gens de l'Environnement une copie, demain ou à la prochaine session. Parce que c'est vraiment pas ce qu'on voit sur les photos d'ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3000

Vous pouvez les déposer à la Commission.

**PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ:**

3005

Bien, je voudrais les ravoir. Je peux en faire faire d'autres copies.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On en fera des copies et on vous enverra les originaux.

3010 **PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ:**

D'accord.

3015 Ça fait que ma question aux gens de l'Environnement, actuellement il y a des normes sur le site actuel, il y a sûrement des normes, partout on a des normes à respecter...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous m'adressez la question.

3020

**PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ:**

3025 Oui, excusez-moi. Il y a des normes et on voit, par ces photos-là, et puis on pourrait en prendre à tous les jours et selon moi, ça respecte pas les normes, et je suis pas un spécialiste, je connais pas les normes, qu'est-ce qui va se faire de plus sur le nouveau site, en frais de surveillance de normes pour faire respecter?

3030 Qu'est-ce qui va nous assurer qu'un site quatre (4) fois plus gros au moins va être beaucoup mieux qu'un petit site qu'on a ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Châtaignier.

3035 **PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

3040 Premièrement, les normes qui vont être en vigueur ou qui vont s'appliquer à ce projet-là, s'il est autorisé, vont être différentes de celles qu'on retrouve actuellement; c'est un concept complètement différent d'un lieu d'enfouissement sanitaire, avec étanchéité, avec un contrôle des émissions atmosphériques.

3045 Il y a plusieurs clauses qui vont être dans le décret, qui vont faire en sorte de corriger certains problèmes qu'on retrouve maintenant sur le site actuel, si vous parlez en termes d'atténuation naturelle.

Exactement les problèmes auxquels vous référez, je suis pas sûr, c'est l'éparpillement des papiers dont vous référez?

**PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ:**

3050

Oui, oui, papiers et puis l'eau qui est toute rouillée, là. C'est pas trop pur, c'est pas de l'eau à boire, ça, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3055

En fait, pour résumer votre question et la rediriger vers le promoteur, vous dites, au fond, j'observe à l'heure actuelle, sans même qu'il y ait un nouveau site quatre (4) fois plus grand, que l'état de l'environnement me semble lamentable à partir de ces photos, qu'est-ce qui me dit qu'avec un site quatre (4) fois plus grand, ce serait pas minimalement quatre (4) fois pire.

3060

Monsieur Robichaud.

**PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ:**

3065

Vous avez très bien résumé ma question.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3070

Il y a plusieurs éléments qui peuvent effectivement améliorer les conditions d'opération d'un site.

3075

Monsieur fait mention entre autres de l'eau rouillée, normalement, habituellement c'est signe de présence de fer dans l'eau qui s'oxyde. Ce sont des résidus qu'on retrouve généralement dans les sites d'enfouissement par atténuation; comme on expliquait tout à l'heure, les sites d'enfouissement qu'on retrouve à Matane et dans les autres MRC voisines sont des sites par atténuation, où l'eau s'écoule dans le sol et si elle fait résurgence avant que les contaminants aient diminué, on peut retrouver de ces particules de fer là, donc des traces de rouille.

3080

Nous, on parle d'un site étanche, donc les eaux qui sont en contact avec les matières résiduelles seront entièrement captées. Donc la conception du site, la conception finale du site, le système de drainage sera fait de telle façon que toutes les eaux qui peuvent entrer en contact avec les matières seront captées, qu'il n'y ait aucun risque, je dis bien aucun risque qu'elles puissent se retrouver par mégarde dans un fossé environnant. Ça, c'est l'aspect de l'eau.

3085

3090

L'aspect des papiers, ça fait vingt (20) ans que je travaille dans le domaine et des sites d'enfouissement, j'en ai vu plusieurs, je vais être franc, je connais pas de sites d'enfouissement qui n'ont jamais eu de problèmes d'opération. Quand on parle de ramassage de papiers, d'éparpillement de papiers au vent, ce sont des conséquences qu'il est impossible à empêcher à cent pour cent (100 %).

Il y a des mesures qui existent, monsieur Châagnier mentionnait des normes d'opération qui sont de plus en plus sévères, en termes de contrôle et de correctifs à apporter.

3095 Donc l'avantage, je dirais, d'un site qui a plus de volume, il y en a quelques-uns. Notamment, dans les petits sites qu'on connaît dans nos MRC, je parle pas juste de Matane, les MRC qu'on a autour, les matières peuvent être déversées, il y a un certain nombre de camions, quatre-cinq-six-huit (4-5-6-8) camions qui viennent par jour, et l'épandage des déchets et sa compaction ne se fait pas à chaque camion qui arrive. Donc il peut y avoir deux-trois-quatre  
3100 (2-3-4) camions qui sont déversés, ça peut prendre une heure-deux heures-trois heures (1-2-3) avant que les déchets soient poussés et compactés, et recouverts complètement à la fin de la journée d'opération.

3105 Dans un site qui reçoit des camions à toutes les dix-quinze (10-15) minutes, évidemment on peut pas attendre quatre (4) heures avant de pousser et de compacter les déchets, parce que la notion d'efficacité de ces sites-là, c'est d'avoir des taux de compaction assez importants. Donc on doit recouvrir les déchets, pardon, pas recouvrir mais compacter les déchets beaucoup plus fréquemment, ce qui fait que les déchets déversés par le camion de façon lâche demeurent beaucoup moins longtemps ainsi. Donc une fois qu'ils sont compactés, ça limite beaucoup  
3110 l'éparpillement.

Ça n'enlève pas les obligations de l'opérateur de faire le ménage, si on veut, de ramasser les papiers, etc. On connaît nos hivers, on sait bien que pendant l'hiver, quand il y a de la neige, c'est impossible de tout ramasser. Tous les sites d'enfouissement vivent le même phénomène.

3115 Au printemps, il y a une activité générale à faire pour faire le nettoyage de l'environnement complet.

3120 L'avantage aussi des nouveaux sites comme le nôtre, évidemment on parlait tantôt d'une superficie de cinquante hectares (50 ha) dont seulement vingt (20 ha) seront exploités, évidemment les terrains avoisinants, appartenant à la Régie, vont créer moins de problèmes pour un éventuel propriétaire voisin qui, lui, serait pris avec ces méfaits-là qu'on retrouve dans certains autres sites, où le voisin immédiat est à peine dix-quinze mètres (10 m-15 m) du propriétaire du lieu d'enfouissement.

3125 Donc ce sont des mesures que l'opération doit corriger.

3130 On a parlé rapidement tout à l'heure mais aussi, on a un comité de vigilance qui est obligatoire, qui permet à des gens qui sont pas les promoteurs, donc les opérateurs du site, à avoir l'information qu'on en reçoit et aussi avoir leurs commentaires, dire au propriétaire: voici, il y a une faiblesse à tel point, telle chose qui pourrait être améliorée. Et donc, de pas attendre que les problèmes se présentent mais être capable de les corriger et les ajuster en fonction évidemment des demandes.

3135 Je rappelle aussi que ce comité de vigilance là comprend un représentant de la municipalité hôte, de la MRC et des citoyens qui sont avoisinants.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3140 Merci, monsieur Robichaud.

Deuxième question.

**PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ:**

3145

Je crois que pour moi, ça se trouve incomplet. Là, j'ai eu la réponse du promoteur, mais le ministère de l'Environnement, selon moi, c'est eux autres qui ont des normes à appliquer, et doivent faire une surveillance, en plus du promoteur.

3150 Pour vérifier si le promoteur fait son travail, le ministère de l'Environnement, qu'est-ce qu'ils vont faire de plus, pour faire respecter ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3155 Bien, il me semble qu'il a répondu tout à l'heure, je peux lui relancer. Bien, si vous voulez répondre.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

3160 Monsieur le Président, j'ai oublié tout à l'heure de vous mentionner qu'on a deux (2) représentants de la Direction régionale dans la salle, et c'est la Direction régionale qui effectue le contrôle, un contrôle régulier par des visites sur le terrain, par des analyses pour s'assurer que le projet respecte les conditions du décret, les conditions du certificat d'autorisation qui va être émis après, et aussi les engagements qu'on retrouve dans l'étude d'impact.

3165

Je sais pas si vous avez quelque chose à rajouter.

**PAR Mme BRIGITTE TREMBLAY:**

3170 Bonjour, je m'appelle Brigitte Tremblay, je travaille pour le ministère de l'Environnement. C'est moi qui s'occupe du suivi sur les sites d'enfouissement sanitaire pour la région du Bas-Saint-Laurent.

3175 Pour ce qui est du site de Matane, on effectue au minimum quatre (4) inspections par année, et ad hoc, si on considère que ça nécessite plus d'interventions de notre part, sur le suivi de l'exploitation du site.

3180

Donc pour le site de Matane qui nous concerne, on effectue toujours des suivis, on a des pourparlers avec l'entrepreneur et aussi le propriétaire, qui est actuellement la Ville de Matane, sur les correctifs.

3185

J'aimerais seulement préciser qu'effectivement, au printemps, on retrouve des situations plus problématiques, dû à l'accumulation de neige sur les terrains. Donc on va retrouver, à la fonte des neiges, beaucoup beaucoup de papiers, et on a souvent des ramassages ou des blitz, au printemps, pour faire des nettoyages.

3190

Pour ce qui est du suivi des eaux souterraines, des eaux qui font résurgence, le ministère de l'Environnement a déjà effectué des suivis sur les résurgences qu'on pouvait retrouver, et ce qui a conduit la Ville à faire du captage au niveau de ces résurgences-là, pour caractériser les eaux qui actuellement circulent dans une ligne de captage et font rejet dans le pluvial, dans le secteur industriel.

3195

Tous les résultats qu'on a reçus à date, soit de Procerco, qui est la compagnie qui fait les suivis pour la Ville, et les nôtres ne dépassent pas les normes prescrites par l'article 30 du règlement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3200

Merci madame.

**PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ:**

3205

À titre d'information, est-ce qu'on peut savoir les gens, les membres, on parle de Régie, qui sont les membres de la Régie; est-ce qu'on peut savoir ça, c'est tu confidentiel?

La provenance de ces membres-là, il y en a combien de Matane, de la Vallée, de Mitis, partout.

3210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien sûr.

**PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ:**

3215

Est-ce qu'on peut savoir ça à un moment donné?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3220

Bien sûr. Monsieur Robichaud.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3225 Oui monsieur le Président, la Régie intermunicipale est formée de quatre (4) MRC, et non pas les municipalités, donc ce sont les MRC qui représentent leurs municipalités qui ont créé cette régie-là.

3230 C'est une régie intermunicipale, est administrée un peu comme une municipalité, c'est-à-dire elle doit répondre à peu près aux mêmes exigences, au niveau du Code municipal, les procédures, donc c'est pour ça d'ailleurs que les informations sont publiques, notamment.

Donc la Régie est formée d'un conseil d'administration qui la dirige, formé de huit (8) personnes dont deux (2) représentants par MRC, qui forment, donc les quatre (4) MRC, le conseil d'administration.

3235 C'est ce conseil d'administration là qui, au nom des MRC qu'il représente, prend les décisions, adopte les règlements, les résolutions, qui procède. La Régie, quand elle tient des séances, ce sont des séances publiques d'ailleurs, qui peuvent être affichées pour indiquer sa tenue.

3240 Le siège social de la Régie est à l'adresse civique de la MRC de Matane, donc toutes ses rencontres du conseil d'administration se tiennent au bureau de la MRC de Matane.

**PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ:**

3245 Ça, c'était à titre d'information.

Je m'aperçois qu'à Matane, on a deux (2) représentants et il y en a six (6) de l'extérieur, donc les décisions sont prises par des gens, la quantité est supérieure de l'extérieur. C'est juste un commentaire.

3250

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous avez terminé vos deux (2) questions.

3255 **PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ:**

Non, c'était tantôt une information. Tantôt, je parlais du tourisme, j'aurais une question sur le tourisme. Tantôt, je parlais d'information, est-ce qu'on peut savoir ça, c'était pas une question, c'était pour le public.

3260

J'avais annoncé une question sur le tourisme, elle va être brève.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3265

L'autre doit être obligatoirement une question.

**PAR M. JEAN-CLAUDE GAGNÉ:**

3270

D'accord. Concernant le tourisme, on sait que la Gaspésie, c'est un lieu quand même privilégié pour le tourisme au Québec, c'est connu; les gens passent souvent par Matane, du côté sud mais du côté nord. Nous, la ville de Matane et bien des intervenants, la Chambre de commerce, travaillent beaucoup pour faire venir du tourisme ici.

3275

La question que vous pourrez soumettre aux gens du ministère du Tourisme: est-ce que par cet actif-là de vingt millions (20 M\$), si je veux être positif, j'essaie de trouver du positif là-dedans, quelles sont les actions qui vont être prises, qu'est-ce qui peut être organisé pour favoriser le tourisme avec cette infrastructure-là.

3280

Est-ce qu'il va y avoir des visites d'organisées, est-ce qu'il va y avoir des festivals du goéland, pour remplacer le Festival de la crevette qui n'existe plus. Est-ce qu'il y a des activités touristiques qui pourront bénéficier de ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3285

Alors merci beaucoup pour cette deuxième question.

3290

---

**MICHEL CÔTÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3295

Alors j'invite maintenant monsieur Michel Côté.

Alors à partir de maintenant, je ne prends que des questions, n'est-ce pas; c'est juste un rappel.

**PAR M. MICHEL CÔTÉ:**

3300

J'ai déjà reçu pas mal d'information.

3305

Ma première question, les étangs d'épuration des eaux usées de la ville de Matane sont problématiques depuis longtemps; ils génèrent des odeurs nauséabondes, particulièrement lorsqu'il y a un vent du sud. Et la déconnexion de l'usine de Fruits de mer a pas vraiment amélioré la question.

3310 En augmentant sensiblement les effluents d'eau contaminée par toutes sortes d'autres déchets, alors que le système de Matane a été conçu pour ne traiter que des eaux domestiques, la Ville de Matane ne sera-t-elle pas obligée de modifier éventuellement, et à grands frais, ses installations actuelles, ce qui réduirait d'autant les fameuses économies sur lesquelles repose tout le projet de mégalieu d'enfouissement sanitaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3315 Votre question touche plusieurs volets.

3320 Peut-être une question préalable pour clarifier ma pensée. Est-ce que le promoteur va dédommager ou va donner, verser un certain montant à la station d'épuration pour la réception du lixiviat.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3325 À ce sujet, dès le début des discussions, il a été clair que l'avantage du site de Matane était la présence des étangs aérés, d'une part, la capacité à ces étangs-là à traiter les charges qui pourraient venir de l'enfouissement. D'ailleurs, je demanderai à monsieur Bernier tout à l'heure peut-être de relativiser l'ordre de grandeur de ces chiffres-là

3330 Et évidemment, toute municipalité qui a des étangs d'épuration conclut des ententes de traitement, qu'on appelle, avec les industries qui utilisent ces installations. Donc une industrie qui veut pas avoir ses propres stations de traitement négocie une entente pour utiliser les installations de traitement de la ville.

3335 À ce sujet-là, le lieu d'enfouissement est considéré comme une industrie qui a des rejets d'eaux usées qui doivent être traitées, de la même façon c'est prévu, c'est pas négocié mais c'est prévu que les charges que la Régie déversera dans les étangs seront considérées comme des effluents industriels, donc devoir être circonscrits dans une entente de traitement qui détermine les débits maximum, les charges maximum qu'elle doit déverser, la période de l'année qu'elle doit le faire, parce que compte tenu du type d'eau à traiter, elle peut pas être déversée douze (12) mois par année, ce qu'on a brièvement résumé tout à l'heure.

3340 Donc effectivement, la Régie va contribuer aux coûts d'opération des étangs de la ville de Matane dans la proportion qu'elle utilisera de ces installations-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3345 Est-ce que l'entente est signée?

3350 **PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

L'entente n'est pas signée.

3355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez les coûts?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3360 On n'a pas les coûts. Ce qu'on a dans l'étude, ce qui a été déposé, c'est l'ordre de grandeur estimé des charges à déverser sur une base annuelle.

3365 D'abord, évidemment, on en avait besoin pour connaître, est-ce que les étangs peuvent traiter ces eaux-là, d'une part, quels équipements sont nécessaires à être ajoutés pour traiter. Parce qu'il faut comprendre que dans les années 96, il y avait une usine de transformation de fruits de mer qui a été déconnectée, débranchée des usines d'épuration, il y a des équipements de traitement qui ont été enlevés, qui n'étaient plus nécessaires.

3370 Donc l'étude vérifiait quels équipements qui devraient être ajoutés en fonction des prévisions de charge qu'il y aurait sur les vingt-cinq (25) années, donc progressivement. Ça a été évalué, ils font d'ailleurs partie des coûts du projet. Donc l'ajout des équipements à la charge de celui qui en a besoin, donc la Régie.

3375 Et le coût de traitement, ce genre d'entente là, habituellement, ce sont des ententes, on fait une estimation des charges et à chaque année, les charges réelles sont mesurées et la facture qui correspond au client, donc à la Régie, est ajustée en fonction de la charge réelle qu'il a utilisée dans les étangs.

3380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand est-ce que vous avez l'intention de signer l'entente.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3385 On attend d'abord que le projet subisse toutes les étapes d'approbation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3390 Est-ce que la donnée n'est pas importante à considérer sous l'angle économique?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3395 Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3400 Est-ce que la donnée n'est pas importante à considérer dans l'enveloppe budgétaire?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Oui, elle est déjà considérée.

3405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est combien?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3410 Ah, c'est combien, sur une base de douze (12) mois par année, parce qu'évidemment, ce sera pas douze (12) mois par année, mais sur une base de douze (12) mois par année, nos évaluations qu'on a sur une période des dix (10) premières années, c'est de l'ordre de vingt-cinq pour cent (25 %) de la charge qui est actuellement traitée par les étangs de la ville. Donc c'est  
3415 l'ordre de grandeur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3420 Non, non, mais je parlais budgétairement.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3425 Ah, je pourrais pas vous dire le montant que ça représente. Je peux vous dire que c'est vingt-cinq pour cent (25 %) de la charge, donc vingt-cinq pour cent (25 %) de la facture d'opération. En montant, je peux pas vous répondre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3430 Mais c'est parce que ça fait partie de votre enveloppe budgétaire, quand même.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3435 Oui, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais quand est-ce que vous allez le savoir?

3440 **PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Le montant qui est prévu...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3445

C'est quoi le montant qui est prévu?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3450

Un instant.

Il faut comprendre qu'au niveau budgétaire d'opération, on a un montant qui prévoit toutes les mesures environnementales, qui sont le suivi environnemental, les mesures – donc dans ces éléments-là, on a un élément, on pourra le vérifier et puis vous le confirmer.

3455

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous le prenons en note, le coût du traitement du lixiviat à la station d'épuration.

3460

Maintenant je relance, toujours avec cette même question courte mais tentaculaire, à monsieur Roy. Monsieur Roy, est-ce que la station d'épuration doit respecter un certain nombre de directives ou de façons de faire, avant de recevoir les eaux de lixiviation, éventuellement, du LET.

3465

**PAR M. ALAIN ROY:**

Moi, je m'occupe du suivi des systèmes d'épuration des eaux usées d'à peu près cent cinquante (150) municipalités à travers le Québec et puis chacune de ces municipalités-là ont des objectifs de rejets à atteindre, qui est spécifique pour chacun des lieux de déversement des usines.

3470

L'usine ici, le cas présent de Matane, a déjà eu dans le passé des problèmes de fortes odeurs occasionnées par des surcharges industrielles d'usine de crevettes. En mai 96, l'usine a été débranchée des étangs aérés de Matane, et puis depuis ce temps-là, depuis mai 96, l'usine a toujours respecté ses exigences de rejets au fleuve, en fin de compte.

3475

Et puis depuis mai 96, il y a eu aucune odeur de notée aux étangs aérés actuels.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3480

S'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît! Bon, alors je compte jusqu'à trois (3), on prend un grand respire et on se calme, s'il vous plaît.

Alors on va laisser monsieur Roy terminer.

3485

**PAR M. ALAIN ROY:**

Avant de venir ici, je suis allé personnellement aux étangs aérés de la municipalité de Matane, rencontrer l'opérateur, et puis – pardon?

3490

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, s'il vous plaît! Monsieur Roy, si vous voulez finir.

3495

**PAR M. ALAIN ROY:**

Et puis il y a avait aucune odeur à l'étang, aujourd'hui, à quatre heures (4 h).

3500

Et puis j'ai posé la question que vous me posez ce matin, et depuis mai 96, il y a jamais eu d'odeurs aux étangs aérés de la municipalité de Matane.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3505

Alors voyez-vous, juste à voir votre réaction, je pense que ce sont des aspects, si vous êtes en désaccord, vous pouvez l'inscrire éventuellement dans votre mémoire, à l'effet qu'effectivement, dès à présent, vous souffrez encore d'odeurs nauséabondes de la station d'épuration des eaux, si c'est ça que vous croyez. Alors ne vous gênez pas de mettre ces aspect-là qui peuvent être très révélateurs pour la Commission.

3510

Merci, monsieur Roy.

Monsieur Barriault, est-ce que la Ville de Matane a des exigences spécifiques en matière – quelle est sa responsabilité par rapport à la station d'épuration des eaux.

3515

**PAR M. MICHEL BARRIAULT:**

Je demanderais à monsieur Gagnon de répondre à votre question, monsieur le Président.

**PAR M. GUY GAGNON:**

3520

Guy Gagnon, directeur de l'entretien de la Ville de Matane.

Les responsabilités de la Ville sont les opérations pour correspondre aux normes de rejets fixées pour la station.

3525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous faites, c'est à vous qu'incombe la responsabilité de faire les analyses des boues?

3530 **PAR M. GUY GAGNON:**

Ça fait partie du suivi, oui, mais le suivi des opérations d'assainissement est présentement fait par une firme privée, qui est Procerco.

3535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a un aspect qui a été soulevé entre autres dans le questionnement de quelqu'un du ministère de l'Environnement au promoteur, qui disait, écoutez, vous n'avez pas fait d'analyse chimique depuis bien des années par rapport aux boues de la station d'épuration, les dernières analyses, qui remontent au moment où Fruits de mer envoyait ses émissions à la station d'épuration, et qui révélaient un niveau de cadmium qui dépassait la norme. Et la personne du ministère de l'Environnement évoquait la possibilité que cette présence de cadmium dans les boues soit tributaire, découle finalement, possiblement de la réception de l'émissaire ou des émissions relatives à l'industrie de fruits de mer.

3545

Est-ce qu'à partir de ces commentaires-là, vous avez, depuis toutes ces années, refait une analyse des boues?

3550 **PAR M. GUY GAGNON:**

L'analyse des boues a été faite pour la dernière fois en 91. C'est une campagne d'échantillonnage...

3555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, s'il vous plaît!

3560 **PAR M. GUY GAGNON:**

Le résultat qui en est sorti, il y avait un certain niveau de contamination qui empêchait la revalorisation des boues, c'est-à-dire l'épandage en milieu agricole ou d'autres façons.

Ce qui veut pas dire que ces boues-là ne peuvent pas être traitées, mais elles ne peuvent pas être traitées de cette façon-là.

3565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ces boues-là sont toujours sur place?

3570 **PAR M. GUY GAGNON:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3575 Maintenant, l'usine de fruits de mer a arrêté en 96, je crois.

**PAR M. GUY GAGNON:**

Oui.

3580

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3585 Admettons que des analyses montrent qu'effectivement, c'était elle la source première ou la seule source de contamination par le cadmium, on postule, là, c'est donc dire hypothétiquement que depuis 96, il n'y aurait pas eu de contribution significative de cadmium aux boues de la station. De telle sorte que si nous prenons un mélange de toutes ces boues, forcément avec les années, possiblement la concentration de cadmium aurait baissé, si les boues des six-sept-huit (6-7-8) dernières années, ou depuis 96 en fait, n'ont pas de concentration significative.

3590

Dans un tel scénario, est-ce qu'on pourrait envisager la réutilisation ou la valorisation des boues?

**PAR M. GUY GAGNON:**

3595

Ce sont des métaux lourds qui sont très très difficiles à traiter et qui disparaissent pas facilement, ni même naturellement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3600

Non, c'est pas question de disparaître, là.

**PAR M. GUY GAGNON:**

3605

Non, non, mais il y a un phénomène qui est assez particulier sur les boues de station d'épuration, on a l'impression que ça s'accumule beaucoup au fil des années, mais par le suivi

des opérations, on se rend compte que les volumes créés semblent pas être ceux auxquels on s'attend. Il y a comme une autodigestion dans les boues, là.

3610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ce serait trop compliqué de vous demander d'en faire une analyse, c'est possible, et puis de nous envoyer les résultats?

3615 **PAR M. GUY GAGNON:**

Pour la Ville, c'est pas tellement compliqué. Je crois que ce serait plutôt à la Régie, qui est défenseur du projet, de les faire, si vous voulez mon avis.

3620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais qui est responsable des boues?

**PAR M. GUY GAGNON:**

3625

C'est nous qui en sommes responsables, sauf qu'il y a des coûts qui sont quand même assez volumineux, ça représente des grosses sommes d'argent, les campagnes d'échantillonnage; surtout pour faire l'analyse des métaux lourds et tout ça.

3630

Mais si la Commission le demande, on pourrait le faire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, la Commission vous le demande, s'il vous plaît.

3635

**PAR M. GUY GAGNON:**

Ce sont des résultats qu'on peut pas obtenir très rapidement, c'est des analyses qui, souvent, demandent de longs délais.

3640

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, j'imagine que ça va être quelques semaines, quand même?

3645

**PAR M. GUY GAGNON:**

Plus que ça.

3650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire?

3655 **PAR M. GUY GAGNON:**

Les campagnes d'échantillonnage doivent être faites sur place et les analyses, la fourniture des résultats par les laboratoires peut représenter plusieurs semaines, six (6) à huit (8) semaines, facilement.

3660 Mais on peut s'engager à le faire le plus rapidement possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3665 En fait, écoutez, vous étiez présent quand j'ai lu le texte d'ouverture, nous avons un mandat pris dans le temps. Cette donnée-là est importante à considérer, surtout en matière de valorisation des boues. Je crois que vous pourriez être tout aussi gagnants que nous si nous avions les données et que nous puissions les analyser, et envisager des alternatives.

3670 Alors moi, la demande reste, je vous demande de me fournir, de fournir à la Commission les analyses dans les plus brefs délais, sachant que ça peut atteindre huit (8) semaines. Merci.

**PAR M. MICHEL CÔTÉ:**

3675 Ma deuxième question, j'apprendrai rien de nouveau à personne en avançant que la meilleure gestion des déchets repose avant tout sur la diminution de ceux-ci; plus on récupère et réduit, moindres sont les besoins en enfouissement, et plus longue la durée de vie des fameux LES. En conséquence, les coûts baissent.

3680 La Ville de Matane est-elle vraiment sérieuse lorsqu'elle avance qu'elle veut augmenter son taux de récupération de matières résiduelles recyclables, alors que depuis la mise en fonction de la cueillette à l'aide des gros bacs, en 95, elle n'a fait qu'une seule et bien maigre campagne d'incitation à la cueillette, l'an dernier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3685 Vous avez préparé vos questions, vous!

**PAR M. MICHEL CÔTÉ:**

3690 Cet après-midi, au soleil.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3695 J'ai lu mes documents, moi, au soleil, et après une heure, j'ai dû aller m'acheter une casquette, parce que je commençais à chauffer du front!

Non, je vous dis ça parce qu'elles sont porteuses de tellement d'informations.

3700 Madame Auger, les taux de génération de matières résiduelles, dans la région ici, dans les quatre (4) MRC, Haute-Gaspésie, Matapédia, Matane et de La Mitis, représentent un taux de génération d'à peu près la moitié de la province, c'est-à-dire on est à point cinq huit tonne personne-année (0,58 t/pers/an) et je crois que selon votre évaluation du tonnage provincial, on est autour de un (1 t/pers/an). C'est bien ça?

3705

**PAR Mme DENISE AUGER:**

Oui.

3710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que le taux de récupération peut tenir compte du taux de génération? Au fond, c'est la question de monsieur, il dit, si on génère moins, si on génère deux (2) fois moins qu'ailleurs au Québec, est-ce qu'il faut quand même récupérer comme partout ailleurs au Québec.

3715

**PAR Mme DENISE AUGER:**

Bien, en fait, c'est un taux, donc c'est un pourcentage par rapport à la quantité qu'on produit.

3720

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, tout à fait.

3725

**PAR Mme DENISE AUGER:**

Donc les objectifs demeurent les mêmes, en termes de pourcentage.

3730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. En termes de pourcentage, ça reste les mêmes.

3735

**PAR Mme DENISE AUGER:**

Oui.

3740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, au promoteur, qu'est-ce qui explique cette variabilité qu'on retrouve dans les quatre (4) MRC où, entre autres, à La Matapédia par exemple, à la MRC de La Matapédia, on retrouve un taux de génération de point quatre neuf (0,49 t/pers/an) alors qu'à Matane, c'est point sept (0,7 t/pers/an). C'est quand même de l'ordre, on parle de quarante pour cent (40 %) de plus.

3750 Qu'est-ce qui explique cette différence? Est-ce que vous avez pu analyser – j'ai essayé de le faire à partir des informations que vous m'aviez données, notamment vous aviez dit que onze pour cent (11 %) de la population de La Matapédia faisait du compostage, que maintenant il y a un nouveau écocentre à La Matapédia parce qu'elle doit envoyer ses déchets à la MRC de La Mitis, mais c'est difficile un peu d'avoir un jugement très éclairé, parce qu'on a des données très parsemées.

3755 Mais certainement, une observation, c'est que la variabilité est très grande entre les MRC. Qu'est-ce qui l'explique.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3760 Vous avez raison, on s'est posé les mêmes questions avec même peut-être beaucoup plus de données qu'on a pu en résumer dans l'étude, pour essayer de trouver des réponses à ces chiffres-là. Malheureusement, on n'en a pas trouvé.

3765 Il faut comprendre qu'ici, dans les quatre (4) MRC, comme dans plusieurs autres endroits au Québec, malheureusement il existe pas de bilan très précis sur d'ailleurs la production de matières résiduelles; par contre, il en existe un peu plus sur les matières recyclables qui, elles, sont généralement vendues, donc la comptabilité de ces matières-là est plus facile.

3770 Donc sur la génération, c'est très difficile. Il existe évidemment aucun site ou presque pas qui ont des balances à l'entrée, donc ce que le nouveau projet de règlement vient corriger pour qu'à l'avenir, tous les exploitants de sites connaîtront précisément les valeurs, les quantités de matières qui vont entrer au site, donc plus facile de faire un bilan par la suite, bon, qu'est-ce qui doit être récupéré en pourcentage.

3775 On a mis dans la balance des facteurs économiques, des facteurs de distance aussi, mais on n'a pas trouvé de constance parce qu'évidemment, nos quatre (4) MRC, c'est des grands territoires qui ont des activités de récupération personnalisées, si on peut dire, chacune a sa propre recette. Dans certains cas, on a des bacs de soixante-quatre litres (64 l), dans d'autres

3780 cas, on a des bacs de trois cent cinquante litres (350 l) pour la récupération; dans certains cas, on fait la récupération aux deux (2) semaines, on fait le ramassage des vidanges à toutes les semaines, dans d'autres cas, c'est à toutes les deux (2) semaines.

3785 En fait, jongler avec ça pour arriver à des montants, et évidemment, les volumes qu'on a estimés, ce sont des estimations à partir des taux de remplissage des sites d'enfouissement qui sont beaucoup plus aléatoires qu'une balance parce que là, c'est une mesure précise qui est comptabilisée.

Malheureusement, on n'a pas pu avoir de réponse plus précise.

3790 Vous faisiez référence avec les moyennes provinciales, on a tenté d'interpréter ces valeurs-là, est-ce qu'on était juste, dans le bon ordre de grandeur, et on considère généralement que dans les enquêtes qu'on avait déjà vues, les taux de génération variaient, quand il y avait des données, en fonction de la grosseur des municipalités; et évidemment, les villes de plus petite taille avaient généralement des taux de génération plus faible.

3795

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est inconstant aussi. J'ai tenté l'exercice.

3800

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Mais c'est inconstant, vous avez raison là-dessus, absolument.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3805

Donc on reste sans réponse.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3810

Excusez, un élément de réponse. Tout à l'heure, vous m'avez demandé pour les coûts de traitement d'épuration...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3815

Ah, vous les avez déjà?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

3820

Oui. Dans les prévisions d'opération qu'on a, les montants prévus sur les moyennes pour vingt-cinq (25) ans, c'est quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) par année de coûts prévus pour le traitement des eaux usées aux étangs d'épuration.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

3825

Madame Auger, comment vous réagissez face au promoteur qui indique qu'il a établi son taux de récupération des matières résiduelles à quatorze pour cent (14 %), quatorze pour cent (14 %) sur l'ensemble de tous ses déchets; qu'il estime que son potentiel de récupération, c'est de quarante-deux pour cent (42 %). Et qui table, dans les estimations qu'il fait, les estimations des matières résiduelles à enfouir, sur ce taux de récupération de quatorze pour cent (14 %).

3830

Autrement dit, je reprends en d'autres termes, le quatorze pour cent (14 %) comme taux de récupération sur le total des matières générées correspond à trente-trois pour cent (33 %) de taux de récupération sur le potentiel de récupération. Est-ce que je me fais comprendre?

3835

**PAR Mme DENISE AUGER:**

Je me souviens plus du dernier bout, là. Parce que le quatorze pour cent (14 %)...

3840

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est déjà pas clair, là.

**PAR Mme DENISE AUGER:**

3845

Le quatorze pour cent (14 %) se compare quand même...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3850

Sur l'ensemble des matières générées.

**PAR Mme DENISE AUGER:**

3855

Est-ce qu'on parle du secteur municipal ou sur l'ensemble des matières? Parce qu'au niveau du secteur municipal...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3860

Municipal.

3865 **PAR Mme DENISE AUGER:**

... au Québec, la moyenne québécoise, c'est quinze virgule neuf pour cent (15,9 %). Donc le quatorze pour cent (14 %) se compare quand même relativement bien à cette moyenne provinciale, si on veut.

3870

Par contre, au niveau de la collecte sélective comme telle, les matières qui sont mises dans le bac, la moyenne, c'est plutôt autour de vingt-trois pour cent (23 %). Donc je sais pas, là.

Et puis le quarante-deux pour cent (42 %) que vous parlez, est-ce que c'est un potentiel de récupération en fonction de ce qui est généré ou en fonction du potentiel valorisable.

3875

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quarante-deux pour cent (42 %) représente le potentiel de récupération sur le total des matières générées.

3880

**PAR Mme DENISE AUGER:**

Donc, c'est ça. Le potentiel de récupération sur le total des matières générées, c'est pas la même chose que le potentiel, que le taux – c'est un taux de diversion, finalement. C'est des matières qui ne sont pas acheminées à l'élimination.

3885

Tandis que la politique, les objectifs qu'elle fixe, c'est un soixante-cinq pour cent (65 %) des matières qui sont potentiellement valorisables.

3890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, il faut atteindre soixante-cinq pour cent (65 %) du quarante-deux pour cent (42 %); c'est ça?

3895

**PAR Mme DENISE AUGER:**

Oui, c'est ça. Parce que c'est le quarante-deux pour cent (42 %)...

3900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il faut atteindre soixante-cinq pour cent (65 %) du quarante-deux pour cent (42 %).

Et si c'est le cas, donc actuellement, j'ai fait le calcul mais je veux juste avoir votre avis au fond, je voulais juste vous faire cheminer, mais c'est complexe parce que ce sont plusieurs pourcentages, bon, et c'est pas évident quand on n'a pas la feuille. C'est pour ça que j'ai moi-même préparé une feuille.

3905

3910

Au fond, actuellement, par rapport au soixante-cinq pour cent (65 %) qui est l'objectif visé par la politique, les quatre (4) MRC atteignent trente-trois pour cent (33 %) et tablent là-dessus pour dire que ce trente-trois pour cent (33 %) restera tant et aussi longtemps – toute la durée du projet. Donc il n'y aura pas d'augmentation du pourcentage de récupération.

Vous, de Recyc-Québec, comment vous réagissez.

3915

**PAR Mme DENISE AUGER:**

3920

En fait, nous, on doit veiller à ce que les objectifs de la politique soient respectés. Donc bon, depuis le début, on parle de soixante-cinq pour cent (65 %) mais en fait, les objectifs de la politique sont plutôt établis par matière, donc il y a soixante pour cent (60 %) pour le papier, carton, plastique, métal et matière putrescible, au niveau municipal; cinquante pour cent (50 %) pour les textiles; bon, quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) pour les pneus. Au niveau industriel, commercial, institutionnel, il y a d'autres pourcentages aussi qui sont définis dans la politique.

3925

Quand les MRC devront nous déposer leur plan de gestion des matières résiduelles, elles devront présenter des moyens pour arriver à atteindre l'objectif qui est fixé dans la politique. Donc elles pourront pas se contenter de maintenir le pourcentage qu'elles ont actuellement obtenu.

3930

Il y a des moyens qui peuvent être mis en place, comme au niveau du compostage entre autres, il y a un grand pourcentage du sac vert, actuellement, des matières qui peuvent être compostées, donc si on met des efforts sur ce volet-là, on va réussir, les municipalités vont réussir à atteindre des objectifs plus importants.

3935

Aussi, en augmentant la récupération de recyclage, la sensibilisation plutôt, excusez, sur la récupération et le recyclage, il y a différentes façons qui peuvent augmenter, finalement autant les matières ou les modes de collecte, comme monsieur disait de l'autre côté.

3940

Si on peut diminuer le nombre de collectes de déchets et puis augmenter la collecte sélective, mettre des bacs plus grands et il y a plus de matières qui peuvent être mises...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3945

Est-ce que je vous résume bien en disant que votre réponse réside dans le fait: il faut être plus sérieux que de simplement maintenir le statu quo.

**PAR Mme DENISE AUGER:**

3950

Il faut vraiment définitivement que les MRC, dans leur plan de gestion, et les municipalités, adoptent des moyens pour augmenter la récupération.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3955 Est-ce que pour vous, le quarante-deux pour cent (42 %) de potentiel de récupération, sur le total des matières générées pour la région, c'est un pourcentage qui vous semble logique, acceptable, par rapport à ce que vous connaissez.

**PAR Mme DENISE AUGER:**

3960 Il faudrait que je vérifie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourriez-vous vérifier et peut-être revenir demain avec la réponse s'il vous plaît.

3965 **PAR Mme DENISE AUGER:**

Oui, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3970 Merci.

Voyez-vous pourquoi je vous ai dit, votre question est un petit peu tentaculaire.

3975 **PAR M. MICHEL CÔTÉ:**

Oui, et on a eu plusieurs réponses, mais on n'a pas eu la réponse à qui je m'adressais. Je m'adressais à la Ville de Matane, je disais: la Ville de Matane est-elle vraiment sérieuse.

3980 Parce qu'on entend, actuellement, que la Ville de Matane semble bien contente de réduire, entre guillemets, faire de l'argent avec ce projet-là, et depuis l'instauration, parce qu'à Matane, on a été parmi les premiers à avoir des gros bacs, on pensait que ça allait avoir un impact et on s'est assis sur nos lauriers, même pas, on s'est assis sur nos bacs, et on a attendu, et on a attendu, et on a attendu.

3985 Et là, on nous dit, on va réduire, à partir de maintenant, on va réduire. Mais on est obligé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3990 Réduire quoi. On va réduire?

**PAR M. MICHEL CÔTÉ:**

3995

On va réduire ce qu'on va envoyer dans les sites d'enfouissement parce qu'on va augmenter le fameux quinze pour cent (15 %) ou treize pour cent (13 %). D'ailleurs, j'ai perdu quelques pourcentages dans votre discussion tout à l'heure.

4000

Mais c'est ça, j'aimerais entendre, je suis citoyen de la Ville de Matane, j'aimerais entendre la Ville de Matane dire comment ils s'enlignent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4005

Monsieur Barriault

**PAR M. MICHEL BARRIAULT:**

4010

Oui monsieur le Président, c'est exact que la Ville de Matane n'a pas fait de campagne de promotion sur la collecte sélective. Je veux dire, moi, je suis en fonction depuis fin 2001, il y en a pas eu fait par la Ville. C'est la MRC, l'an passé, qui a sensibilisé par une campagne de promotion la collecte sélective et aussi le compostage.

4015

La responsabilité relevant maintenant de la MRC, c'est bien sûr que la Ville, évidemment, fait partie de la MRC, et lorsque la MRC se sera dotée de son plan de gestion des matières résiduelles, j'imagine et je suis convaincu qu'elle aura un programme d'information, de sensibilisation qui sera adressé aux citoyens pour inciter les gens à récupérer davantage et également par exemple au niveau du compost, récupérer pelouse, feuilles mortes, certains résidus qui peuvent être transformés en compost.

4020

Mais c'est vrai que depuis un an et quelque, la Ville n'a pas fait de campagne de promotion, sachant que la MRC élaborait son plan de gestion des matières résiduelles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4025

Est-ce que la Ville de Matane, est-ce que les citoyens de Matane se trouvent à payer le même coût pour la tonne de déchets que les autres citoyens des autres MRC?

**PAR M. MICHEL BARRIAULT:**

4030

Je ne peux pas vous dire quel est le coût. Il y a eu un taux pondéré qui a été calculé pour l'ensemble des municipalités et des MRC qui font partie du projet du site d'enfouissement sanitaire de Matane.

4035

Pour le site actuel, bien évidemment, la Ville dessert cinq municipalités, Matane, Sainte-Félicité, Saint-Ulric, Saint René également...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pose une question différemment peut-être au promoteur.

4040

Le fait que la MRC soit le lieu désigné pour le lieu d'enfouissement sanitaire, est-ce qu'il y a une entente entre les quatre (4) MRC pour, finalement, dédommager ou compenser les citoyens de Matane, en leur suggérant ou leur imputant un taux moindre que les autres MRC.

4045

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Dans les négociations pour mettre sur pied la Régie, ce fut parmi les premiers éléments discutés. Il faut comprendre, comme j'ai parlé tantôt, en 2000, il y a eu des études pour d'abord justifier un regroupement.

4050

Première chose que les élus ont constatée, ont dit, avec les nouvelles normes environnementales qu'on doit respecter, on peut pas se permettre ça, d'avoir chacun chez nous. D'ailleurs l'invitation à se regrouper est venue, est venue de la Ville de Matane initialement, puisque c'était une de celles que le site d'enfouissement à venir à fermer.

4055

Alors les élus se sont assis et discuté pour trouver une façon de se regrouper. Et les discussions ont été de type, si on est chacun chez nous, on paie le gros prix; si on se regroupe, on économise. Indépendamment de l'endroit du site.

4060

Il faut comprendre que les élus ont essayé d'avoir une entente qui n'était pas fonction de l'endroit du site, pour éviter que chacun cherche à avoir le site chez eux. Parce qu'évidemment, l'élément transport est assez important au niveau des matières résiduelles, compte tenu de l'étendue de nos territoires. On parle des distances de transport qui peuvent aller au-delà même de cent kilomètres (100 km).

4065

Donc pour éviter que chacun veuille avoir le site dans sa cour, et économiser ainsi les frais de transport, l'objectif était de trouver le site qui aurait le meilleur coût régionalement...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4070

S'il vous plaît, j'aimerais bien comprendre.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

4075

... en abandonnant les frontières.

Ceci dit, au niveau du regroupement, les quatre (4) MRC qui ont signé ont convenu que le partage des coûts d'exploitation se ferait sur une base uniforme; c'est-à-dire actuellement les coûts sont répartis de différentes façons, compte tenu qu'il y a pas de balance comme je

4080 l'indiquais tout à l'heure, il y a des coûts per capita à certains endroits, des coûts par résidence équivalente; avec la présence d'une balance, on dit, maintenant, tous les déchets qui vont être produits et enfouis par une municipalité, une MRC, vont être comptabilisés, donc on va fixer un coût à la tonne.

4085 Et à ce niveau-là, la MRC ou la ville hôte qui serait choisie ne bénéficiait pas d'avantages supplémentaires, à l'exception des économies de transport qu'elle réalise, évidemment, par sa proximité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4090 Merci.

Alors merci beaucoup, monsieur Côté.

4095 **PAR M. MICHEL CÔTÉ:**

Juste une précision.

4100 Si je comprends bien, le site d'enfouissement va être dans la ville de Matane, va amener des désagréments aux Matanais, va passer par les étangs d'épuration de la ville de Matane, mais la Ville de Matane semble se laver les mains de cette problématique-là en disant, c'est la MRC qui s'occupe de ça, maintenant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4105 C'est la réponse que vous avez eue.

**PAR M. MICHEL CÔTÉ:**

4110 Merci, monsieur le Président.

---

**LOUIS PELLETIER**

4115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Louis Pelletier.

4120 **PAR M. LOUIS PELLETIER:**

Je vais être bref, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4125 Bien aimable.

**PAR M. LOUIS PELLETIER:**

4130 La réponse pourra venir beaucoup plus tard que ce soir, pour laisser aux gens le temps d'y réfléchir.

4135 Je vois qu'il y a pas grand monde de Matane de ce côté-ci de la table, alors les odeurs et les parfums, vous pouvez pas en profiter autant que nous, même si les trois (3) derniers jours ont pu vous laisser une petite idée là-dessus.

Monsieur le Président, j'aurais dû commencer par autre chose. Je ne suis pas ironique, je vous prie de me croire, mais avec le surréalisme que je vois ici, je risque de passer pour ironique, alors veuillez me pardonner mais je vais essayer de vous transmettre ce que j'en pense.

4140 Parce que selon les vents, on peut définir Matane. Nous autres, on dit, quand c'est un vent de terre qui vient du sud, ça c'est le dépotoir. Quand il vient un peu plus du sud-ouest, c'est la crevette. Quand il vient de l'ouest, c'est l'usine. C'est un peu moins pire l'hiver, il ne nous reste que l'usine. Mais c'est à peu près comme ça qu'on s'identifie.

4145 Ça a un impact terrible sur la faune. Et quand j'ai vu que c'était une quantité négligeable, parce qu'on dit, il y a du couvert, la faune, c'est pas la faune qu'on veut faire vivre dans ce couvert-là, c'est la faune qui infeste Matane.

4150 Dire que les animaux, vous aurez des détails dans notre mémoire, mais les animaux recherchent leur nourriture sur des odeurs. J'invente rien! Ils font des kilomètres pour courir après ces odeurs-là.

4155 La Ville de Matane est aux prises avec des mouffettes et leur famille, et leurs descendants, avec des chats sauvages que ça en est une peste, on est sollicité tous les jours parce que les gens, quand ils voient ça en dessous de leur garage, pour eux autres, ils disent, là c'est la fin du monde, alors ils se mettent à crier partout, il faut absolument détruire.

Mais là, il y en a de plus en plus, à cause de ces odeurs-là.

4160 Vous allez voir un petit peu plus loin, allez derrière Grosse-Roche, vous allez avoir de la misère à retrouver une mouffette ou un chat sauvage. Par contre, ici, c'est le cas.

4165 Alors toutes les réponses "non négligeable", il faudrait peut-être les regarder sous l'aspect matanais de la question. Alors la question que je pose...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, merci.

4170 **PAR M. LOUIS PELLETIER:**

Ça, vous allez l'avoir dans notre mémoire, parce qu'on a quand même fait des petits bouts.

4175 La question que je pose: Est-ce qu'on n'aurait pas pu le faire ou on pourrait peut-être pas le faire un petit peu plus loin, juste un petit peu. C'est la question, mais la réponse plus tard.

Parce que si on me donne la réponse ce soir, on n'y aura pas réfléchi, puisqu'on nous a répondu déjà que, non, on n'avait pas pensé à des plans B.

4180

Alors, je vous dis, un petit peu plus loin, peut-être que ça laisserait le temps de réfléchir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4185 Nous gardons la question, nous prenons la question en note et demain, si vous êtes ici – est-ce que vous comptez venir demain? En tout cas, si vous n'y êtes pas, je m'engage à poser la question au promoteur, à votre place.

**PAR M. LOUIS PELLETIER:**

4190

Merci, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4195

Et vous aurez les réponses dans les transcriptions.

**PAR M. LOUIS PELLETIER:**

4200

Merci, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4205

Je vous en prie.

---

**GUY AHIER**

4210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Guy Ahier.

4215

**PAR M. GUY AHIER:**

Bonjour monsieur le Président.

4220

Bon, ma question, ça touche un peu à l'étanchéité. On sait que le site actuel, à l'origine, devait être réalisé avec des géomembranes, des doubles géomembranes et que, bon, question de nappe d'eau, ça a pas été possible parce que la nappe d'eau était trop près, je pense à un point cinq mètre (1,5 m) ou deux mètres (2 m), alors on s'est retourné vers la vieille technique du bentonite.

4225

Là, moi, j'ai entendu parler, ma question, c'est parce qu'il y a deux (2) choses là-dedans, j'ai entendu parler qu'il y a déjà eu des problèmes, comme à Saint-Philippe-de-Néri, à d'autres endroits, avec des sites de bentonite, et également, la zone en question est située non loin d'une zone à décrochement.

4230

Alors là, je sais pas, est-ce qu'il peut y avoir des possibilités de fissurage avec un site en bentonite. C'est ma question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4235

Monsieur Robichaud.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

4240

Pour l'étanchéité, je demanderais à monsieur Bernier de répondre.

Pour ce qui est de zone de décrochement, c'est un autre élément important, peut-être notre géologue par la suite.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

4245

Au niveau du projet, effectivement, au niveau de l'étude de faisabilité initiale qui avait été faite dans le cadre du dossier, on avait prévu de mettre ce qu'on appelle un double niveau de protection, c'est un système qui est construit à l'aide de membranes de plastique qu'on vient aménager au-dessus de la nappe phréatique, parce que la réglementation l'impose.

4250

À ce moment-là, même au niveau de l'étude de faisabilité, on avait identifié qu'il y avait possiblement une couche argileuse qui pourrait être utilisée en profondeur, pour pouvoir aller vers un autre concept d'imperméabilisation, qui était l'écran d'étanchéité périphérique.

4255 L'avantage de l'écran d'étanchéité périphérique, contrairement au système à double niveau de protection, c'est qu'il nous permet de venir construire une enceinte et d'aller plus profond en excavation à l'intérieur du site, pour pouvoir récupérer les matériaux granulaires, dont le sable qu'on retrouve à cet endroit-là, ce qui nous évite d'aller importer du matériau d'ailleurs du site, de sablières avoisinantes, des choses comme ça. C'est un avantage tant au niveau  
4260 économique qu'environnemental, parce qu'on n'a pas besoin de venir transporter des matériaux pour faire le recouvrement journalier des déchets et pour en faire la fermeture.

Pour la question de la zone de décrochement...

4265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais en termes d'efficacité.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

4270 En termes d'efficacité, je vous dirais que les murs de sol bentonite, comme les membranes imperméables, doivent être mis selon un programme d'assurance qualité relativement exhaustif pour s'assurer qu'ils vont être efficaces.

4275 Une membrane de plastique, si elle n'est pas vérifiée lors de sa mise en place, si elle est trouée ou des choses comme ça, elle va avoir des fuites; comme un mur de sol bentonite, s'il n'est pas fait de façon contrôlée, va présenter des problématiques aussi.

Dans les deux (2) cas, une fois que les déchets sont mis en place, on peut pas revenir.  
4280 Donc les programmes d'assurance qualité sont faits de façon très exhaustive, à la source, pour s'assurer qu'on va respecter les exigences du ministère.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4285 Monsieur Châtnagier, est-ce qu'il y a eu au Québec des sites qui ont eu recours au mur d'étanchéité avec du bentonite?

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

4290 Oui monsieur le Président, il y en a eu quelques-uns, je vais laisser mon collègue Claude Trudel vous en parler.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4295

Surtout votre appréciation en termes d'efficacité, pour répondre à la question.

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

4300

Il y a présentement quatre (4) lieux d'enfouissement sanitaire qui sont exploités au Québec avec ce type d'aménagement là, pour contrôler, autrement dit capter les eaux de lixiviation des lieux d'enfouissement.

4305

Et le suivi qui est fait à ces endroits-là montre qu'il y a des performances qui sont variables, je dirais, parce que c'était pas nécessairement requis par la réglementation, c'était pas encadré nécessairement par la réglementation qui est actuellement en vigueur pour l'aménagement de ces lieux-là, il y en a un seul, autrement dit, qui a été aménagé suite à l'obtention d'un décret, suite à la procédure d'évaluation environnementale qu'on suit présentement.

4310

Le projet de règlement prévoit des exigences précises en ce qui a trait à la perméabilité des sols qui sont utilisés pour faire le mélange de sol bentonite, pour s'assurer que ce soit un aménagement qui soit conforme.

4315

Je dirais par contre que ces lieux-là, dans certains cas, c'était pour corriger une problématique existante. On a parlé tantôt de lieux par atténuation naturelle, où on comptait sur le pouvoir naturel du sol pour épurer, on s'est aperçu qu'on a donné des autorisations sur cette base-là, on s'est aperçu qu'il y avait des problèmes de contamination des eaux, et on est venu intervenir par la suite en aménageant un écran périphérique autour, pour corriger le problème.

4320

Dans la majorité des cas, ça a réglé le problème à ce niveau-là. Il y a peut-être quelques petites imperfections à des endroits, mais il y a quand même, avec le projet de règlement, il y a un suivi, il y a un programme d'assurance contrôle qualité qui est requis lors de l'aménagement de ces choses-là, il y a des exigences au niveau de la perméabilité, il y a aussi, il faut pas l'oublier, un programme de suivi de la qualité des eaux souterraines environnantes, qui va nous permettre de voir à suivre l'efficacité de ce système-là.

4325

4330

L'écran périphérique offre un avantage, si je peux m'exprimer de cette façon-là, par rapport au système d'imperméabilisation avec les membranes, c'est qu'il est toujours accessible. Il se situe au périmètre des déchets, comparativement aux membranes où elles se trouvent en dessous des déchets.

4335

Donc si on a une problématique au niveau défaillance à certains endroits, où on a une perméabilité qui est plus élevée que ce qu'on s'attendait, suite au suivi qu'on fait, il est facile, il est plus facile d'intervenir à ce niveau-là, pour corriger le problème.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4340 Compte tenu qu'il y en a eu quatre (4), dont un site, en fait, a suivi en pratique les normes du projet de règlement, si j'ai bien compris, sur les quatre (4) au Québec, il y en a un?

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

4345 Il y en a un qui a été autorisé sur la base d'un décret, et suivant les conformités des exigences qui étaient prévues.

4350 Je vous disais tantôt que dans d'autres cas, ça a été souvent – il y en a d'autres qui ont été aménagés sur ce principe-là au départ, et il y en a au moins un qui a été aménagé pour corriger un problème.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4355 Mais compte tenu de tout ça, il y en a quatre (4) au Québec, il y en a peut-être d'autres dans les autres provinces, aux États-Unis, on a vu l'étude de l'EPA qu'on nous a laissée.

4360 Et en ce qui a trait justement à ces quatre (4) là, s'il y en a eu quatre (4), compte tenu de l'importance du contrôle de la qualité, de l'assurance qualité lors de la mise en place, lors de la construction même du mur, y a-t-il plusieurs, combien y a-t-il de constructeurs spécialisés au Québec, qui seraient prêts à soumissionner sur ce projet-là.

Est-ce qu'on a une compétence locale, au Québec, pour faire cette partie-là?

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

4365 À ma connaissance, il y a deux (2) firmes spécialisées qui ont toutes les compétences requises pour faire l'aménagement de ce type de construction là au Québec.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4370 Donc, on est susceptible, s'il y avait un appel d'offres, d'avoir au moins deux (2) soumissionnaires, dans la compétence de cette partie-là.

**PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

4375 Oui, tout à fait, même peut-être plus, parce que je connais pas toutes les firmes qui font ces choses-là.

Mais à ma connaissance, dans les cas que j'ai connus, il y a eu au moins deux (2) firmes différentes qui ont fait des travaux.

4380 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

4385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que la technologie existe pour pouvoir détecter un endroit de fuite ou c'est par déduction à partir du lieu.

4390 **PAR M. DENIS ISABEL:**

4390 Ce qu'il faut comprendre, c'est que souvent, dans ces cas-là, quand on aménage le lieu de cette façon-là – là, on rentre dans les termes techniques, je veux pas perdre personne non plus – c'est qu'on va excaver à l'intérieur de l'écran périphérique, de façon à amener les eaux souterraines à un niveau beaucoup plus bas. Pourquoi on fait cet aménagement-là, justement, 4395 parce que la nappe est très près de la surface, on veut profiter du fait de faire une espèce d'écran tout le tour, pour pouvoir excaver à l'intérieur et aller plus profondément que la nappe phréatique, parce qu'il y aura plus d'apport d'eau souterraine de chaque côté.

4400 Donc en abaissant ce niveau-là, on se trouve à créer ce qu'on appelle, nous, un principe de piège hydraulique; donc autrement dit, les eaux souterraines, au lieu de partir du lieu d'enfouissement et se diriger vers l'extérieur, vont se diriger plutôt vers l'intérieur.

4405 C'est comme le principe de puits. Un puits d'eau potable va chercher de l'eau environnante et va l'amener au puits, va la soutirer de cette façon-là. Donc l'aménagement de ce lieu-là, c'est de la même façon.

4410 Donc le suivi de la qualité des eaux souterraines ou la quantité d'eau qui est susceptible de s'infiltrer à l'intérieur de l'excavation va nous donner une bonne idée de ce qu'il peut y avoir comme performance au niveau de l'étanchéité comme telle.

Mais étant donné que la plupart des lieux exploitent sur le principe du piège hydraulique, c'est souvent par le suivi de la qualité des eaux souterraines environnantes qu'on va constater s'il y a un problème.

4415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et si vous constatez qu'il y a un problème, est-ce que vous pouvez localiser l'endroit d'où vient le problème?

4420

**PAR M. DENIS ISABEL:**

4425 Ça pourrait être localisé certainement. Si à l'intérieur de l'excavation, on s'aperçoit qu'on a des venues d'eau plus importantes vers un secteur, ça pourrait nous indiquer qu'on a un secteur qui est potentiellement plus faible à ce niveau-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4430

Merci.

Monsieur.

4435

**PAR M. GUY AHIER:**

Oui, bien, c'est ça, c'est que je reviens à ma question, aussi au fait qu'il y avait une zone à décrochement non loin; relié aussi au contexte qu'il y a aussi cette zone-là, ça crée pas un problème supplémentaire par rapport à un tel type de site en bentonite?

4440

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Robichaud.

4445

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Oui, je demanderais à monsieur Noël Huard, géologue, de répondre à cette question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4450

Vous faites référence au glissement de terrain, là.

**PAR M. GUY AHIER:**

4455

Oui, c'est ça, la zone qui est zonée à glissement de terrain, qui est à cinquante mètres (50 m).

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

4460

Est-ce qu'on pourrait ouvrir l'écran, on verrait un plan de cette zone-là.

4465 **PAR M. NOËL HUARD:**

La zone de décrochement en question est située, à notre avis, environ à cent mètres (100 m) de la zone d'accumulation. C'est la zone qui est annotée en bleu, ici c'est ombragé. C'est la zone qui est située au nord du site projeté.

4470

Donc lorsqu'on fait une étude de décrochement, parce que cette zone de décrochement, il faut dire que ça a été déterminé à partir de cartes topographiques, ça a pas été une étude de stabilité de talus mais une étude de décrochement à partir de l'étude terrain, comme des forages ou une étude des eaux souterraines, ça a été fait par le ministère Énergie et Ressources, dans les années soixante-dix, de façon à déterminer pour les MRC, pour éviter qu'il y aurait des constructions qui se fassent dans les zones à décrochement.

4475

Ces zones à décrochement là ont été faites à partir de cartes, donc à partir du type de sol que les cartes montraient, et aussi à partir de la pente du talus naturel. Si la pente est élevée, si on avait une argile en surface, une argile qui était plutôt de consistance, une résistance qui est molle, on annotait la zone. La zone 10, c'est la zone qui est plus susceptible de décrocher, tandis que la zone qui est 1, c'est la zone qui est moins susceptible de décrocher. Donc c'était annoté de 1 à 10.

4480

Et puis à partir de ça, on a fait des cartes. Donc pour la section de Matane, donc pour la rivière Matane, il a été, le long de la rivière Matane, déterminé des zones de décrochement, et aussi dans le secteur nord du site projeté.

4485

Le secteur nord du site projeté est situé, comme je vous disais tantôt, mettons cent mètres (100 m) du lieu d'enfouissement technique projeté. Donc de façon à être sécuritaire, lorsqu'on fait pas d'étude – dans ce cas-ci on a fait une étude – lorsqu'on fait pas d'étude de stabilité de talus, lorsqu'on construit un ouvrage sur le dessus d'une terrasse, on mesure la hauteur du talus; dans ce cas-ci, la hauteur du talus est de l'ordre de vingt mètres (20 m). Donc on demande au promoteur d'éloigner toute surcharge sur le sol en terrasse, sur la crête du talus, de deux (2) fois la hauteur du talus, de façon à être très sécuritaire.

4490

4495

Parce que le décrochement se fait selon l'angle de repos d'un sol. Dans ce cas-ci, le sol, on l'a dit tantôt, on a au moins cinquante pieds (50 pi) de sable dans la partie nord, donc le talus est fait de sable, et puis l'angle de repos, c'est environ vingt-cinq degrés (25°). Donc si un décrochement se fait dans le sable, le décrochement va se faire suivant une pente de vingt-cinq degrés (25°).

4500

Si on demande d'être à deux (2) fois la distance de la hauteur du talus, donc quarante mètres (40 m), voyez-vous que l'angle, s'il y a un décrochement, c'est pas quasi impossible, c'est impossible.

4505

4510 Donc l'aménagement du site, compte tenu qu'il est à cent mètres (100 m), mettons cent mètres (100 m), le lieu d'accumulation des déchets, maximum, donc il y a aucun aucun risque de décrochement en raison de l'accumulation de déchets, ou d'enfouissement ou de construction d'une membrane dans ce secteur.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4515 Quelle est la distance entre la limite nord du site et le début ou la partie sud du banc d'emprunt; quelle est la distance entre le banc d'emprunt et la limite nord du site.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

4520 Par le banc d'emprunt, vous voulez dire la limite de l'aire d'élimination des matières résiduelles?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4525 Non, non, il y a un banc d'emprunt granulaire, plus bas.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

Le banc de Gautec?

4530 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

4535 Le site de Gautec correspond à peu près à la limite qui est proposée pour l'aire d'élimination, on parle d'environ deux cents mètres (200 m) par rapport à la zone de décrochement, grosso modo.

4540 Le bassin d'accumulation qui est proposé, lui serait situé environ cent mètres (100 m) de la zone de décrochement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4545 Et quel est le mode d'exploitation du banc d'emprunt, actuellement? Premièrement, le banc d'emprunt appartient à qui?

4550 **PAR M. JEAN BERNIER:**

Le banc d'emprunt appartient à la compagnie Gautec.

4555 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et le mode d'exploitation se fait comment, présentement; on travaille, on gruge en amont vers le site? Comment se fait, présentement, le mode d'exploitation.

4560 **PAR M. JEAN BERNIER:**

Actuellement, la progression de l'excavation se fait en progressant du nord-ouest en s'en allant vers le sud-est. C'est-à-dire on s'éloigne, autrement dit, des terrasses et de la zone de décrochement, au niveau de l'excavation.

4565 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc c'est plus vers les extrémités du banc d'emprunt qu'on travaille, vers le sud, sud-ouest.

4570 **PAR M. JEAN BERNIER:**

Si on regarde là-dessus, actuellement le banc d'emprunt est exploité de ce sens-là. L'excavation progresse vers ici.

4575 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4580

Monsieur.

**PAR M. GUY AHIER:**

4585

Juste pour dire que tout à l'heure, quand je faisais référence à une distance de cinquante mètres (50 m), c'est parce que je l'ai lue dans l'étude d'impact. Mais en tout cas, c'est possible que ce soit cent mètres (100 m) aussi.

**PAR M. JEAN BERNIER:**

4590

Non, le cinquante mètres (50 m), excusez, juste pour mentionner, le cinquante mètres (50 m), c'est par rapport à la limite de propriété proposée pour l'ensemble du LET. Donc la limite

de propriété qui est située à la limite nord va être à cinquante mètres (50 m) de la zone de décrochement.

4595

**PAR M. GUY AHIER:**

OK.

4600

Avant de poser ma deuxième question, c'est un petit peu la même chose que j'avais fait lors de la période d'information qu'il y avait eue en mars, je voulais savoir, je voudrais bien comprendre, le promoteur a encore dit que le site de Padoue allait fermer en 2004. Alors à ce moment-là, j'avais demandé à monsieur Robichaud de vérifier si c'était bien ça, et il avait dit que le site pouvait durer jusqu'en 2005.

4605

Or, encore une fois, le promoteur a dit que c'est jusqu'en 2004. Est-ce que ça a changé depuis mars ou le site a encore une ouverture jusqu'en 2005.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4610

Monsieur Robichaud.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

4615

Oui, on s'excuse, l'acétate a pas été mis à jour. La date prévue de fermeture du site de Padoue, pour la MRC de La Mitis, n'a pas été modifiée, elle est toujours prévue pour l'été 2005.

**PAR M. GUY AHIER:**

4620

OK. Maintenant, ma deuxième...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, mais vous y êtes.

4625

**PAR M. GUY AHIER:**

J'y suis...

4630

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, mais vous y êtes à trois (3).

4635

**PAR M. GUY AHIER:**

Ah oui? Parce que ça, c'était une rectification, monsieur le Président. Est-ce que je peux y aller vite?

4640

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y vite, il reste une personne.

4645

**PAR M. GUY AHIER:**

Bon, OK.

4650

Comme on constate qu'il y a pas, enfin, dans les commentaires des promoteurs, on a constaté qu'il y a comme pas de recherche, il y a pas eu de recherche de sites alternatifs ou de plan B à date pour le projet, moi je demanderais qu'il y ait – parce que normalement, dans les évaluations environnementales, on doit fournir des sites alternatifs pour un projet.

4655

Moi, je demanderais qu'il y aurait une recherche de sites alternatifs, et là je m'adresse à la Commission qui adressera la requête à qui de droit, je demanderais qu'il y aurait une recherche de sites alternatifs pour le projet de Matane, pour voir d'autres possibilités.

4660

Je me base pas sur rien en disant ça, c'est que moi, j'ai fait un petit exercice par rapport à ça, et je pourrais déjà vous fournir trois-quatre (3-4) solutions possibles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'imagine que ces suggestions vont être incluses dans le mémoire.

4665

**PAR M. GUY AHIER:**

Oui, mais c'est ça, mais j'aimerais voir si on pourrait avoir, c'est ça, des alternatives vraiment détaillées, pour bien comprendre. Est-ce que c'est possible, ça?

4670

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout est possible. Dans la mesure où c'est possible, est-ce que c'est réaliste dans le temps que nous avons, ça c'est autre chose.

4675

Mais auparavant, j'aimerais demander au ministère de l'Environnement, conformément à la directive qu'il avait remise au promoteur, qu'est-ce qui avait été indiqué par rapport à des solutions ou à des alternatives.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

4680

Vous voulez dire ce qui est dans la directive?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4685

Oui.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

4690

C'est-à-dire qu'on demande au promoteur de justifier l'emplacement de son choix de site en fonction de divers critères, dont des normes de localisation, et de démontrer qu'il s'agit du meilleur site sur le plan environnemental.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4695

Mais quand vous dites "du meilleur site", c'est-à-dire que nécessairement ça fait appel à un modèle comparatif.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

4700

C'est-à-dire que dans la plupart des cas, dans beaucoup de cas il y a une étude de choix de site, sans nécessairement être détaillée, mais une présentation de plusieurs variantes, et le promoteur explique pourquoi il a éliminé telle et telle variante et retenu la variante en question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4705

Manifestement, dans ce cas-ci, il n'y a pas d'alternative.

4710

Est-ce que le dossier, quand vous l'avez examiné, vous l'avez quand même jugé recevable, est-ce qu'on peut savoir un peu quelle était l'arrière-pensée, quand vous avez jugé acceptable, même s'il y avait pas d'alternative.

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

4715

C'est-à-dire que dans ce cas-ci, on considère d'une certaine façon, même si c'est pas techniquement un agrandissement parce que c'est géré de façon indépendante, que c'est un agrandissement du site actuel.

4720

Alors de par l'expérience qu'on a avec le site, le vécu qu'on a avec le site, de par les normes de localisation qui sont respectées, de par les conditions techniques du projet, c'est-à-dire l'argile en place, la possibilité d'utiliser le réseau d'épuration de la Ville, et aussi en fonction, il

y a plusieurs facteurs, aussi en fonction de la distance par rapport au centre de masse des déchets, on est arrivé à la conclusion que le choix que le promoteur avait fait était justifié.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4725

Vous avez indiqué, monsieur Robichaud, dans l'étude d'impact, que la première raison, majeure, principale pour laquelle vous avez recommandé un seul site pour les quatre (4) MRC, c'est un argument économique.

4730

Est-ce que vous avez une analyse quelconque que vous auriez faite, qui montre – je sais que j'ai vu quelques chiffres, tantôt, dans la présentation de monsieur Bernier, d'ailleurs c'était la première fois que je voyais ces chiffres parce qu'ils n'existent pas dans l'étude d'impact, est-ce que vous avez réalisé une étude qui montre justement une analyse comparative au moins des coûts, puisque vous êtes arrivés à la conclusion qu'économiquement, c'est le plus rentable, deux (2) différents scénarios et combien coûtait chacun des scénarios.

4735

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

4740

Oui, je vais faire référence aux deux (2) études qui ont été réalisées en 2000, que vous nous avez demandé copie, qui avaient été demandées d'une part par la Ville de Matane à un consultant, et d'autre part la MRC de La Mitis, sur un autre lieu d'enfouissement, donc par un autre consultant. Deux (2) études qui faisaient un genre d'analyse de faisabilité, à savoir on construit un nouveau site avec les nouvelles normes environnementales, et avec quelques hypothèses, à savoir s'ils sont opérés avec une seule MRC, deux (2) MRC, quatre (4) MRC, quelle économie d'échelle on peut anticiper.

4745

Et c'est à partir de ces données-là que les discussions se sont amorcées. Je vous dirais que ces données-là...

4750

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce sont des sites potentiels?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

4755

Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4760

Ce sont deux (2) sites potentiels?

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

4765

Oui. En fait, pour le site de Matane, en fait la Ville de Matane, et c'était une étude pour l'agrandissement de son site; donc l'endroit était déjà ciblé.

4770

Comme monsieur Châagnier l'expliquait, la Ville voulait connaître les conditions d'agrandissement de son site en regard des nouvelles normes, donc les impacts que ça pourrait représenter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4775

Et combien ça aurait coûté la tonne?

Autrement dit, vous me dites que dans ce scénario-là, le site aurait été plutôt davantage un agrandissement du site actuel et aurait servi exclusivement aux Matanais.

4780

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

4785

Dans l'étude, il y avait les trois (3) hypothèses, donc quel résultat on obtiendrait s'il desservait seulement la MRC de Matane, en termes de volume; s'il regroupait trois (3) MRC ou éventuellement quatre (4) MRC, compte tenu qu'il y avait une quatrième MRC qui s'était montrée intéressée à se regrouper, parce que notamment son site d'enfouissement allait fermer bientôt.

4790

Donc dans cette étude-là, on retrouve ces trois (3) éléments-là, donc le projet, le site qu'on propose actuellement comme régie intermunicipale, moyennant évidemment trois (3) types d'opération, dépendamment du tonnage qui rentre annuellement par une (1), trois (3) ou quatre (4) MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4795

Si ça desservait uniquement la MRC de Matane, à combien reviendrait la tonne.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

4800

Bon, l'étude – je vais essayer de pas mélanger les gens. Évidemment, ce sont des études du même type que l'étude d'impact, de façon préliminaire, qui donnent des coûts à la tonne, qui n'incluent pas les coûts de financement à long terme, etc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4805

Non, mais on pourra comparer des choses comparables.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

4810 Par contre, nous, on l'a intégré pour être capable de comparer effectivement avec le projet aujourd'hui.

4815 Alors l'étude de 2000, pour la MRC de Matane seule, prévoyait des coûts d'opération, des coûts d'enfouissement de cinquante-neuf dollars (59 \$/t) la tonne, si une seule MRC était desservie, avec les mêmes équipements de protection qu'on retrouve, soit traitement des eaux, captage des biogaz, etc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4820 Avec les mêmes estimations des quantités de matières résiduelles à enfouir.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

Exactement.

4825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez consulté, est-ce que la MRC a consulté la population de la MRC de Matane, pour savoir si elle était prête à payer cinquante-neuf dollars (59 \$/t) la tonne.

4830 **PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

4835 Non, ce sont des discussions – dans le déroulement des faits, donc la Ville avait demandé cette étude-là, a invité les MRC voisines à y participer, est-ce qu'elles étaient intéressées oui ou non à participer à cette étude-là. Il y a eu un accord de principe.

Donc une fois les résultats de l'étude sortis, il y a eu des rencontres entre les MRC et la Ville de Matane qui faisait partie de la MRC de Matane, évidemment, pour juger du bien-fondé, du besoin de se regrouper ou non.

4840 Par la suite, dans le processus de création de la régie, évidemment il y a eu un certain temps qui s'est écoulé, dans le processus de création de la régie, il y a eu des discussions évidemment dans toutes les MRC et dans les municipalités locales qui devaient approuver la création de cette régie-là. Donc les discussions qui ont pu avoir lieu se sont faites au niveau des conseils des MRC et conseils municipaux.

4845

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Voyez-vous, je pense que demain on va l'aborder, mais c'est juste un avant-goût, pour Recyc-Québec aussi, la discussion qu'on aura probablement demain, le projet de règlement,

4850 c'est sûr, son objectif de base, c'est d'améliorer la qualité de l'environnement, d'éviter que l'environnement se dégrade et de créer un environnement propice à l'être humain. Ça, c'est de façon générale et dans mes propres mots.

4855 Mais il y a aussi, dans le projet de règlement, des effets attendus, et deux (2) effets attendus spécifiques touchent notamment à, un, faire en sorte que ces nouvelles mesures plus strictes de protection, finalement, finissent par coûter plus cher. Et ce coût plus cher est souhaitable, parce qu'il va être un incitatif à la récupération et à la valorisation.

4860 Non, non, non, c'est pas Joseph Zayed qui parle, c'est le règlement, c'est le projet de règlement. Je peux vous le lire, je peux le sortir.

4865 Donc demain, c'est clair qu'il va falloir un peu discuter de ces aspects-là, qui touchent à la fois le niveau de récupération, et je vais solliciter substantiellement Recyc-Québec demain là-dessus, et à la fois aussi la MRC probablement, la Ville de Matane probablement, et vous en particulier, pour savoir finalement quelles sont les stratégies qui peuvent être mises en place, auxquelles vous avez sûrement pensé, pour augmenter le niveau de récupération.

4870 C'est sûr que d'un autre côté – mais ça, demain, OK; demain, on discutera de ça, mais je vous donne un avant-goût pour que vous puissiez vous préparer.

Monsieur, c'est terminé?

**PAR M. GUY AHIER:**

4875 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Malheureusement pour vous.

4880

**PAR M. GUY AHIER:**

Oui, je sais. La seule chose, je voulais demander à la Commission si elle pouvait obtenir un document et le déposer pour consultation.

4885

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quel document?

4890

**PAR M. GUY AHIER:**

4895 C'est un document réalisé par le Groupe Enviram, qui est une étude préliminaire de préfaisabilité concernant l'implantation d'un centre de gestion des déchets à la municipalité de Les Méchins. C'est un document qui existe, qui est de quarante (40) pages, et qu'il serait d'intérêt de consulter.

4900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous l'avez, au ministère de l'Environnement?

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

4905

Non, monsieur le Président, j'en ai pas entendu parler.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4910

Qui l'aurait ?

**PAR M. GUY AHIER:**

4915 Bien, je l'ai en référence dans la deuxième version du second projet du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane, qui date de 97.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4920

Vous l'avez à la MRC de Matane? Alors monsieur Barriault.

**PAR M. MICHEL BARRIAULT:**

4925 Monsieur le Président, c'est la municipalité qui avait commandé cette étude de préfaisabilité là, alors il faudrait que la demande soit adressée directement à la municipalité de Les Méchins.

**PAR M. GUY AHIER:**

4930 J'ai parlé au maire de Les Méchins justement hier, et lui, il sait pas du tout qui a cette étude-là. Alors j'aimerais bien pouvoir la consulter.

**PAR M. MICHEL BARRIAULT:**

Le maire à l'époque, c'était Donald Grenier.

4935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon écoutez, on prend ça en délibéré et puis demain, nous-mêmes on va vous dire qu'est-ce qu'on peut faire, si on peut faire quelque chose.

4940 **PAR M. GUY AHIER:**

Merci.

4945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous.

---

4950 **JEAN-MARIE MORAIS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4955 Alors j'inviterais le dernier, je pense que ça va être le dernier, effectivement. Alors il reste deux (2) personnes, en fait. Jean-Marie Morais.

Allez-y, monsieur Morais.

4960 **PAR M. JEAN-MARIE MORAIS:**

Alors moi, mon intervention est au nom de l'Association des retraités de l'enseignement de l'Est du Québec, région numéro 1, secteur A. L'association des retraités de la province, mettons, a un comité d'environnement qui s'inscrit de la vigilance, et puis dans la question du problème de la gestion des déchets, nous privilégions le principe suivant, c'est qu'il faut penser globalement et agir localement.

4965 On est enseignant et puis on est retraité, on pense plus à ce qu'on va laisser qu'à ce qu'on va garder. Je vais être bref: pourquoi si proche, pourquoi si gros...

4970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excusez-moi, si proche en termes géographiques?

4975 **PAR M. JEAN-MARIE MORAIS:**

En termes géographiques, c'est proche.

4980 Si gros, pourquoi si long, cinquante (50) ans, pourquoi si peu sûr, parce que je n'ai pas vu de gens qui ont défilé ici ce soir qui ont eu des réponses claires et précises, en ce qui concerne surtout les étangs de la Ville de Matane, la question d'être capable de garder ces eaux-là et puis en tout cas en disposer, question mettons du volume des déchets parce qu'on sait que les déchets, mettons, ça va pas en diminuant, on en produit toujours plus.

4985 Alors pourquoi si long, pourquoi si peu sûr et puis pourquoi si peu de temps pour s'engager pour si longtemps.

Pourquoi si proche, pourquoi si gros, quatre (4) MRC, pourquoi si long.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4990 Pourquoi si long, en fait on peut clarifier tout de suite pourquoi si long.

Monsieur Châtagnier, pourriez-vous nous donner des indications sur la durée du certificat d'autorisation.

4995 **PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

5000 Oui monsieur le Président. Alors comme j'ai dit tantôt, le certificat d'autorisation ou le décret gouvernemental qui peut être émis pour un projet de lieu d'enfouissement sanitaire est limité à vingt-cinq (25) ans, pour les raisons que j'ai mentionnées tantôt, c'est-à-dire pour s'assurer que lorsque les connaissances évolues et la technologie évolue, que le gouvernement puisse pouvoir imposer des normes qui sont à jour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5005 Maintenant au promoteur, pourquoi si gros. En fait, pourquoi si gros...

**PAR M. JEAN-MARIE MORAIS:**

5010 C'est quatre (4) MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5015 Je vais vous expliquer, c'est parce qu'il faut être plus précis dans votre question.

Vous avez un certain nombre de volume de matières résiduelles à enfouir, qu'alors le projet qui a été mis sur pied, c'est pour gérer, pour enfouir, pas pour gérer mais pour enfouir ces matières résiduelles.

5020 Mais vous, ce que vous soulevez, pourquoi si gros, au fond pourquoi un seul site. Est-ce que c'est ça?

**PAR M. JEAN-MARIE MORAIS:**

5025 Pourquoi un seul site, oui. Parce que moi, je reviens toujours à notre principe, penser globalement mais agir localement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5030 Voilà. En les mettant en lien les uns avec les autres, pourquoi un seul site pour un territoire si grand.

**PAR M. JEAN-MARIE MORAIS:**

5035 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors la réponse, je vais la demander à monsieur Robichaud.

5040

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

5045 Les regroupements sont pas de notre seule création, de plus en plus, dans plusieurs domaines, on voit nos régions se regrouper ou s'associer pour avoir des meilleures efficacités ou des meilleurs services.

Évidemment, dans le cas de l'enfouissement sanitaire, ce fut des études qui nous donnaient des avantages économiques, d'abord, pour justifier ces regroupements-là.

5050 Par la suite, en raffinant évidemment, en approfondissant les modes de fonctionnement des sites, on a constaté aussi qu'on pouvait avoir des opérations plus performantes par des opérateurs ou des organisations qui ont un rôle à jouer, faire l'élimination correctement.

5055 On voit, dans nos MRC respectives, ceux qui font de l'enfouissement, ce sont des villes, des MRC qui ont beaucoup d'autres activités à faire que de l'enfouissement, donc dans l'ensemble des priorités, quelquefois c'est pas celle-là qui prime.

5060 Donc le fait d'avoir un même organisme qui a un seul but, s'occuper de faire l'enfouissement correctement et en respectant les normes, on y a trouvé des possibilités de faire ça mieux qu'auparavant.

5065 Je veux pas m'étendre très largement sur les regroupements, mais on le voit dans d'autres domaines, vous êtes dans l'éducation, il y a pas si longtemps nos deux (2) commissions scolaires se sont regroupées, en termes d'opération. Évidemment, c'est pas les MRC mais les élus qui ont fait ces orientations-là, mais ce sont des phénomènes qu'on constate, dans tous les cas par mesure d'économie et de mieux faire.

5070 Moi, je ferai pas le débat et le jugement de ces résultats-là, on le voit dans le monde municipal aussi qu'il y a eu des fusions, forcées dans certains cas, c'est pas notre lot.

5075 Dans le cas d'un site d'enfouissement, ce qu'on constate, c'est qu'entre avoir quatre (4) lieux d'enfouissement qui ont dix-sept mille tonnes (17 000 t) par année, qui ont chacun leurs problématiques respectives en fonction de l'endroit, il y a toujours, quand on parle, pourquoi pas un peu plus loin, il y a toujours quelqu'un un peu plus loin. Il faut être réaliste en pensant que notre territoire...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5080 S'il vous plaît, s'il vous plaît.

**PAR M. DOMINIQUE ROBICHAUD:**

5085 ...notre territoire est habité, même s'il est si vaste, et les endroits qui sont pas habités, on veut les préserver.

Donc des recherches de site, il y en a eu dans notre MRC par exemple, il y a quelques années, pour essayer de trouver un lieu par atténuation, etc., qui respectait tous les critères. C'est une démarche très ardue, très coûteuse et souvent, les résultats sont décevants.

5090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Robichaud, vous allez attendre. S'il vous plaît, s'il vous plaît!

5095 **PAR M. JEAN-MARIE MORAIS:**

Moi, je pense qu'il y a tellement de choses qui sont peu sûres là-dedans. Je fais simplement...

5100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste un moment, je vais vous donner la parole.

Je vous demande juste d'être courtois jusqu'à la fin de la séance, nous terminons dans une dizaine de minutes, alors continuez à être courtois.

5105 Vous avez eu le droit de parole, j'ai pas vu personne de la table des promoteurs avoir un rire narquois, alors je vous demande d'avoir la même attitude. Monsieur Robichaud a le droit de parole, a le droit de dire ce qu'il veut dire. D'accord?

5110 Alors je vais le laisser finir sa réponse et ensuite, ce sera à vous la parole.

**PAR M. JEAN-MARIE MORAIS:**

5115 La question d'économie qu'on nous présente, mettons, pour la question des déchets, il y a rien de moins sûr. Qu'on pense simplement à la fluctuation du prix du "fuel"...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5120 Non, non, attendez, monsieur Morais. Je serai extrêmement ravi que vous me donniez toute votre façon de penser, vos convictions, mais dans un mémoire. Pour le moment, c'est juste les questions.

**PAR M. JEAN-MARIE MORAIS:**

5125 Bien, j'ai terminé, monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5130 Merci beaucoup.

---

**BENOIT HARRISON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5135 Je demande au dernier intervenant, maintenant, monsieur Euclide Bouffard, qui a droit à une question.

**PAR UN INTERVENANT:**

5140 Je peux tu prendre sa place? J'ai une question à poser.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5145 Une question, allez-y, il vous cède sa place généreusement.

**PAR M. BENOIT HARRISON:**

5150           Moi, c'est Benoit Harrison. Tantôt, j'ai pas pu m'inscrire, j'étais au Conseil.

          Moi, j'ai écouté ça, là, et puis moi, depuis le début de ces affaires-là, que c'est parti, ma seule idée, moi, c'est un incinérateur, pourquoi qu'on va pas vers là.

5155           **PAR LE PRÉSIDENT:**

          D'accord. Alors je me tourne du côté du promoteur.

          Monsieur Robichaud, avez-vous pensé à un incinérateur.

5160

**PAR M. JEAN BERNIER:**

          Je vous dirais, au niveau de l'incinération actuellement, ce qu'on a observé au Québec au cours des dix (10) dernières années, et le ministère pourra le confirmer, c'est plutôt l'abandon des incinérateurs pour tenter de réduire les quantités de matières incinérées.

5165

          Il faut voir que même avec un incinérateur, il va demeurer environ un volume de trente pour cent (30 %) équivalent du volume initial de déchets à enfouir. Ce volume-là est constitué de cendre, les mâchefers, et il va être constitué également de ce qu'on appelle les cendres volantes qui sont contaminées en métaux lourds, et de chaux usées qui sont également contaminées parce qu'elles servent à l'épuration des gaz au niveau des incinérateurs.

5170

          Donc on demeure avec une problématique, on vient rajouter une étape qui est l'incinération, par contre on demeure avec un volume résiduel qui est deux fois et demie (2 ½) inférieur à celui qu'on avait initialement, mais qui est constitué essentiellement de cendres.

5175

          Donc on a encore l'obligation de se doter d'un lieu d'enfouissement technique pour l'élimination de ces résidus-là, selon les mêmes exigences du projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles.

5180

**PAR M. BENOIT HARRISON:**

          D'accord, mais...

5185           **PAR LE PRÉSIDENT:**

          S'il vous plaît.

          Monsieur Châtagnier, est-ce que vous avez un complément d'information?

5190

**PAR M. HERVÉ CHÂTAGNIER:**

Je vais passer la parole à Claude Trudel.

5195 **PAR M. CLAUDE TRUDEL:**

Oui, monsieur le Président, au Québec on a de l'incinération qui se fait, il y a trois (3) incinérateurs qui sont actuellement en opération, c'est ce que je peux vous donner comme information.

5200

Il y a seulement, par contre, trois pour cent (3 %) des déchets qui sont éliminés de cette façon-là au Québec, sur le volume total qui est éliminé.

5205

C'est un mode qui est peu utilisé au Québec, principalement à cause du coût associé à ça. Les exigences en ce qui a trait aux émissions atmosphériques sont très très sévères, de plus en plus sévères, la plupart des incinérateurs qui sont actuellement en opération ont été obligés de se moderniser à des coûts très importants.

5210

On peut parler de l'ordre de grandeur d'une centaine de dollars la tonne, pour incinérer les déchets.

5215

Je ne connais pas le détail, mais c'est sûr que, comme le promoteur l'a mentionné, c'est sûr que ça empêche pas l'obligation d'avoir quand même un lieu d'élimination complémentaire, qu'on pourrait dire, pour éliminer les résidus qui sont pas brûlés, les cendres, et c'est l'aménagement conformément au projet de règlement qui est prévu de toute façon dans ce cas-là.

5220

Sauf que le volume est moindre, on parle d'une réduction d'à peu près trente pour cent (30 %) du volume.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors voilà.

5225

**PAR M. BENOIT HARRISON:**

Oui, le volume est moindre, mais c'est un volume qui donnera pas de senteur.

5230

Et puis là, il a dit que ça coûtait dans les alentours de cent piastres (100 \$), c'est drôle, là-dedans, ils ont le prix fixe tout de suite; et dans les autres, ça patine longtemps avant d'avoir les prix.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5235

Alors écoutez...

**PAR M. BENOIT HARRISON:**

5240

Les autres, il y a bien manque des prix qu'on sait pas.

Tu sais, cinquante-deux (52) ans à quelqu'un, à "checker" autour du site d'enfouissement, voir s'il y a pas une petite fuite ici, une petite fuite là, ça va coûter des piastres, ça.

5245

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je pense que tous les doutes, toutes les réserves, toutes les incertitudes que vous avez, vous pouvez nous les inscrire et ce sera votre mémoire.

5250

**PAR M. BENOIT HARRISON:**

Et là, la question, je vous l'ai posée et là, je va la reposer dans la salle: il y a tu du monde ici dans la salle qui sont pour ça, un incinérateur? Non? C'est clair!

5255

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, s'il vous plaît!

5260

Monsieur, j'ai été suffisamment aimable pour vous laisser la parole, alors s'il vous plaît, soyez courtois.

Alors écoutez, merci infiniment pour votre participation, merci beaucoup et à demain.

Je vous rappelle que demain, c'est à deux heures (2 h) de l'après-midi.

5265

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 MAI 2003 À QUATORZE HEURES (14 H)

---

5270

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.